

L'espèce utilise l'ensemble du site comme territoire de chasse comme en témoigne les nombreuses fèces retrouvées en bordure de territoire.



Terrier de Renard roux dans l'ancien front de sable



Fèces de Renard roux

L'espèce occupe les anciens fronts d'exploitation sur le versant nord avec la présence d'au moins un terrier déjà creusé en 2011 et en cours de rafraîchissement en mars 2014.

#### ▪ **Mustélidés**

Deux observations nocturnes témoignent de la présence du Putois (*Mustela putorius*) sur la butte. Dans chaque cas, il a été repéré sous l'éclairage, traversant la RD122 au niveau des terrains de sports, et traversant la rue de Franconville sur le versant de Cormeilles.

Avec la présence d'affleurement de sable sur de grandes surfaces, avec des anciens fronts d'exploitation de sablière, la butte présente des habitats favorables pour le Blaireau (*Meles meles*). Des terriers comprenant des grandes masses de déblais au niveau des anciennes sablières sur le versant nord-est de Franconville, à l'ouest du vallon des "Rinvals", laissent penser à la présence du Blaireau. Mais, il n'y a pas d'autre indice (empreinte, poils, latrine...) pouvant le confirmer.

#### ▪ **Petits mammifères**

Avec les terrains meubles en raison de leur texture sablonneuse et des multiples remaniements, de la morphologie avec des talus, des vastes milieux ouverts et de la dynamique végétale pionnière, de l'absence de fréquentation... le site permet au Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) de coloniser tous les secteurs.

L'importance des populations de lapin, et leur répartition au sein de la carrière à ciel ouvert, sont à surveiller en raison des dégâts qu'elles pourraient engendrer sur les talus mais aussi sur les jeunes plantations.

Dans la carrière à ciel ouvert, une forte population s'observe le long de la route interne menant au nord de la carrière. Le talweg dans lequel passe cette voie répond aux caractéristiques citées ci-dessus. En dehors des périodes de circulation des camions, les lapins s'installent jusqu'au milieu de la route. Comme les terriers peuvent miner les talus encadrant la voie, des campagnes de régulation des populations avaient déjà été organisées dans les années 1990 avec du piégeage au furet conduit par des agents de l'ONF.

A partir de la fin des années 1990, des manchons de protection avaient été installés au pied des nouvelles plantations car nous avons constaté de l'abrutissement sur les jeunes plants forestiers installés sur la zone n°4 (à l'Ouest de la carrière à ciel ouvert) qui domine cette voie. La pose de manchon a été reconduite pour les plantations sur le versant d'Argenteuil bien que la population semble discrète et reste cantonnée à la zone n°5 (à l'Est de la carrière à ciel ouvert).

La qualité des peuplements sur la "Butte de Cormeilles" convient à l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Il a été observé dans le versant des anciens vergers dominant les sources de Franconville, dans le parc de "la Montagne". Un nid a été identifié aux abords du "Fort de Cormeilles".

Il ne semble pas encore présent dans la carrière à ciel ouvert.

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est présent sur le site. Il a été observé dans l'ancien site de formation Thomson. Il prospecte également les terrains remis en état de la carrière à ciel ouvert.

Il a été remarqué au sommet de la butte dans l'ancien site de formation Thomson contigu au cimetière de Cormeilles. Il est potentiel au niveau des jardins potagers du versant des « Bucherest », des « Rivals », des « Cordelets », et sur toutes les franges boisées de la butte au contact des jardins privatifs.

Il prospecte les terrains remis en état de la carrière à ciel ouvert, puisqu'il a été observé lors des visites de suivi des opérations de végétalisation en lisière du « Bois d'Hédoit » (zone n°6) et au sein des jeunes plantations (zone n°7).

Il a également été observé à l'occasion d'une prospection nocturne au niveau de l'ancienne bascule de contrôle des apports de remblai, située au pied de la zone n°4.

Les franges maintenues boisées de la carrière à ciel ouvert, l'ensemble des espaces remis en état et végétalisés peuvent convenir à cette espèce qui peut pousser ses prospections jusque dans les jardins riverains et demeurer sur le site de la carrière à ciel ouvert dans les espaces peu fréquentés.

Eu égard à la diversité de cette espèce (friches herbacées ou buissonnantes, bosquets), pouvant représenter jusqu'à 36 ha, nous retiendrons essentiellement les lisières des boisements et friches buissonnantes comme les habitats les plus favorables et couvrant près de 10 ha.

#### ▪ **Autres petits mammifères et caractéristiques des sols**

Les indices de Taupe (*Talpa europaea*) et de Musaraigne (*Sorex araneus*) témoignent des caractéristiques des sols.

Sur la "Butte de Cormeilles", des indices de galeries ont été relevés sur les terrains derrière le cimetière de Cormeilles et dans le vallon des vergers descendant vers Franconville, certainement en raison de la nature des sols plus épais engendrés par les colluvionnements et préservés de l'érosion par le maintien des anciens modes d'affectation en prairie, en verger ou en jardin.

En comparaison avec les autres espaces prospectés, peu d'indices ont été relevés sur le plateau, certainement en raison de l'affleurement de la meulière, ainsi qu'autour du Fort, certainement en relation avec les terrassements.

La Taupe et la Musaraigne sont présentes sur les espaces remis en état, mais elles restent relativement discrètes, sans engendrer de perturbations aux terrains végétalisés.

Elles apparaissent moins sur les terrains fraîchement remblayés en raison du tassement des sols par les engins de terrassement, qui limite ses capacités de prospection et d'habitat. Il faut également tenir compte du manque de matière organique dans la couche superficielle, donc des conditions défavorables pour le développement d'une vie dans le sol, alors que le régime alimentaire de cette espèce est basé sur des invertébrés terrestres.

Malgré les travaux culturaux pour ameublir le sol et engager les ensemencements, malgré l'enfouissement de matière organique, il faut attendre trois à cinq ans pour que l'horizon de surface se structure et s'enrichisse, pour que les organismes vivants y prolifèrent.

La Musaraigne prospecte les terrains de façon plus précoce et on retrouve des manifestations de galeries sur les terrains engazonnés depuis deux ou trois ans.

La Taupe est présente sur le "Talus de l'Horloge" et en zone n°3 près des parcelles maraîchères ; elle est présente en zone 4 sur les limons meubles, et des indices de galeries apparaissent en bas de la zone n°5.

Les prospections hivernales ont permis de détecter la présence de petits mammifères au sein des tas de bois résultant des travaux d'entretien des plantations (zones n°4) ou des lisières ("Bois d'Hédoit", "Bois des Montfrais").

De nombreux stocks de glands mais aussi de noisettes ont été découverts. L'absence de crottes et de traces n'a pas permis de déterminer les espèces présentes.



Tas de bois au sein des plantations



Indices de présence de micromammifères :  
noisettes dévorées

#### **2.1.8.4 Chiroptères**

Des échos réguliers à travers la RD122, ont été obtenus à hauteur du fort et du cimetière de Cormeilles.

Sur le remblai au-dessus des anciennes carrières souterraines, des échos éphémères sur le chemin ceinturant le site et dominant le vieux bourg de Cormeilles ont été obtenus.

Au niveau de la carrière à ciel ouvert, aucune réponse n'a été obtenue pour les périodes d'écoute au sein même de l'aire en exploitation, pour les espaces remis en état, tant dans les zones n°5 à 7 sur Argenteuil que dans la zone n°4 bénéficiant d'un petit étang pour la chasse.

Quelques contacts éphémères ont été obtenus à hauteur de l'ancienne bascule de la voie de liaison, soit à l'amorce de la future descenderie, correspondant à des vols débordant du terrain d'aéromodélisme (zone n°2).

La fréquence de détection était la mieux audible dans la gamme de 43-45 kHz. Ces indices correspondraient à la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Des essais de détection dans des gammes supérieures pour rechercher des espèces plus forestières (Murin de Bechstein, Grand rhinolophe...), n'ont pas été fructueux.

Excepté des indices de passage, la reproduction sur le site de la carrière à ciel ouvert ou dans les boisements de la butte n'a pu être mise en évidence.

A partir des observations de terrain, l'étude écologique conclut que le site ne constitue pas un habitat favorable, ni une aire de nourrissage prioritaire.

#### **2.1.8.5 Valeur des habitats**

L'absence des ongulés ne signifie pas que le site de la "Butte de Cormeilles" ne constitue pas un habitat favorable.

Cela pourrait aussi indiquer que les habitats disponibles sur la butte ne sont plus attractifs ou affichent trop de contraintes par rapport aux habitats existants sur des milieux plus vastes, disposant encore d'espaces préservés, et constituant bien des refuges.

La "Butte de Cormeilles" n'apparaît donc plus comme un refuge pour les grands mammifères. L'absence des ongulés depuis plusieurs années, et l'absence de tentative de nouvelles incursions, signifieraient bien que les axes d'échange pour des espèces de cette taille et de ce type de comportement biologique, ne fonctionnent plus.

Le dysfonctionnement des échanges avec les autres grands espaces "réservoir" comme le massif forestier de Montmorency, la forêt domaniale de Saint Germain, le massif forestier de l'Hautil, les vallées du Vexin n'est pas imputable à l'état des espaces naturels sur la butte ou à la présence d'une carrière. Cela est dû à l'effet de coupure de l'autoroute A15 installée directement au pied de la butte et devant la lisière boisée, mais surtout à l'imposant tissu d'urbanisation entourant la butte qui tapisse toute la plaine jusqu'à la Seine, jusqu'à l'Oise et jusqu'à la "Butte de Montmorency".

Les espaces verts résiduels et les continuités naturelles qui sont maintenus ou confortés sont de taille disproportionnée ou de qualité insuffisante pour les ongulés et pour des échanges à l'échelle régionale.

Des échanges à l'échelle locale restent possibles pour les petits mammifères.

### **2.1.8.6 Fonctionnalité et échanges**

Les capacités d'échange entre les différentes entités des "Buttes du Parisis" restent ténues, mais le programme de l'AEV, qui a déjà acquis une majeure partie des terrains, tend à les conforter.

L'autoroute A15 qui se superpose au tissu urbain de Franconville au nord reste une barrière aux échanges des petits mammifères entre la butte et la plaine de Montmorency. La clôture de l'autoroute ne laisse pas apparaître de coulée.

Des liaisons entre la butte et la plaine d'Argenteuil, ou plus loin, par la plaine de Sartrouville, sont plus envisageables. Des franchissements de Renards avaient été remarqués à la fin des années 1990, avec la "Plaine des Cerisiers".

Des échanges au sein même de la "Butte de Cormeilles" doivent exister mais restent discrets.

#### **2.1.8.6.1 Avifaune**

L'avifaune a été choisie comme indicateur de la biodiversité spécifique et de la diversité des habitats, pour pouvoir évaluer un territoire vaste.

Des premières données bibliographiques ont été exploitées dans le cadre du présent Diagnostic établi pour l'AEV ; elles ont été complétées par les relevés menés dans le cadre d'une expertise écologique pour PLACOPLATRE, essentiellement de l'automne 2010 à l'automne 2013.

73 espèces ont été observées pour l'ensemble de la "Butte de Cormeilles".

Seules les espèces emblématiques d'un cortège ou de conditions d'habitat sont reportées sur la carte "Enjeux faunistiques". Une couleur est proposée pour caractériser les différents cortèges. Certaines espèces insolites et d'observation occasionnelle (Bondrée apivore, Pic noir) ou ancienne (Hirondelle de rivage), mais pouvant présenter un enjeu pour le site, sont toutefois affichées.

### **2.1.8.7 Avifaune des milieux boisés**

Les boisements regroupent une avifaune spécifique, dont la diversité diminue sensiblement sur le plateau et le versant nord-est par rapport au versant sud-ouest, en raison de la moindre diversité

en essences et de l'âge des peuplements. En effet, le peuplement végétal est plus uniforme et les ressources alimentaires sont moins intéressantes pour les oiseaux sur le versant nord.

Les nuisances acoustiques générées par l'autoroute A15 limitent nettement la diversité spécifique du bas de versant pour la façade nord-est de la butte. En lisière, le nombre d'espèce est très restreint et correspond à celles qui sont relativement ubiquistes :

Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>

En remontant sur le versant, à hauteur des anciennes sablières, nous relevons des espèces dont le chant doit être audible pour le comportement biologique :

Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

C'est dans les anciens boisements conduits en futaie claire ou en taillis sous futaie, ainsi que dans les parcs, qu'on a relevé une meilleure diversité.

Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>

Quelques noyaux de peuplements comprenaient des espèces témoignant d'un peuplement plus mûre, plus diversifié, avec des signes d'actions de gestion dans le boisement :

Grimpereau indéterminé	<i>Certhia sp.</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>

Les lisières semblent bien fréquentées puisqu'y sont retrouvées, en plus, les espèces des milieux semi-ouverts :

Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>

La Buse variable (*Buteo buteo*) peut être permanente ou de passage sur la zone d'étude. Un individu fréquente assez régulièrement la carrière à ciel ouvert et semblerait nicher sur le rebord sud de la butte au niveau du "Bois des Croles" ou de "la Montagne".

L'espèce est à nouveau observée en 2014 en vol le long de la lisière nord-est, ce qui confirme la fréquentation régulière du site par l'espèce.

Un autre individu a été identifié à Montigny-lès-Cormeilles, au niveau de la petite Hêtraie au nord-ouest du Fort.

Le Hibou moyen-duc (*Asio otus*) est l'espèce emblématique de la frange ouest de la carrière, face au lambeau d'espace agricole des "Epinettes" à Cormeilles-en-Parisis.

Il a été entendu pour la première fois en juin 1998 lors des investigations écologiques pour le dossier de renouvellement de l'autorisation d'exploiter. Il avait été localisé au niveau de la plantation de sapins de l'autre côté du chemin des Cordelets.

Il a depuis été entendu et même repéré au nid avec des jeunes par des membres de l'association du Musée du Plâtre de Cormeilles.

Il a été à nouveau observé et entendu dans le cadre de cette étude en mai 2007 et en août 2010.

L'espèce n'a pas été observée au printemps 2014, malgré l'utilisation de la repasse (attraction par des chants reproduits) effectuée en soirée (4 mars 2014).

Les conditions d'habitat restent favorables à l'espèce notamment par le maintien de zones ouvertes (piste d'aéromodélisme, clairières dans la carrière, petites parcelles en cultures en pied de versant de la butte) en bordure de boisements mixtes (feuillus, résineux).

Le Pigeon colombin (*Columba oenas*) est observé régulièrement sur les zones de plantations arborées en compagnie du pigeon ramier (*Columba palumbus*). Peu commun en Ile-de-France, le Pigeon colombin est une espèce hivernant en faibles effectifs au sein des boisements. Les zones ouvertes sont utilisées pour l'alimentation.

Le Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) a été entendu à plusieurs reprises sur le versant nord-est dominant la plateforme remblayée. Il s'agit de la seule référence obtenue pour cette espèce durant l'étude.

Pour fréquenter régulièrement la carrière à ciel ouvert depuis une vingtaine d'années, Octobre Environnement indique qu'il n'y a jamais été répertorié.

C'est la seule donnée obtenue pour la "Butte de Cormeilles" ; par conséquent sa présence est considérée comme anecdotique, bien que cette espèce puisse y trouver refuge.

Le Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) a été contacté en mars 2014 en vol au-dessus de la voie de l'ancienne voie de liaison entre l'usine et la RD122. C'est la première observation de cette espèce sur le site. Elle est considérée comme peu commune en Ile-de-France. Cette espèce forestière est surtout présente dans les vieux massifs boisés mais aussi

dans les milieux semi-ouverts. Grand amateur de fruits à coques et à noyaux, on le retrouve aussi dans les vergers et les parcs urbains.

### **2.1.8.8 Avifaune des espaces agro-pastoraux**

Dans les prairies, les vergers, les espaces de friches et de jachères, on retrouve des prédateurs tels que les rapaces et des espèces trouvant refuge dans les buissons et fourrés.

Dans les fourrés ou les friches buissonnantes, on retrouve les espèces des bosquets, mais les populations sont nettement plus diversifiées, en raison de la présence de hautes friches herbacées. On relève même certaines espèces des vieux peuplements typiquement forestiers comme le Geai des chênes.

Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

Dans les mosaïques d'habitats avec les prairies, les haies et talus plantés, on observe des espèces des milieux bocagers ou espaces semi ouverts...

L'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) a fait l'objet d'une observation en activité de chasse en janvier 2014 au niveau de la limite forestière près du futur puits d'aération. L'espèce reste donc présente sur le site pendant la période hivernale. Cette espèce reste un hivernant peu commun en Ile-de-France.

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>

Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

A l'occasion du suivi de la gestion des espaces remis en état en février 2004, nous avons pu faire l'observation de trois Bécasses des bois (*Scolopax rusticola*) qui se tenaient dans les hautes herbes de la zone n°12 embroussaillée.

Cette espèce est de nouveau présente en hivernage avec l'observation de trois individus en janvier 2014. Cette espèce chassable a un statut "quasi-menacé" en Ile-de-France. Elle fréquente les parcelles dont le sous-bois est constitué de ronciers. L'humidité importante du sol, la présence de fourrés de ronces et la proximité de boisements plus âgés sont favorables à l'hivernage de cette espèce.

Entre 2004 et 2014, l'observation n'a pas été renouvelée chaque année, mais PLACOPLATRE laisse des espaces ainsi gérés pour servir d'abri à cette espèce.

Au cours des investigations de terrain, une Chouette hulotte (*Strix aluco*) a été entendue à plusieurs reprises aux abords de Cormeilles ("les Epinettes"), sur le sommet de la butte près du centre équestre de "la Montagne", et au hameau des "Rinvals". L'utilisation de ce site comme dortoir n'a pas pu être confirmée par la présence de pelotes de réjection.

Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), espèce "vulnérable" au niveau français et "quasi-menacée" en Ile-de-France, est observé lors des visites (janvier et mars 2014).

Le secteur fréquenté par l'espèce est relativement restreint, il se situe à l'est du futur puits d'aéragé sur une zone semi-ouverte mêlant saules arbustifs et bouleaux sur terrain frais.

Le Roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapilla*), espèce peu commune en Ile-de-France, est observé en janvier 2014 en limite de propriété au niveau des espaces jardinés. Le boisement mixte (feuillus et résineux) sur cette lisière correspond aux exigences écologiques de l'espèce.



Milieu fréquenté par la Bécasse des bois



Milieu occupé par le Bouvreuil pivoine

### 2.1.8.9 Avifaune des milieux ouverts

Dans les espaces largement ouverts, notamment le cœur de la carrière à ciel ouvert, la diversité est faible, à l'image des milieux qui sont encore à leurs premiers stades de la restauration en espace naturels, et qui sont parfois dérangés par les activités de la carrière ou les opérations d'entretien. On relève :

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
---------------------	------------------------

Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>

Il y a une vingtaine d'années, le Faucon crécerelle était observé occasionnellement sur le site de la carrière à ciel ouvert. Il est désormais bien présent avec certainement 2 couples nicheurs : l'un sur Argenteuil à hauteur de la zone n°5, l'autre sur Cormeilles au niveau de la prairie de la zone 4.

L'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) a été repéré en activité de chasse en 2010, au pied de la carrière à ciel ouvert, à hauteur des zones dégagées près du site de stockage des argiles et des jardins ouvriers bordant la zone n°3. Ce rapace diurne a encore fait l'objet d'une observation en activité de chasse en janvier 2014 au niveau de la limite forestière près du futur puits d'aération. L'espèce reste donc présente sur le site pendant la période hivernale. Cette espèce reste un hivernant "peu commun" en Ile-de-France.

Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) a été observé sur les terrains remis en état sur le versant d'Argenteuil, lors de l'hiver 2004 qui s'était prolongé. Il s'agissait certainement d'individus provenant de la vallée de la Seine et qui recherchaient de la nourriture ou un milieu de substitution. Cette observation reste anecdotique.

#### **2.1.8.10 Avifaune des espaces urbanisés**

Les vergers, pâtures jardins et espaces de friches sur les franges urbanisées de Cormeilles, semblent bien fréquentés puisque l'on y retrouve, en plus, les espèces des milieux semi-ouverts :

Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Rouge gorge	<i>Erithacus rubecola</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

### 2.1.8.11 Avifaune des milieux aquatiques

Les bassins en eau de la carrière à ciel ouvert et les mares en contrebas des fontaines de Franconville accueillent des oiseaux d'eau :

Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Foule macroule	<i>Fulica atra</i>
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>

La présence du Foule macroule est occasionnelle sur les bassins bordant la piste d'exploitation qui mène au cœur de la carrière. Il doit s'agir d'individus venant de la plaine alluviale de la Seine.

Une observation d'un Chevalier cul blanc (*Tringa ochropus*) a été faite en mars 2011 sur le bord du fond noyé du bassin de la zone 6. Cette identification insolite reste occasionnelle pour le site de la "Butte de Corneilles". Il doit s'agir d'un hivernant qui prospectait à l'écart de la plaine alluviale de la Seine.

Le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) est observé régulièrement sur les bassins des espaces remis en état (zones n°4 et 6) ou sur les bassins techniques de la carrière (bassins du concasseur et des pistes). Nous avons remarqué des comportements d'alimentation et de prospection de site de nidification. Le bassin de la zone n°4 et ses berges boisées sont des habitats favorables à la reproduction de l'espèce.

#### 2.1.8.11.1 Espèces de la Directive Oiseaux

- **Bondrée apivore**

- *Données générales*

La Bondrée apivore est une espèce peu commune en France. La population française peut varier fortement d'une année à l'autre, avec une référence de 10000 à 15000 couples au début des années 2000. C'est une nicheuse assez bien répandue au sud de la Loire, mais peu commune en Ile de France.

C'est une espèce migratrice qui arrive dans la région Ile de France en mai pour en repartir dès la fin du mois d'août.

Elle installe son nid au sein des boisements, mais ses terrains de chasse sont constitués de milieux ouverts (prairies, friches, landes, lisières, clairières...). Les secteurs où alternent massifs boisés et prairies sont particulièrement attractifs pour l'espèce. Sa nourriture est très spécialisée, puisque les œufs, larves et adultes d'hyménoptères (guêpes, bourdons...) constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Le territoire de nidification varie de 250 à 1800 ha, selon l'abondance de proies.

Le nid est construit sur un grand arbre au sein d'un boisement ou à sa lisière. Les œufs sont pondus en juin ou juillet et les jeunes sont indépendants en août ou début septembre.

- *Sites Natura 2000 régionaux*

La Bondrée apivore est reprise dans les listes des espèces qui ont permis le classement en zone de protection spéciale pour les sites Natura 2000 de "Seine-Saint-Denis" et pour les "Forêt picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi".

Elle figure également parmi les espèces identifiées pour les ZNIEFF de la "Forêt de Saint Germain", de la "Forêt de Montmorency", du "Vallon de la Chasse", de la "Sablonnière de Bessancourt", du "Parc agricole et plans d'eau d'Achères".

- *Observation locale*

A l'échelle locale, la Bondrée apivore a été inventoriée lors des investigations écologiques de l'été 1998, menées dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter. Elle a été identifiée à l'occasion des investigations écologiques menées dans le cadre de l'extension de la carrière souterraine. Un individu a été remarqué en été 2013 en lisière de la carrière à ciel ouvert à hauteur de l'ancienne batterie du "Chapeau rouge" ; d'autres observations ont été faites en 2012 sur le versant Nord de la butte, au niveau des anciennes sablières, et devant la clairière au pied du "Bois de Saint Marc".

Elle était de passage dans chaque cas. Elle reste néanmoins une espèce nicheuse potentielle sur le site de la "Butte de Cormeilles".

- **Pic noir**

- *Données générales*

Le Pic noir est une espèce sédentaire mais peu commune en France.

Dans les années 1930, le Pic noir ne nichait qu'en montagne, dans les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées et une partie du Massif Central. A partir des années 1950, l'espèce a entrepris une expansion vers l'ouest et les forêts de plaine. On le trouve dans le Nord et la Picardie dès 1965, la Seine-Maritime en 1978, et atteint les Côtes d'Armor en 1990 (Thibault, 1983 in Cuisin, 1994).

En Île-de-France, il a fallu attendre 1936 pour apercevoir le premier individu, à Corbeil dans l'Essonne (Normand et Lesaffre, 1977). Son installation débute dans les années 1960, dans les forêts de l'est et du nord de la région (ex. Hez-Froidmont dans l'Oise en 1960 ou Fontainebleau en 1963). En 1992, il est noté à l'extrême ouest de l'Île de France, en forêt de Rosny (Lemarechal et Lesaffre, 2000). On en comptait au moins 200 couples en 1995. Une fois installés, les adultes sont sédentaires.

La population française est désormais estimée entre 20 000 et 30 000 couples avec une répartition assez équilibrée entre les régions (Dubois & al, 2008).

Le Pic noir apprécie les hautes futaies âgées, notamment les hêtraies-sapinières et les hêtraies pures. Il peut vivre également parmi les autres feuillus ou conifères, de préférence bien espacés et sur de grandes surfaces. Il s'installe aussi dans les petites forêts séparées des grands massifs par quelques kilomètres.

Il se nourrit surtout des larves, pupes et adultes de fourmis et de coléoptères xylophages.

L'espèce est sédentaire et solitaire. Mâle et femelle ont des territoires séparés ou se chevauchant en période inter-nuptiale. La formation du couple débute tôt, la sélection du site et l'excavation du trou de nid commençant dès la mi-février.

Les territoires sont très grands, souvent de l'ordre de 300-400 ha pour un couple, parfois moins de 100 ha dans les habitats les plus favorables.

La ponte unique de 4-6 œufs est déposée à partir d'avril. L'incubation dure 12 jours et l'envol a lieu à l'âge de 24-28 jours.

- *Sites Natura 2000 régionaux*

En Ile-de-France, le Pic noir est un oiseau assez rare, dont la population est estimée à environ 200 couples (Le Maréchal & Lesaffre, 2000).

Le Pic noir est repris dans les listes des espèces qui ont permis le classement en zone de protection spéciale pour les sites Natura 2000 de "Seine Saint Denis" et pour les "Forêt picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi". Elle figure également parmi les espèces identifiées pour les ZNIEFF de la "Forêt de Saint Germain".

- *Observation locale*

A l'échelle locale, le Pic noir n'a été observé qu'une seule fois en 2008. Un individu a traversé le sommet de la "Butte de Cormeilles" en venant du nord-ouest, et s'est arrêté en lisière du "Bois d'Hédoit" devant la zone 6. Après une pause d'un quart d'heure, il a repris son vol vers la "Butte de Sannois".

- **Pie-grièche écorcheur**

- *Données générales*

La Pie-grièche écorcheur se rencontre sur une grande partie du territoire français. Elle est cependant plus rare ou absente dans le quart nord-ouest et dans les plaines méditerranéennes. Les effectifs les plus importants se localisent en moyenne montagne.

Sur l'ensemble du pays, la population est estimée entre 160 000 et 360 000 couples (Lefranc in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Elle a subi une légère diminution de ses effectifs et fait désormais l'objet d'une "préoccupation mineure" en France. La principale menace est l'évolution des pratiques agricoles et notamment l'arrachage des haies qui constituent des sites de nidification et l'utilisation d'insecticides qui réduit le nombre de ses proies.

- *Sites Natura 2000 régionaux*

En Ile-de-France, la Pie-grièche écorcheur est un oiseau assez rare en limite nord-occidentale de répartition (moins de 5 couples en Haute-Normandie). La population francilienne était estimée à 100-150 couples en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000) mais est vraisemblablement un peu plus importante aujourd'hui. Les effectifs les plus élevés se rencontrent au sud-est de la région.

Elle est reprise dans les listes des espèces qui ont permis le classement en zone de protection spéciale pour les sites Natura 2000 de "Seine Saint Denis" et pour les "Forêt picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi". Elle figure également parmi les espèces identifiées pour les ZNIEFF de la "Forêt de Saint Germain".

- *Observation locale*

A l'échelle locale, quelques habitats sont potentiels sur le versant Sud-Ouest, avec les friches, anciens vergers et jardins encore présents en bas de versant, mais le dérangement par la fréquentation limite les possibilités d'accueil.

#### 2.1.8.11.2 Amphibiens

Les Amphibiens sont également communément désignés Batraciens. En Europe, ils se distinguent en deux Ordres : les Anoures (Grenouilles, Crapauds) et les Urodèles (Tritons, Salamandres).

Les habitats spécifiques aux amphibiens sont peu représentés sur la "Butte de Cormeilles". Comme indiqué au chapitre précédent, les mares et zones humides sont peu fréquentes. Avec un affleurement en majorité sablonneux sur le versant, les ornières et dépressions ne gardent pas l'eau suffisamment longtemps. Les sites favorables sont donc les mares en contrebas des sources de Franconville au pied du versant nord, ainsi que les bassins aménagés dans la partie remise en état de la carrière à ciel ouvert.

5 espèces d'Anoures et 2 espèces d'Urodèles ont été identifiées sur la zone d'étude.

Parmi les anoures :

Grenouille rieuse

*Rana ridibunda*

Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>

Parmi les urodèles

Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>

Seules les espèces de présence confirmée sont reportées sur la carte "Enjeux faunistiques". Une couleur est proposée pour hiérarchiser les enjeux.

- **Grenouille rieuse**

Cette espèce est présente dans la carrière à ciel ouvert et colonise le bassin en bordure de la piste d'exploitation, le bassin au pied du concasseur.

- **Grenouille verte**

La Grenouille verte est présente dans les mares en contrebas des sources de Franconville au pied du versant nord. La population semble assez importante malgré la petite taille des mares.

Cette espèce est également présente dans la carrière à ciel ouvert et colonise régulièrement un bassin en bordure de la piste d'exploitation, ainsi que le bassin au pied du concasseur.

- **Crapaud commun**

Le Crapaud commun est présent sur la "Butte de Cormeilles".

Un individu adulte a été identifié en 1998 près d'une dépression en eau le long de la piste d'accès à la sablière, près du chemin des Cordelets (Cormeilles).

Dès que des mares et bassins sont aménagés dans le cadre de la remise en état de la carrière à ciel ouvert, des pontes de Crapaud commun sont relevées. C'était le cas en 1997 pour la mare réalisée sur le talus du "Chemin de l'Horloge" à Argenteuil. C'était encore le cas en 2011 pour la dépression aménagée au bord du "Bois des Montfrais" à Sannois.

En dehors des terrains remis en état de la carrière à ciel ouvert, il n'a été relevé d'autres individus.

- **Alyte accoucheur**

L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) a été identifié au chant au printemps 2013 au sein de la carrière à ciel ouvert, au niveau d'un talus sablonneux encadrant la plateforme du concasseur primaire.

Une nouvelle prospection menée au printemps 2014 a confirmé la présence d'une population (10 à 15 chanteurs) sur le talus dominant la plateforme du concasseur, et d'individus isolés en bas de la piste d'accès au carreau d'exploitation.

Des prospections ont été renouvelées au niveau des anciennes carrières de sable dominant l'A15 entre Franconville et Montigny-lès-Cormeilles, mais elles n'ont pas révélé d'indice de présence.

- **Crapaud calamite**

Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) est l'espèce emblématique de la "Butte d'Orgemont".

La présence de cette espèce avait été recensée au début des années 1990. Quelques individus seulement avaient été repérés dans des petites dépressions humides. Le faible effectif et les types d'habitats indiquaient la fragilité de la population.

Des épisodes de sécheresse en 1997 et 1998 avaient été néfastes pour la survie de l'espèce. Des travaux de gestion et des aménagements ont été menés, avec notamment la création de mares.

Des prospections récentes (printemps 2014) ont révélé la présence d'une population assez confortable (30 chanteurs).

Avec le développement de corridors entre les buttes du Parisis et la création de mares ou dépressions humides, le Crapaud calamite s'installe donc sur la "Butte de Corneilles".

▪ **Autres espèces potentielles**

A partir des inventaires des ZNIEFF de la Forêt de Montmorency ou du Massif de l'Hautil, à partir des observations effectuées dans les mares et fossés des affleurements marneux des buttes témoins du nord de l'Île-de-France, les espèces suivantes sont proposées comme potentielles, bien qu'elles n'aient pas été observées sur les Buttes du Parisis 'sauf pour la Grenouille rousse\*):

parmi les anoures

Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
Grenouille rousse *	<i>Rana temporaria</i>

parmi les urodèles

Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>

\* *Grenouille rousse*

Des adultes et des têtards de Grenouille rousse sont régulièrement observés dans le bassin de la zone n°4 depuis 1998. Cette espèce n'a pas été relevée dans les inventaires menés sur ce bassin aux printemps 2013 et 2014.

En dehors des terrains remis en état de la carrière à ciel ouvert, nous n'avons pas relevé d'autres individus.

**2.1.8.11.3 Reptiles**

Ce groupe faunistique a été retenu comme bio-indicateur pour les espaces en activité ou remis en état de la carrière à ciel ouvert.

Au sein de la carrière à ciel ouvert, des plaques de recensement de l'herpétofaune ont donc été disposées en lisière de clairières ensoleillées et sur les franges sablonneuses des espaces remis en état (zones n°4, 5 et 6).

Sur le reste du périmètre du projet de carrière, il n'a pas été procédé à la pose de refuges à reptiles, mais des souches ou des pierres ont été régulièrement soulevées, et des observations prolongées des milieux steppiques (affleurement sablonneux, piste en cailloux...) ont été effectuées.

Les espèces suivantes ont été identifiées sur le site.

▪ **Lézard des murailles**

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été identifié uniquement sur les affleurements sablo-graveleux mais il est assez bien représenté sur toute la butte, au niveau des anciennes sablières dominant Franconville, sur des ouvrages en pierre dans l'ancien site de formation Thomson.

Eu égard à l'ampleur des sites thermophiles propices à cette espèce pouvant représenter jusqu'à 40 ha au sein de la carrière à ciel ouvert, nous retiendrons essentiellement les affleurements sablo-graveleux comme les plus singuliers et couvrant près de 20 ha.

Le Lézard des murailles a été détecté en 2014 au niveau des bureaux du chef de carrière (au sud-est de la carrière à ciel ouvert). Plusieurs individus ont été observés au niveau des murets par le personnel de Placoplatre.

L'espèce n'a été contactée que sur ce secteur anthropisé malgré la présence d'autres habitats favorables.

Il a été observé précédemment (2011 à 2013) sur une corniche de l'ancien front de découverte en lisière du « Bois des Croles », et sur le placage sablonneux reconstitué en zone n°8.



Corniche thermophile en lisière du "Bois des Croles"



Clairière sablonneuse en zone n°4

#### ▪ **Orvet**

L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) est présent dans les espaces restaurés de la carrière à ciel ouvert en raison du couvert herbacé parfois épais.

Des individus sont délogés régulièrement lors des opérations de fauche ou d'entretien des jeunes plants forestiers. Un nid d'une dizaine de jeunes individus avait déjà été levé lors de la reprise des travaux d'entretien dans la prairie sommitale de la zone 4.

Il est potentiel sur le plateau de la "Butte de Cormeilles" notamment dans les secteurs où la litière de feuilles mortes est épaisse et où les pierres meulières affleurantes offrent beaucoup de caches.

#### ▪ **Couleuvre à collier**

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) est mentionnée car elle a été identifiée à partir de photos prises par l'exploitant de carrière et par l'apiculteur qui dépose des ruches sur le site. Elle a été repérée à hauteur du bassin de la zone n°4 et à hauteur du bassin technique de la plateforme du concasseur.

Cette espèce serait potentielle au niveau des fonds humides de "la Couture" sur le versant de Franconville.

#### ▪ **Tortue de Floride**

La Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) s'est très récemment installée sur le bassin technique du plateau du convoyeur au centre du couloir d'accès à la zone d'exploitation de la carrière à ciel ouvert.

2 individus adultes ont été identifiés sur la berge en argile, se chauffant au soleil, avec des carapaces de l'ordre de 20 à 25 cm de diamètre.

Les causes habituelles de colonisation de sites naturels concernent le lâcher volontaire d'individus ou la dispersion accidentelle depuis des vivariums domestiques. Dans le cas présent, ces voies d'innutrition sont à exclure puisque le centre de la carrière est bien à l'écart des terrains urbanisés en périphérie de la carrière et que son accès est limité aux seuls personnels habilités.

Cette espèce est exotique ; elle est considérée comme invasive et doit être exclue des milieux naturels.

Ce n'est donc pas une espèce indicatrice d'un habitat naturel. Au contraire, sa présence révèle l'influence anthropique et témoigne du risque de banalisation de la biodiversité urbaine.

▪ **Autres espèces potentielles**

A partir des inventaires des ZNIEFF de la Forêt de Montmorency ou du Massif de l'Hautil, à partir des observations effectuées sur les autres buttes témoins du nord de l'Île de France, la présence du Lézard vivipare (*Zooteca vivipara*) est potentielle, bien que cette espèce n'ait pas été observée sur les "Buttes du Parisis".

2.1.8.11.4 Entomofaune

▪ **Odonates**

L'Ordre des Odonates désigne plus communément les Libellules et les Demoiselles. En systématique animale, on distingue deux Sous Ordres : les Zygoptères et les Anisoptères.

Parmi les Zygoptères, les 2 espèces suivantes ont été recensées :

Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>

Parmi les Anisoptères, les 3 espèces suivantes ont été recensées :

Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>

▪ **Lépidoptères**

Parmi les Lépidoptères (Rhopalocères), la carrière abrite des espèces déterminantes de ZNIEFF :

Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i>
Zygène de la Filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>

Les autres données des inventaires réalisées au cours de l'été 2012, dans les prairies des terrains remis en état de la carrière à ciel ouvert. Sont également mentionnées :

Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>

Paon du jour	<i>Inachis io</i>
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>
Tristan	<i>Aphantopus hyperanthus</i>

Parmi les Hyménoptères, ont été relevés :

Abeille sauvage	<i>Apis mellifera</i>
Bourdon des pierres	<i>Bombus lapidarius</i>

#### 2.1.8.11.5 Synthèse des enjeux faunistiques

Quelques-unes des espèces protégées citées font l'objet d'un dossier de demande de dérogation ; les autres ne seront pas dérangées par l'activité de la carrière.

#### Mammifères

Les inventaires sur le périmètre du projet global de carrière donnent :

- 9 espèces recensées,
- aucune espèce patrimoniale, en fonction de leur degré de rareté,
- 2 espèces légalement protégées ou réglementées au niveau national ou régional, susceptibles de se reproduire au sein de la zone d'étude :
  - ✓ Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)
  - ✓ Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

#### Avifaune

L'avifaune a été choisie comme indicateur de la biodiversité spécifique et de la diversité des habitats, pour pouvoir évaluer un territoire vaste.

Seules les espèces emblématiques d'un cortège ou de conditions d'habitat sont reportées sur la carte "Enjeux faunistiques". Une couleur est proposée pour caractériser les différents cortèges. Certaines espèces insolites et d'observation occasionnelle (Bondrée apivore, Pic noir) ou ancienne (Hirondelle de rivage), mais pouvant présenter un enjeu pour le site, sont toutefois affichées.

Les inventaires sur le périmètre du projet global de carrière donnent :

- 73 espèces recensées, avec un recensement partiel pour les jardins.
- 11 espèces patrimoniales, en fonction de leur degré de rareté, avec :
  - ✓ 1 espèce au statut "en danger" :
    - Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)
  - ✓ 4 espèces au statut "vulnérable":
    - Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), espèce de la Directive Oiseaux
    - Pic épeichette (*Dendrocopus minor*)
    - Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)
    - Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

✓ 6 espèces au statut "quasi menacées":

- Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
- Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)
- Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

- 54 espèces légalement protégées ou réglementées au niveau national. (voir la liste en annexe de l'étude écologique jointe en Annexe 7).

### Espèces de la Directive Oiseaux

3 espèces recensées :

- ✓ Bondrée apivore
- ✓ Pic noir
- ✓ Pie-grièche écorcheur

### Amphibiens

Les habitats spécifiques aux amphibiens sont peu représentés sur la "Butte de Corneilles". Les mares et zones humides sont peu fréquentes. Avec un affleurement en majorité sablonneux sur le versant, les ornières et dépressions ne gardent pas l'eau suffisamment longtemps. Les sites favorables sont donc les mares en contrebas des sources de Franconville au pied du versant Nord, ainsi que les bassins aménagés dans la partie remise en état de la carrière à ciel ouvert.

Les inventaires sur le périmètre du projet global de carrière donnent :

- 8 espèces recensées, dont 5 anoures et 2 urodèles.
- 2 espèces patrimoniales, avec :
  - ✓ Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
  - ✓ Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
- 8 espèces légalement protégées ou réglementées au niveau national.
  - ✓ Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
  - ✓ Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
  - ✓ Crapaud commun (*Bufo bufo*)
  - ✓ Grenouille verte (*Rana esculenta*)
  - ✓ Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*)
  - ✓ Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
  - ✓ Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
  - ✓ Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)

### Reptiles

Les inventaires sur le périmètre du projet global de carrière donnent :

- 4 espèces recensées, dont une espèce envahissante.

- aucune espèce patrimoniale, en fonction de leur degré de rareté.
- 3 espèces légalement protégées ou réglementées au niveau national.
  - ✓ Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
  - ✓ Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
  - ✓ Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

### Entomofaune

Les inventaires partiels sur le périmètre du projet global de carrière donnent :

- 14 espèces recensées, dont 5 odonates et 9 lépidoptères.
- aucune espèce patrimoniale.
- aucune espèce légalement protégée ou réglementée au niveau national.

### **2.1.8.12 Conclusion**

L'intérêt écologique de la zone est moyen.

Actuellement, les milieux ouverts et les plantations d'arbres sont entretenus régulièrement, mais certains milieux humides (notamment la mare dans le bois) se combleront naturellement et illustrent la possibilité d'un abandon futur de ces habitats. Ceci génère une sensibilité, qui n'est pas directement liée au projet.

La **sensibilité** vis-à-vis des milieux naturels est **globalement moyenne**.

## **2.1.9 Paysage et visibilité**

Le paysage est un cadre spatial contenant des éléments qui, agencés entre eux, forment le paysage :

- Des éléments physiques : relief, hydrographie...
- Des éléments biologiques : végétation, faune...
- Des éléments humains : exploitation du sol, habitat, déplacements, loisirs...

C'est un système vivant et dynamique.

### **2.1.9.1 Données paysagères régionales et départementales**

L'atlas des paysages du Val-d'Oise a été lancé en 2008 par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

La géomorphologie de la région Ile-de-France, sous-ensemble du bassin sédimentaire parisien, n'est ni complexe, ni spectaculaire. En effet, les éléments de relief se limitent aux côtes dites du Bassin Parisien et à la ponctuation de buttes témoins. La grande diversité locale des sites et paysages de la région provient essentiellement de l'érosion différentielle, des légères déformations

tectoniques, mais aussi de nombreux sillons creusés dans les plates-formes structurales par un important réseau hydrographique. Cette diversité est un élément caractéristique de la qualité et de la richesse patrimoniale des sites et paysages de l'Ile-de-France.

Quatre ambiances paysagères peuvent être distinguées (*Cf. Annexe 8*) :

- **Les grandes vallées**, comme les plus petites, offrent une grande qualité paysagère, non seulement en raison de la présence de l'eau et d'espaces naturels, mais aussi des points de vue esthétique, historique, culturel ou encore artistique, comme l'ont révélé les nombreuses écoles de peinture. Certaines portions de ces linéaires de cours d'eau constituent des entités paysagères remarquables par la préservation à l'état naturel des îles et des berges, par les rapports entre le cours d'eau, la plaine alluviale consacrée au maraîchage et les coteaux le plus souvent boisés ou destinés à l'élevage et l'arboriculture. De fait, les sites fluviaux ont été de tout temps particulièrement attractifs et notamment du point de vue résidentiel. On y trouve logiquement aujourd'hui l'essentiel des implantations urbaines et industrielles.
- **Les massifs forestiers** de l'Ile-de-France sont les reliques des grands domaines des chasses royales : Fontainebleau, Sénart, Rambouillet, Marly, Saint-Germain, Montmorency, Chantilly, etc... Cette ancienneté est un gage de la qualité paysagère des principales forêts et futaies. Actuellement, les espaces boisés couvrent encore près de 25% de la superficie régionale. Les feuillus composent 90 % des peuplements où le chêne domine largement devant le frêne et le châtaignier. La forêt de Fontainebleau, avec ses 25 000 hectares d'un seul tenant, où le pin sylvestre prospère sur les sols sableux, constitue sans aucun doute un site unique en Europe occidentale par la richesse de ses milieux naturels et la diversité de ses paysages. La plupart de ces forêts sont de statut public et accessibles pour quelques 11 millions d'habitants de la région.
- **Les plaines et plateaux** sont une composante essentielle des paysages de l'Ile-de-France : Brie, Plaine de France, Vexin, Hurepoix, Plaine de Versailles, portion de la Beauce, du Gâtinais, etc... Une agriculture intensive et dynamique utilise largement ces espaces et structure fortement les paysages. Au fil des générations, l'intensification des modes de production, les différents remembrements, l'agrandissement des structures d'exploitation ont conduit à éliminer la plupart des éléments du paysage, végétaux notamment. Pour autant, l'uniformité qui en découle n'est pas dénuée de qualité paysagère, même qualifiée d'ordinaire, pour les citoyens à la recherche de calme.
- **Les sites villageois** et urbains, constituent une image bien particulière de la région à partir de la richesse et de la diversité de leur patrimoine historique. La région foisonne de lieux éminents de l'histoire liés aux sièges des pouvoirs, de grands domaines et de parcs, mais aussi de reliques de modes d'implantations et d'organisations traditionnels et plus modestes sous la forme de bourgs et villages. L'identité parisienne est marquée également par des organisations urbaines alliant espaces naturels et bâtis, telles que les cités-jardins, la ligne des fortifications, etc.

### 2.1.9.2 Le contexte paysager local et ses mutations

Source : *Outside Paysages, 2014*

La carrière de Cormeilles-en-Parisis fait partie de l'unité paysagère « **Les plaines et plateaux** ».

#### 2.1.9.2.1 Une mosaïque paysagère aujourd'hui oubliée

- L'évolution du parcellaire

Le site d'étude présente actuellement un faciès essentiellement forestier. Cette occupation du sol, si elle porte aujourd'hui une valeur écologique forte dans l'inconscient collectif, offre cependant une

qualité paysagère faible eu égard à l'évolution paysagère de la butte. En effet, le sol de la butte a connu une multitude d'affectations du sol, de la lande aux cultures puis au boisement.

La carte de l'Abbé de la Grive de 1754 fait état d'un paysage bien plus diversifié qu'aujourd'hui. Le sommet de la butte occupé par la lande ventée et ponctuée de micro-carrières et de moulins sert de pâture tandis que le coteau exposé au sud se garnit de jardins et de cultures diverses (notamment la vigne), organisés autour de hameaux. Le flanc Nord côté Franconville, plus frais et abrupt est occupé par le boisement. C'est donc alors la nature du sol, l'exposition et la topographie qui dictent le mode d'occupation des sols.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, le parcellaire se morcelle à la faveur de la transmission du sol et les boisements sont progressivement essartés au profit du développement de la vigne et du maraîchage. La forêt laisse la place à une grande variété de mise en culture du sol : vigne, vergers cloisonnés par des haies (closiers) qui, au fil du temps, vont être subdivisés pour former une marqueterie parcellaire dense.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le déclin de la vigne laisse place à une polyculture vivrière sur un sol morcelé à l'extrême (maraîchage, prairies, cultures céréalières...). Aujourd'hui, les traces de cette mosaïque paysagère sont enfouies sous l'extension pavillonnaire et l'enfrichement forestier : en effet, le site étant interdit au public, les chemins y aboutissent en impasses le long desquelles le foncier a tendance à s'enfricher faute d'attractivité. Toutefois, des vestiges de vergers et le maintien de parcelles agricoles sur les franges de la carrière offrent un paysage insolite et propice à la promenade.

Les espaces non forestiers sont précieux par les vues ouvertes qu'ils offrent sur la vallée de la Seine au Sud, notamment.

D'un point de vue patrimonial, le caractère venté et la topographie inédite des Buttes sont à l'origine du patrimoine de moulins et d'ouvrages militaires proches de la carrière. S'ils ne sont pas présents à proximité du site même, ils n'en demeurent pas moins un facteur d'attractivité et d'identité fort.

La présente des extraits de la carte d'état-major des environs de Paris (1818-1824).

- La butte jardinée :

Les parcs et jardins sont d'autres éléments importants de cette mosaïque. En effet, la Vallée de Montmorency passait aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles pour un séjour agréable, tant à cause de sa proximité de Paris qu'en raison de la fertilité de son sol, de la pureté de l'air qu'on y respire et des sites ravissants qu'elle offre aux yeux enchantés des promeneurs. Il est un endroit qui l'emporte sur tous les autres et que l'on considère comme le lieu le plus agréable de toute la vallée, c'est le bourg de Franconville-la-Garenne. Il est renommé pour la douceur de son climat et pour l'excellence des fruits.

Parmi les jardins encore existants aujourd'hui, on compte le Parc Schlumberger (parc départemental). Acquis par le Département du Val d'Oise, il appartenait à la famille Schlumberger dont il a gardé le nom. D'une superficie de près de 8 ha, il constitue un équipement de premier ordre participant au cadre de vie communal mais aussi à la Ceinture Verte d'Île de France. Il appartient au réseau d'équipements de loisirs qui jalonnent la crête de la Butte (Fort de Corneilles, restaurant panoramique, centres équestres...).

Le parc le plus emblématique de l'attractivité de la Vallée de Montmorency et des Buttes est celui, créé à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, du Comte d'Albon. Sa propriété de Franconville est celle de Cassini acquise en 1781. Elle s'étend alors de l'actuelle rue du Général Leclerc jusqu'à la Butte de Corneilles. Dans le parc, est incluse la source des "Rivals", qui lui sert pour alimenter une vaste pièce d'eau. Dans son esprit, ses jardins vont éclipser tous les autres par leur pittoresque et leur curiosité. C'est la renommée de la "Vallée de Montmorency", et notamment celle de Franconville, qui le guident jusqu'à la "Butte de Corneilles".



La carte d'Etat-major des environs de Paris (1818-1824) situe de nombreux moulins sur la ligne de crête de la butte, le long de ce qui sera la future Route Stratégique



Parc Schlumberger : en haut carte d'Etat-major des environs de Paris (1818-1824).  
En bas, carte IGN 1/25000 contemporaine



Situation estimée du Jardin du Comte d'Albon  
Plan d'Etat-major des environs de Paris (1818-1824)  
Carte IGN 25 000ème contemporaine

Suite à l'acquisition de la propriété, le Comte agrandit son domaine par l'échange de terres avoisinantes et veut que ses jardins surpassent ceux connus d'Ermenonville, de Mortefontaine, de Monceau ... Toute l'originalité du Comte y est représentée, ses idées, ses opinions, son caractère, ses fantasmes. Il érige une colonne au marquis de Mirabeau. Epris de liberté, il dresse un arbre à la mémoire de Guillaume Tell. Pratiquant la tolérance, il élève un tombeau à Court de Gébelin, écrivain protestant. Adeptes de Jean-Jacques Rousseau et respectueux de la nature, il crée un village suisse, un chalet des chèvres, un asile des bergers, une cabane de pêcheurs. Homme de lettres, il a sa bibliothèque ; poète, un temple des muses ; fabuliste, la cascade d'Esopo. Chaque monument possède une inscription ou une devise. On peut également admirer une profusion de bustes de poètes grecs ou latins, de sages de l'Antiquité ou de savants. Comme il s'intéresse aussi à l'agriculture et à la botanique, il élève un monument à la mémoire de Haller, une colonne à Boërhave.

#### 2.1.9.2.2 Le patrimoine carrier, un marqueur paysager distinct de la périurbanisation

Le site de la carrière de Cormeilles en Parisis est issu de l'exploitation du gypse par les établissements Lambert. Entre 1930 et 1960, la diversité des matériaux extraits permet que la carrière soit la seule en France à assurer la fabrication du plâtre, des céramiques, de la chaux hydraulique et du ciment. Le front de taille est sillonné de voies ferrées sur lesquelles des locomotives Decauville transportent les matières premières.

Le travail en carrière, ou dans les différentes unités de l'usine Lambert, nécessite un effectif nombreux, jusqu'à 800 ouvriers simultanément. A partir des années 1930, une main d'œuvre issue de multiples horizons (bretons, chinois, polonais, serbes, portugais, maghrébins, tchèques...) vient grossir les rangs des ouvriers travaillant dans la plus importante carrière à ciel ouvert d'Europe. Cet afflux de population a marqué et marque encore l'image et la personnalité de la ville, ainsi que le paysage et l'ambiance urbaine. A proximité de la carrière, un urbanisme et une architecture spécifiques voient le jour. Des quartiers entiers sont conçus pour accueillir les travailleurs.

Si l'exploitation du gypse est en partie à l'origine de l'extension de l'habitat de Cormeilles, la périurbanisation qui s'est développée lors de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a homogénéisé les piémonts de la butte. De part et d'autre du relief, la ville a étiré son mitage pavillonnaire jusque sur les flancs, notamment au Sud. Sur les coteaux environnants de la carrière, la topographie plus ou moins prononcée a contraint l'extension urbaine.

#### 2.1.9.2.3 Un paysage de franges

Le site de la carrière constituant une enclave de grande ampleur dans le foncier des communes de Sannois, Cormeilles en Parisis, Argenteuil et Franconville, il a influencé le développement urbain ces dernières années le long de ses limites.

#### 2.1.9.2.4 Le contraste Nord-Sud

Au pied du flanc Nord, l'autoroute A15 occasionne une coupure forte entre forêt et urbanisation (Franconville). Si bien qu'on aurait tendance aujourd'hui à parler d'arrière forestier au Nord (au sens de "désaffectation" et d'opacité visuelle). Cette sensation se trouve renforcée par l'orientation urbanistique de Franconville qui accole à l'A15 et au coteau, un vaste complexe d'activités. La butte forestière présente ainsi une image "naturelle" qui enrichit et valorise les sites industriels qu'elle domine. Le massif forestier présente des discontinuités liées à l'urbanisation et ses activités de loisirs, cimetières, équipements...

Le foisonnement végétal global domine dans les lointains. Des constructions sont insérées dans les boisements Nord (comme le délaissé Nord-Ouest de l'ancienne route stratégique)...

A l'opposé, l'espace vitrine Sud et Ouest (Cormeilles), dont les quartiers pavillonnaires installés sur les pentes s'octroient des vues recherchées, a repoussé le massif forestier vers les sommets. La densité urbaine y cache les traces de l'ancienne mosaïque paysagère qui parcheminait les pentes ensoleillées.

Aujourd'hui, au sein du tissu urbain plus ou moins dense, on voit émerger des parcelles étroites encore plantées de fruitiers isolés. Ailleurs, c'est un rang de vigne entre habitat et cultures céréalières qui rappelle la société d'autosubsistance (ouvrière ou agricole) qui a modelé les buttes.

#### 2.1.9.2.5 Le paysage emblématique de la rue du Commandant Kieffer (Cormeilles-en-Parisis)

Le territoire cohérent formé par les coteaux Ouest concentre des enjeux visuels, écologiques et paysagers de très grande importance, car il offre une harmonie et un équilibre précieux entre urbanisation et activité rurale. En bordure de la carrière, le quartier des Epinettes s'organise autour d'un carroyage géométrique de ruelles souvent en impasses. Les îlots pavillonnaires sont relativement opaques et offrent des limites franches avec l'espace agricole. L'homogénéisation et la banalisation architecturale y règnent en maître.

En revanche, l'habitat diffus le long de la rue du Commandant Kieffer présente une richesse visuelle (effets de belvédère) et d'ambiances plus intéressantes. L'habitat s'accroche à la pente et alterne avec des jardins familiaux (chemin de la côte des Glaises) et des sentes piétonnes.

L'architecture variée des maisons et la faible densité d'habitat concourent à créer une cité-belvédère de qualité. Une mosaïque végétale s'y développe progressivement :

- bois de résineux issus de replantation,
- anciennes parcelles aujourd'hui en cours d'enfrichement ou devenues jardins d'agrément,
- jardins dont le front bâti aéré respecte un recul pertinent,
- parcelles agricoles...

Les chemins de la Côte des Glaises et du Clos St Paul circulent à mi-pente entre jardins pavillonnaires et anciennes parcelles semi-agricoles. Ils forment un parcours piéton emblématique (avec la route du Fort sur Sannois) qui trouvera une continuité dans le projet de réaménagement de la carrière.

#### 2.1.9.2.6 Les portes rurale et forestière d'Argenteuil et de Sannois

Plus au Sud, le long de la route d'Argenteuil, le piémont de la butte affiche de vastes vues panoramiques sur la plaine d'Argenteuil. C'est une caractéristique qui fait la qualité de l'entrée de ville Sud-Est de Cormeilles : un relief adouci nappé de grandes parcelles allongées de maraîchage et de cultures, surmontées dans les lointains par l'horizon boisé et continu de la butte. Ici, les franges urbaines comme la carrière sont invisibles et la continuité butte/plaine offre une cohérence visuelle et une image très qualitatives.

Sur les communes d'Argenteuil et de Sannois, les franges Est de la carrière sont essentiellement arborées. Les boisements recréés dans le cadre de la remise en état de la carrière constituent aujourd'hui un massif forestier continu contre lequel les quartiers d'habitation s'adosent.



*Divers équipements et installations sont intégrés dans le massif forestier du Nord  
(vue depuis Franconville vers le Sud-Ouest)*



*D'anciennes lanières persistent entre les murs des pavillons et rappellent l'échelle fine qui caractérisait les coteaux (rue des Epinettes)*



*Les quartiers pavillonnaires bénéficient de vues panoramiques (chemin de la Côte des Glaises)*



*La frange Ouest de la carrière offre un paysage d'agriculture périurbaine encore empreint des réflexes de l'autosubsistance, comme ici rue des Prébendes (Cormeilles)*



*Le chemin de la Côte des Glaises, au-delà de l'intérêt de son parcours de corniche, permet de cheminer le long des espaces jardinés.*



*Le long du chemin, les diverses formations végétales héritées des étapes de mutation des coteaux se superposent pour créer un véritable « parc » habité*



*Le boisement existant le long de la limite Ouest de la carrière s'accompagne de cultures céréalières fabricant un balcon agricole singulier au-dessus de la banlieue parisienne*



*Les vues depuis le chemin du Clos St Paul sont un atout et un facteur de qualité pédestre incontournables*



*Le vocabulaire des limites parcellaires le long des chemins est un facteur de diversité paysagère essentiel (mur en pierres - chemin du Clos St Paul)*



*Cheminement entre les haies plantées du chemin du Clos St Paul*

La Commanderie et l'Orphelinat St Jean (Sannois) ainsi que l'ensemble pavillonnaire de "Montainville" (Argenteuil) s'inscrivent dans le relief et bénéficient de l'horizon boisé du "Bois d'Hédoit". Au sein de ce dialogue ville/forêt, la route du Fort est une armature piétonne importante puisqu'il s'agit de la continuité de la route stratégique.

Les abords de la carrière affichent donc une grande disparité de faciès :

- un boisement discontinu au nord, surplombant les zones d'activités de Franconville et la large coupure de l'A15,
- des pentes pavillonnaires et agro-jardinées à l'Ouest et au Sud,
- une lisière forestière continue et franche s'imposant aux quartiers habités à l'Est.

La carrière PLACOPLATRE participe à cette dissymétrie paysagère : son excavation favorise aujourd'hui les perceptions visuelles vers le Sud.

### 2.1.9.3 La détermination du périmètre de l'analyse paysagère

La *Figure 30* présente la portion d'espace à étudier, en fonction de la présence de grands éléments structurants du paysage autour du projet :

- Les lignes de crêtes ;
- Les massifs boisés ;
- Les plaines ;
- L'urbanisation.

Le site du projet étant implanté sur la «Butte de Cormeilles» dominant les environs, la visibilité du site est potentiellement importante. Mais, du fait de **l'urbanisation quasi complète du secteur** et de la présence de massifs boisés sur les buttes voisines (butte de Sannois, des Châtaigniers et d'Orgemont), la visibilité sur la «Butte de Cormeilles» et sur la carrière à ciel ouvert n'est possible que depuis les environs immédiats et les zones de plaine résiduelles non urbanisées (coulée verte de Cormeilles notamment).

La carrière à ciel ouvert n'est visible que depuis le Sud-Ouest.

Le périmètre d'étude pourra se limiter (*Cf. Figure 30*) :

- Au Nord-Est, par la butte de Montmorency ;
- A l'Ouest, par les nombreuses zones boisées et par la Seine ;
- Au Sud, par l'importante urbanisation des villes d'Argenteuil et Sartrouville débutant à partir des zones industrielles du Prunay et du Val d'Argent.

A noter que la limite Est est arbitraire, mais que, étant donnée l'urbanisation, la visibilité est très limitée dans ce secteur.

Il en ressort un périmètre d'étude paysagère relativement centré sur la «Butte de Cormeilles». La surface du périmètre d'étude atteint malgré tout 67 km<sup>2</sup>.



*Vue depuis le nord-est (communes de Sannois et Argenteuil)*



*A l'Est de l'entrée de la carrière, le long de la Rd48, les piémonts et la plaine cultivée exempts d'urbanisation assurent une "respiration verte" d'intérêt entre Argenteuil et Cormeilles-en-Parisis. La lisibilité de la butte y est exemplaire.*



*"Les coteaux" Ouest, un paysage et une image qualitative aux portes de la carrière*

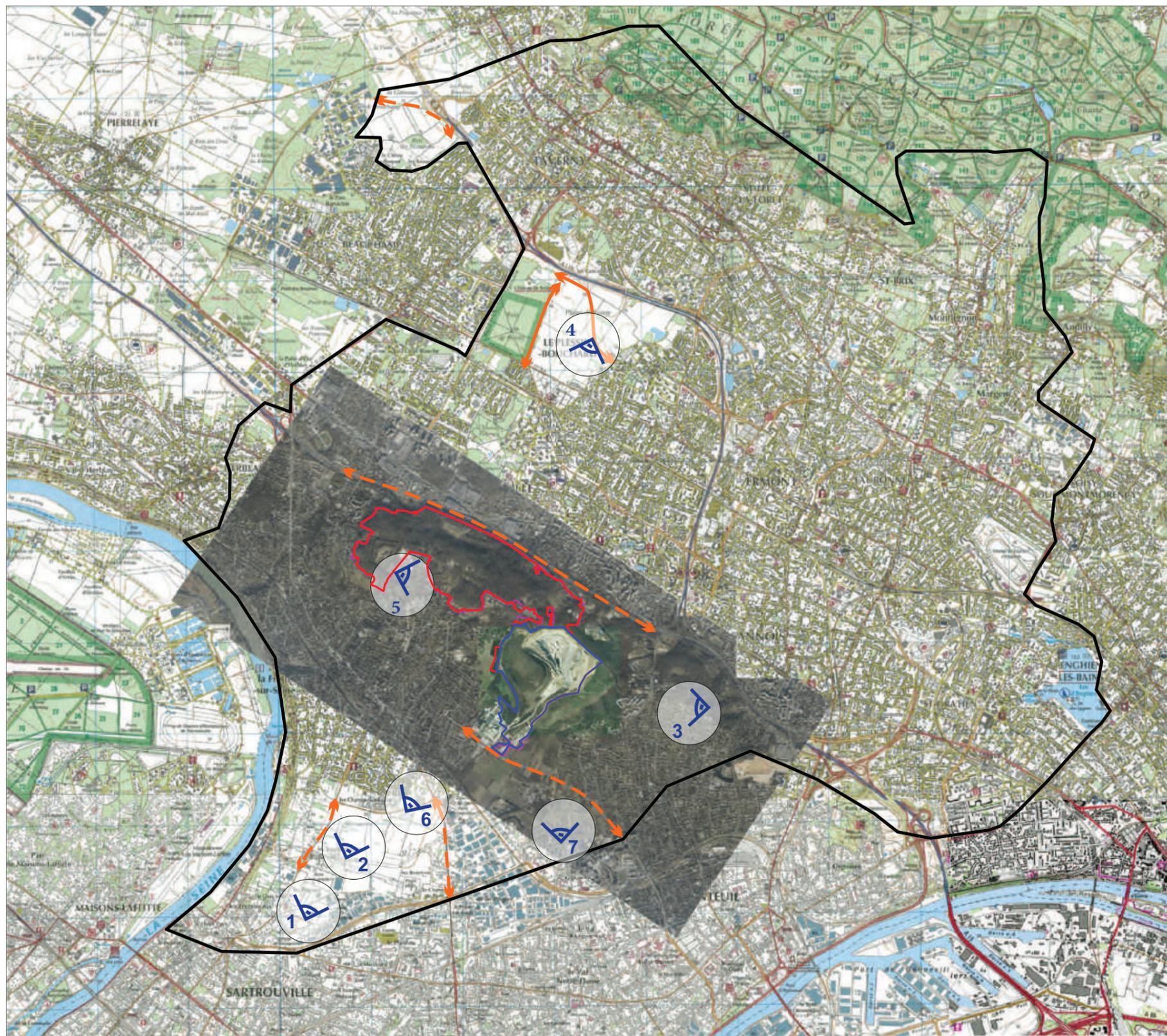
**Légende**

-  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)
-  Périmètre d'étude paysagère
-  Cône de vision statique voir les prises de vue en figure 33
-  Visibilité dynamique
-  Visibilité dynamique intermittente

0 m 500 m 2km  
Echelle au 1 / 50 000




Point de vue depuis la terrasse et le parc du Château de Saint-Germain-en-Laye



	<p>PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95) Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain <b>Etude d'Impact</b></p>	<p>Figure 30</p>
	<p><b>Périmètre d'étude paysagère et synthèse de synthèse des visibilités</b></p> <p>Sources : PLACOPLATRE, IGN et GéoPlusEnvironnement</p>	

#### **2.1.9.4 Contexte local et organisation des sols du territoire entourant le projet**

L'étude de l'organisation des sols du secteur de la carrière permet de déterminer les éléments biologiques (végétation, faune, etc.) et humains qui définissent le paysage. La carte présentée sur la Figure 31 illustre les grandes lignes de cette occupation.

Globalement, on peut dire que :

- L'occupation principale du sol correspond à des habitations et au réseau routier très dense ;
- Une part du territoire est occupée par des bois et bosquets.

Pour récapituler, les éléments constitutifs de ce paysage sont :

- Des habitations et un réseau routier denses ;
- Des bois ;
- Des buttes sur une zone de plateaux.

#### **2.1.9.5 Visibilité depuis la zone du projet sur les alentours**

Depuis les sommets de la «Butte de Corneilles», les vues restent limitées et confidentielles. Pourtant, les points de vue offerts ont une portée considérable sur la région parisienne. Le paysage essentiellement boisé du site réduit les cônes de vue vers le Sud et empêche toutes les vues vers le Nord (plaine de Montmorency). Seules, quelques clairières permettent de saisir l'ampleur du panorama.

La remise en état de la carrière à ciel ouvert offre les vues les plus majestueuses. En effet, les points hauts et dégagés permettent d'avoir une vue très lointaine par beau temps. La principale zone d'où ont été réalisées les prises de vue est la zone réaménagée à l'Est de la carrière, qui culmine à 166 m NGF.

On peut y observer :

- Argenteuil, la tour Eiffel, la butte Montmartre et le Sacré-Cœur, ainsi que les bâtiments de la Défense vers le Sud-Ouest ;
- la vallée et la butte de Montmorency vers le Nord-Est ;
- Corneilles-en-Parisis, la coulée verte de Corneilles et la forêt de Saint-Germain-en-Laye vers l'Ouest.

Depuis le stade Gaston Frémont (commune de Corneilles-en-Parisis), attenant au périmètre d'extension à proximité du Fort de Corneilles, on observe vers l'Est les habitations voisines de Corneilles-en-Parisis, les boisements de la «Butte de Corneilles» et la crête de la zone Est de la carrière à ciel ouvert.

La Figure 32 illustre ces points de vue par des panoramas et photographies.

#### **2.1.9.6 Visibilité sur la zone du projet depuis les alentours**

Une étude de terrain a été réalisée en mai 2012 et avril 2015. La carrière à ciel ouvert est visible du Sud-Est au Sud-Ouest, mais on ne la voit pas depuis le Nord.

De plus, le réaménagement coordonné, la revégétalisation et la création de la fosse (Cf. §2.1.3.3) limitent fortement la visibilité sur la carrière à ciel ouvert.

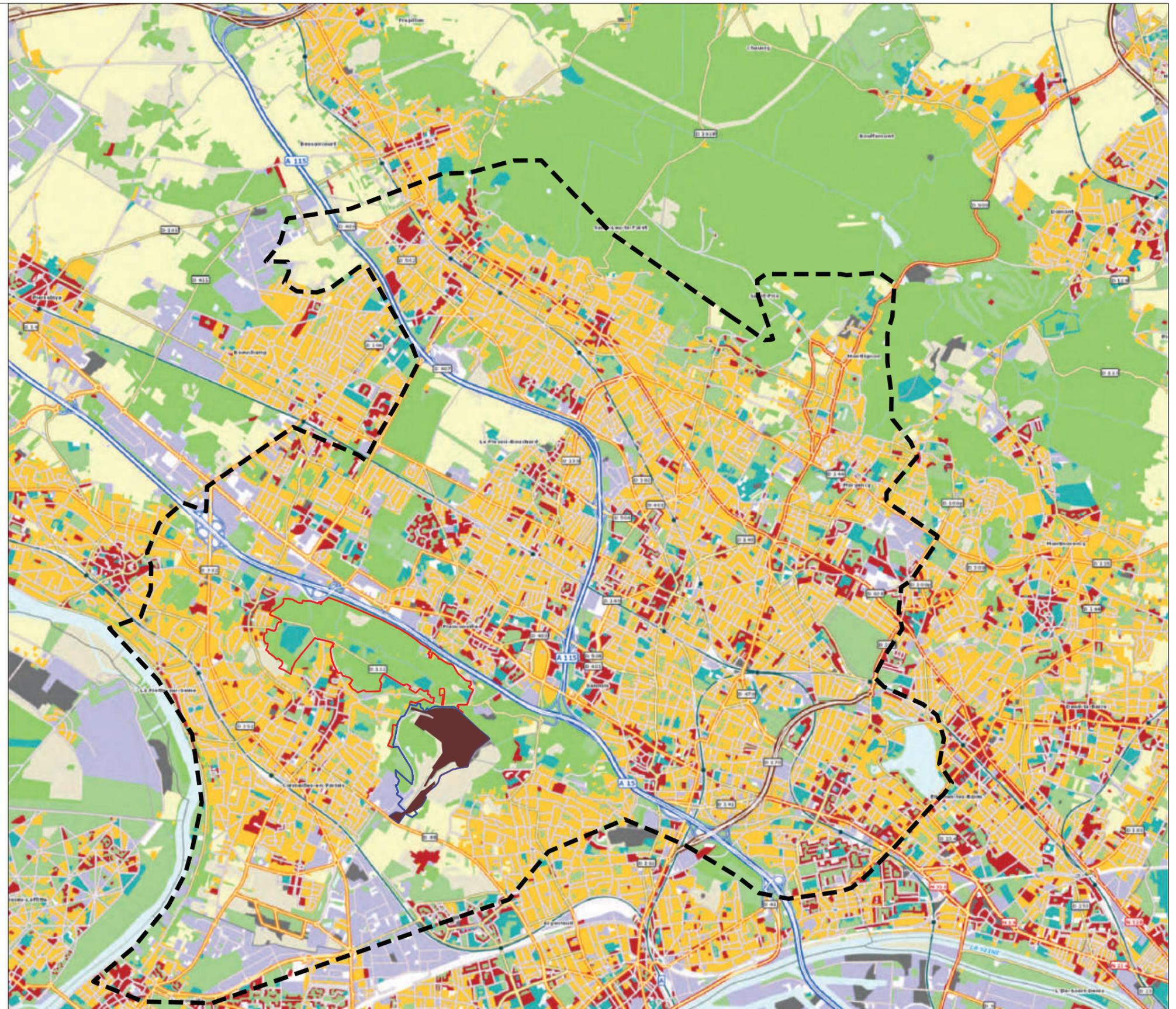
**Légende**

-  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)
-  Périmètre d'étude paysagère

**Occupation du sol détaillée**

-  Forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Grandes cultures
-  Autres cultures
-  Eau
-  Espaces verts urbains
-  Espaces ouverts
-  Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
-  Autres espaces ouverts
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Habitat autre
-  Activités économiques et industrielles
-  Entrepôts logistiques
-  Commerces
-  Bureaux
-  Sport (construit)
-  Equipements d'enseignement
-  Equipements de santé
-  Equipements culturels, touristiques et de loisirs
-  Autres équipements
-  Transports
-  Décharges et chantiers
-  Carrières

0 m 500 m 2km  
Echelle au 1 / 50 000



PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Parisis (95)  
Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Occupation des sols dans le périmètre d'étude paysagère**

Sources : PLACOPLATRE, IAU Ile-de-France (2012)

Figure 31



1) Panorama depuis la bordure Sud-Est de la zone cédée à l'AEV, vue sur des vignes au premier plan, sur les premiers immeubles d'Argenteuil à l'arrière-plan et sur Paris (la tour Eiffel et la Défense)



2) Panorama depuis la zone réaménagée à l'Est de la carrière à ciel ouvert. Vue sur la vallée et la forêt de Montmorency



  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)  
  Périmètre d'extension (souterrain)



PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Parisis (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Visibilités depuis la zone du projet sur les alentours (1/2)**

Sources : GEO+ (mai 2012), Outside Paysages (juillet 2012)

Figure 32



*Vue sur le Mont Valérien*



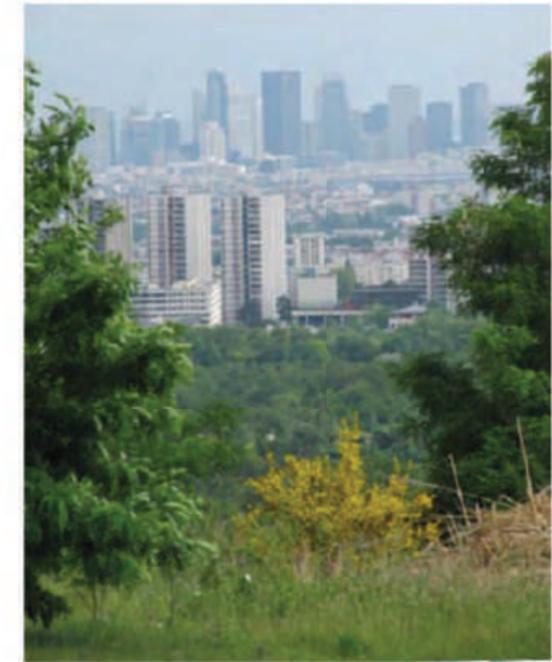
*Vue sur la Butte Montmartre*



*Vue sur la future Coulee Verte de Corneilles*



*Vue sur la Défense depuis la zone 4*



*Vue sur la forêt et la terrasse de St Germain en Laye*



*Vue transversale sur la topographie du coteau Sud : le relief se compose d'un piémont peu pentu surmonté d'un versant plus abrupt jusqu'au sommet.*



PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Parisis (95)  
Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Visibilités depuis la zone du projet sur les alentours (2/2)**

Source : Outside Paysages (juillet 2012)

Figure 32

Le paysage est implanté dans une zone urbaine. Les habitations, les zones industrielles et les zones commerciales coupent les vues sur la carrière. Malgré tout, le site du projet se trouvant sur une butte, à une altitude plus élevée, il est visible sur une large distance depuis la plaine d'Argenteuil (au Sud du périmètre) et depuis la plaine de Boissy (à 2,5 km au Nord).

Ainsi, la carrière à ciel ouvert et/ou la «Butte de Cormeilles» sont visibles (Cf. Figure 30 et Figure 33) :

- En vision statique :
  - du Parc des Cerisiers au Sud ;
  - des bois de Rochefort et du Parc des loisirs au Sud-Sud-Ouest ;
  - du Moulin de Sannois, à l'Est ;
  - des hauteurs de la commune de Cormeilles-en-Parisis (belvédère de la Mairie et stade municipal Gaston Frémont) ;
  - depuis la plaine de Boissy, au Nord, d'où on a une visibilité sur la totalité de la «Butte de Cormeilles».
  
- En vision dynamique :
  - sur la RD 121 et la RN 192 encadrant la plaine du lieu-dit le « Bois de Rochefort » ;
  - sur l'autoroute A15, sur sa portion longeant la «Butte de Cormeilles».

En conclusion, le site est principalement visible en vision éloignée, car en vision rapprochée les industries et les habitations masquent la visibilité.

Rappelons que le projet d'exploitation en souterrain sera invisible depuis la surface de la butte et en vue lointaine.

### **2.1.9.7 Sensibilité paysagère du secteur de la carrière**

Pour ce qui est du **périmètre de renouvellement**, la carrière à ciel ouvert ne peut être visible des habitations se situant au Nord et à l'Est. En revanche, le relief moins élevé et la plus faible urbanisation au Sud du site, impliquent une visibilité plus importante à partir de ces zones.

Depuis, la partie réaménagée au Sud-Est, il y a une très grande visibilité, notamment sur la ville de Paris (Cf. Figure 32). *A contrario* les zones en exploitation ont une visibilité relativement faible, notamment à cause de la présence de bois et de l'encaissement de la carrière. Ainsi la visibilité sur les zones en exploitation est faible et seule, la partie réaménagée est visible.

Pour ce qui est du **périmètre d'extension**, concernant la totalité de la Butte de Cormeilles, la visibilité est importante mais atténuée par le caractère urbanisé du secteur.

On peut donc considérer que la **sensibilité paysagère de la zone du projet relativement forte, pour la carrière à ciel ouvert** de par une position surélevée dominant une plaine et des enjeux de protections forts (ENS, PRIF). **Elle se réduira progressivement au fur et à mesure de la remise en état.**  
La **sensibilité paysagère est nulle pour la carrière souterraine.**



1) Vue sur la butte de Cormeilles depuis le parc de loisirs de Sartrouville, à 3,5 km au Sud-Ouest



2) Vue sur la butte de Cormeilles depuis la zone en friche du lieu-dit "les Bois de Rochefort", à 3 km au Sud-Ouest



3) Vue sur l'extrémité Sud-Est de la butte de Cormeilles depuis le Moulin de Sannois, à 1,1 km à l'Est



4) Vue sur la totalité de la butte de Cormeilles depuis la Plaine de Boissy, à 2,5 km au Nord



5) Vue sur la crête Est de la carrière à ciel ouvert et sur une partie de la butte de Cormeilles depuis le stade Gaston Frémont



6) Vue depuis le Champs Guillaume à Corneilles-en-Paris



7) Vues depuis le Parc du cerisier à Argenteuil



8) Vues depuis les terrasses du château de Saint-Germai-en-Laye

## 2.1.10 *Protection des sites et des paysages*

Les articles L 314-1 et 350-1 du Code de l'Environnement posent le principe qu'il existe un certain nombre de monuments naturels et de sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

C'est pourquoi il a été vérifié que la carrière n'est pas dans les périmètres de protection des différents sites et zones suivants (Cf. Annexe 11):

- Site classé ;
- Site inscrit ;
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;
- Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO).

En revanche le projet se trouve à proximité des sites suivants (Cf. Figure 34) :

- Buttes et Moulins de Sannois (site classé), à 900 m à l'Est ;
- Bords de la Seine à la Frette-sur-Seine (site inscrit), à 1 500 m au Sud-Ouest ;
- Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte (site inscrit), à 3 500 m au Sud-Ouest ;
- Sites hippiques de Maisons-Laffitte (site classé), à 3 500 m au Sud-Ouest.

Il n'existe pas de co-visibilité entre ces sites classés et la carrière à ciel ouvert. Seule, une légère visibilité existe, depuis le Moulin de Sannois sur l'extrémité Sud-Est de la Butte de Corneilles, c'est-à-dire les zones réaménagées de la carrière à ciel ouvert (Cf. Figure 33).

En conclusion, le périmètre du projet ne recoupe aucun **périmètre de protection des sites et des paysages**.

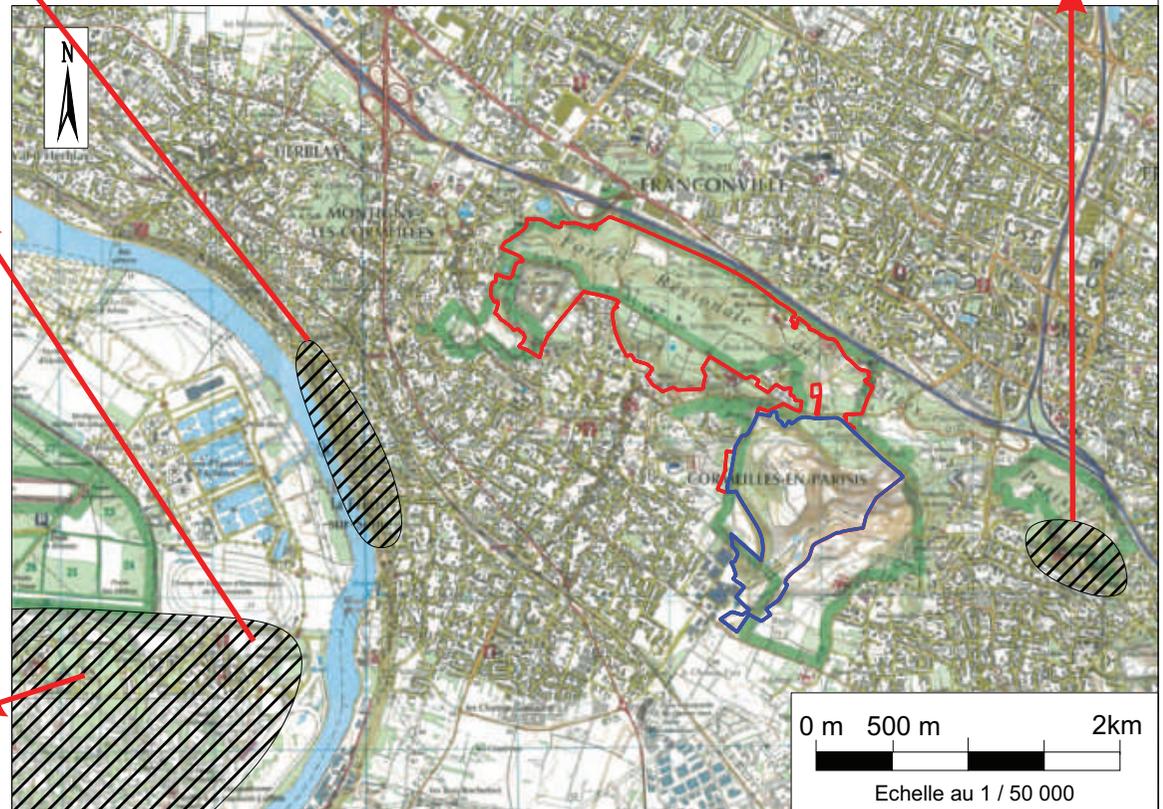
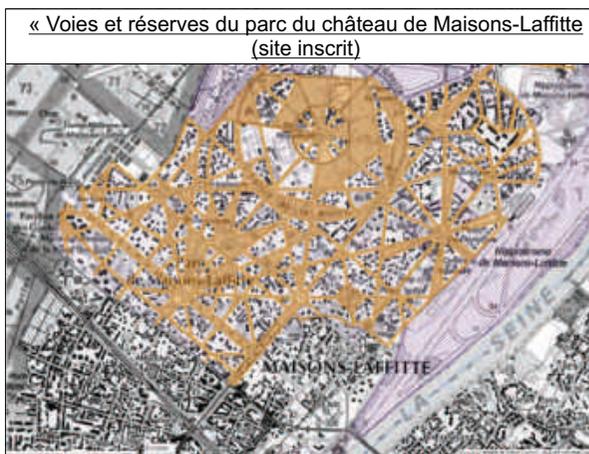
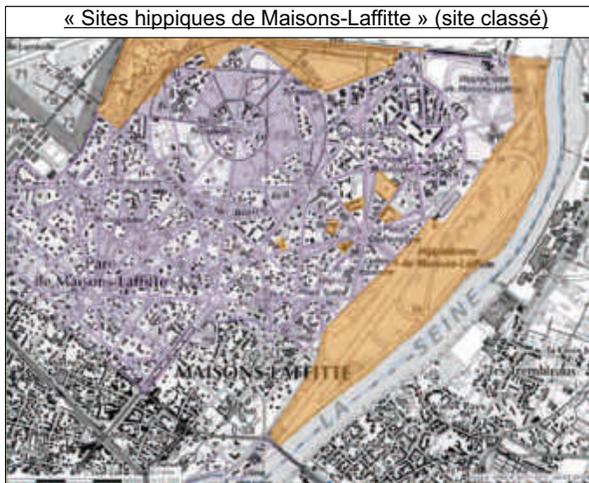
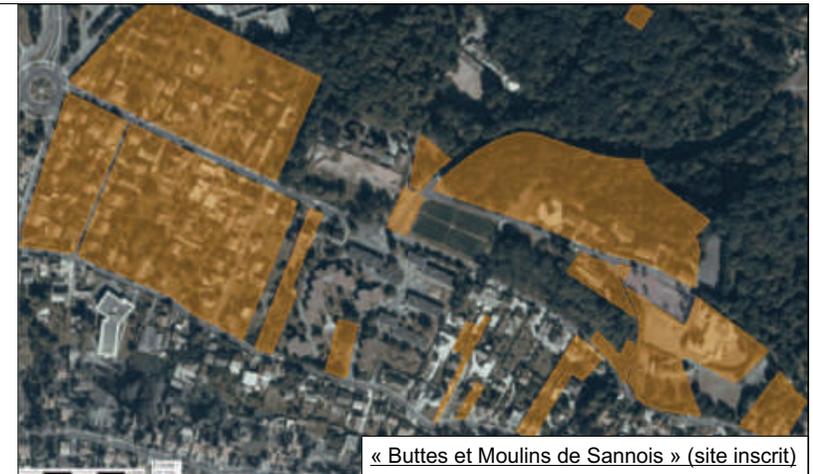
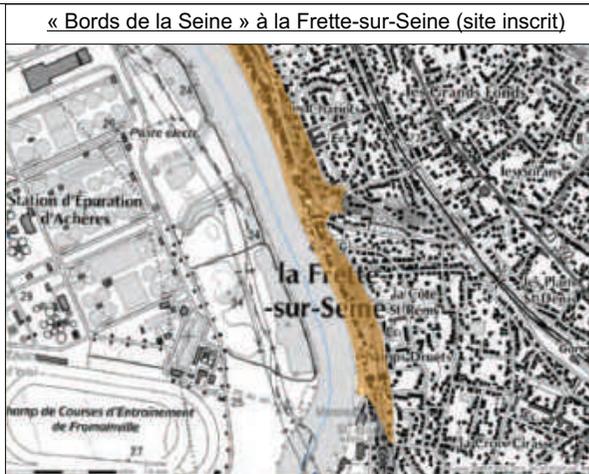
La visibilité sur la carrière à ciel ouvert est très limitée de par sa configuration actuelle en dent creuse.

Il peut néanmoins exister :

- Une visibilité depuis certains sites sur la «Butte de Corneilles» (extension en souterrain) ;
- Une co-visibilité entre certains sites classés et la «Butte de Corneilles».

Les visibilités et co-visibilités possibles sur et avec le périmètre d'extension en souterrain sont mentionnées mais seront sans incidence de par la nature souterraine de l'exploitation (Cf. § 3.1.7).

**La sensibilité vis-à-vis des sites et paysages est donc faible à moyenne.**



**Légende**

-  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)

## 2.1.11 Climat

L'aire d'étude se situe dans une zone climatique de type tempéré, océanique, avec des influences continentales caractéristiques du climat du Bassin Parisien. Plus précisément, la vallée de la Seine se caractérise par l'influence adoucissante des flux océaniques d'Ouest et une répartition régulière des précipitations au cours de l'année (45 à 50 mm en moyenne par mois).

### 2.1.11.1 Températures

La région parisienne, et notamment le département du Val d'Oise, sont soumis à un climat océanique dégradé. L'influence océanique reste prépondérante, mais elle est altérée par l'éloignement du littoral qui lui donne une petite nuance continentale. Les hauteurs de précipitations sont ainsi moindres que dans un climat réellement océanique et l'amplitude thermique un peu plus importante.

Les données présentées ci-dessous correspondent aux normales climatiques relevées à la station météorologique d'Achères sur une période de 10 ans (1994-2003), pour les températures et les précipitations. La station Météo France d'Achères est située au sein de la station d'épuration d'Achères, à environ 2 km à l'Est de l'aire d'étude et à une altitude de 25 mètres NGF.

Ce climat d'influence océanique se caractérise par des hivers relativement doux et des températures estivales modérées.

La température moyenne annuelle (10,7°C), l'amplitude limitée des températures moyennes mensuelles (15°C) et le très faible écart entre la moyenne des températures mensuelles minimales (6,8°C) et des maximales (14,7°C) traduisent également cette influence océanique dans le climat local.

Le nombre annuel de jours de gelée est de 47,4. Les mois présentant en moyenne le plus grand nombre de jours de gelée sont les mois de décembre, janvier et février avec respectivement 10, 12 et 10,6 journées.

Les valeurs moyennes mensuelles des températures quotidiennes déterminées sur la période de 1994 à 2003 à Achères (situé à 12 km du site d'étude vers l'Ouest) et le nombre moyen de jours de gelée déterminé sur la même période sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Températures moyennes à la station météorologique d'Achères (1994-2003)**  
**Source : Météo France**

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
T mini (°C)	1,6	2,1	3,7	4,9	8,9	11,6	13,7	13,9	9,9	7,5	4,3	2,6	<b>7,1</b>
T moy (°C)	4,6	5,8	8,4	10,1	14,3	17,4	19,5	20,1	15,4	12,0	7,7	5,2	<b>11,7</b>
T maxi (°C)	7,5	9,5	13,1	15,2	19,8	23,2	25,4	26,3	21,0	16,6	11,2	7,9	<b>16,4</b>
Gelées (j)	11,9	10,9	8,1	4,2	0,3	0	0	0	0	1,9	5,6	10,6	<b>53,5</b>

**Température moyenne annuelle : 11,7°C**

### 2.1.11.2 Pluviométrie

La pluviométrie annuelle est relativement modérée avec 650,2 mm en moyenne sur une période de 9 ans entre 1994 et 2003. C'est surtout le régime de répartition mensuelle des précipitations qui traduit le caractère océanique du climat : les jours de pluie sont répartis de façon à peu près égale tout au long de l'année.

Les précipitations sont en général peu intenses, mais peuvent toutefois atteindre des cumuls élevés à l'occasion de forts orages, particulièrement pendant les mois d'été. Le maximum absolu de pluviométrie enregistré en une journée est de 91,2 mm en 2001.

Les mesures et constats effectués à la station d'Achères sur la période 1994-2003 pour les précipitations sont présentés ci-après.

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Pluies moyennes (mm)	51,2	46,9	44,6	53,9	57,8	38,7	63,0	51,5	50,6	62,5	58,8	70,7	<b>650,2</b>

Tableau 2 : Précipitations moyennes à la station météorologique d'Achères (1994-2003)

Source : Météo France

**Pluviométrie moyenne annuelle : 650,2 mm/an**

### 2.1.11.3 Rose des vents

La rose des vents présentée ci-dessous indique la direction et la fréquence des vents, mesurées par la station météorologique d'Achères. Elle a été établie sur une période de 9 ans, entre 1995 et 2004.

Son observation montre que **les vents dominants proviennent des secteurs Sud à Ouest** (180 à 260°) avec un maximum pour les vents de secteur Sud-Ouest (240°). Au total, ces vents d'origine océanique représentent près de 30 % des observations.

Les vents de secteur Nord-Est sont également bien représentés et correspondent à des périodes anticycloniques marquées par des vents d'origine continentale. Ces épisodes se produisent principalement en période estivale.

Les vents sont généralement faibles ou modérés : toutes directions confondues, environ la moitié des vents ont une vitesse comprise entre 5 et 16 km/h (1,4 à 4,4 m/s) et seuls quelques épisodes venteux dépassent les 29 km/h (8 m/s). La quasi-totalité des vents supérieurs à 29 km/h proviennent des secteurs Sud à Ouest et traduisent l'activité des dépressions atlantiques.

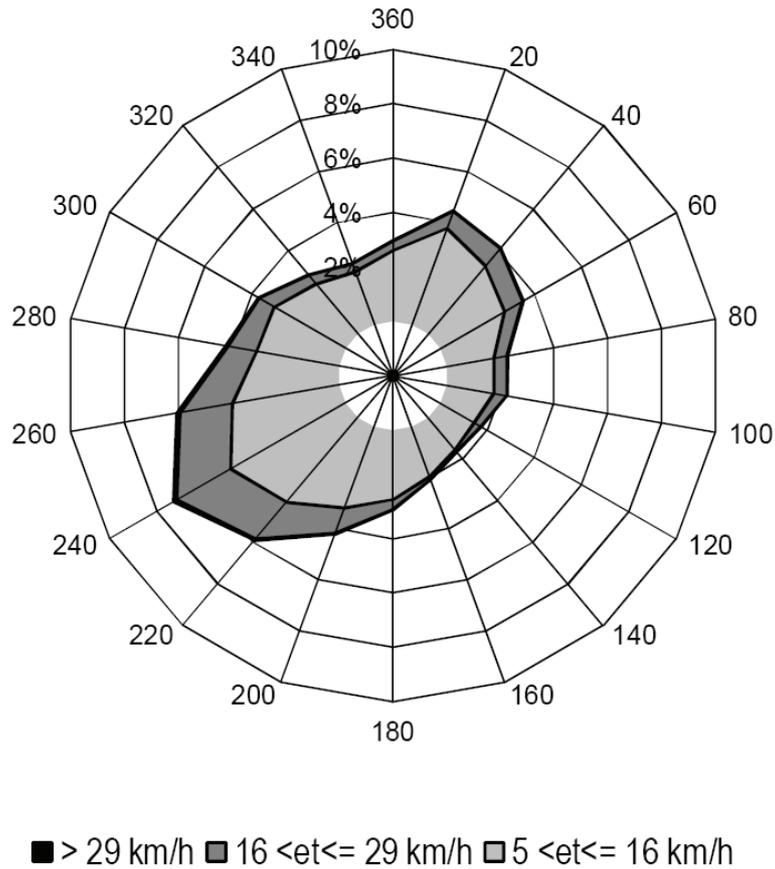


Figure 35 : Rose des vents - station d'Achères sur la période 1995-2004

Source : Météo France

**Vent moyen = 12 km/h (3,3 m/s), plutôt en provenance du Sud-Ouest.**

Le climat de l'aire d'étude, de nature océanique dégradée, représente un enjeu modéré pour les aménagements humains, en raison de l'extrême rareté des phénomènes climatiques violents.

En résumé, le secteur du projet est plutôt bien arrosé. Les précipitations sont régulières toute l'année, **limitant ainsi les risques de sécheresse**. Les températures sont fraîches, **les vents sont majoritairement faibles et de secteurs Sud-Ouest et Nord-Est**.

## 2.2 Environnement humain

Les données utilisées pour l'analyse des principales caractéristiques socio-économiques sont issues des recensements de l'INSEE.

### 2.2.1 Population

Le tableau suivant présente la population des quatre communes d'implantation du site :

Commune	Département	Distance entre les premières habitations et le périmètre de la demande	Population (recensement 2012)
Cormeilles-en-Parisis	95	20m	23 673
Argenteuil	95	150 m	106 580
Montigny-les-Cormeilles	95	20 m	20 252
Franconville	95	100 m	33 435
<b>TOTAL</b>			<b>180 940</b>

Sources INSEE et IGN

De plus, les communes présentes dans un rayon de 3 km sont :

Commune	Département	Distance entre les premières habitations et le périmètre de la demande	Population (recensement 2012)
Ermont	95	1,4km	27 657
Le Plessis-Bouchard	95	1,9 km	7 930
Sartrouville	78	1,7 km	52 073
La Frette-sur-Seine	95	0,7 km	4 625
Achères	78	1,5 km	19 643
Saint-Germain-en-Laye	78	1,9 km	41 048
Maisons-Laffitte	78	2,5 km	23 664
Sannois	95	150 m	27 115
Herblay	95	1,3 km	27 494
Pierrelaye	95	1,6 km	8 395
Beauchamp	95	1,6 km	8 864
Taverny	95	1,9 km	26 409
<b>TOTAL</b>			<b>274 917</b>

Sources INSEE et IGN

Ces données chiffrées viennent confirmer ce qui a été indiqué à plusieurs reprises auparavant : le secteur du projet est fortement urbanisé.

Dans un rayon de 1 km, on peut estimer la population riveraine à 100 000 habitants.

## 2.2.2 Habitations proches

La zone d'implantation du projet se trouve dans une zone urbaine très dense avec de nombreuses habitations à proximité.

Aux abords du projet l'habitat est dense, majoritairement de type pavillonnaire, avec toutefois des secteurs d'habitat collectif clairsemés.

Les habitations les plus proches, à vol d'oiseau, sont (*Cf. Figure 1*) :

- Les premières habitations de Cormeilles-en-Parisis, à 20 m au Sud du périmètre souterrain et à 20 m à l'Ouest du périmètre de la carrière à ciel ouvert ;
- Les premières maisons d'Argenteuil, à 380 m au Sud-Est du périmètre de demande ;
- Le premier lotissement de Franconville, situé de l'autre côté de l'A15, à 100 m de la limite de la demande au Nord-Est ;
- Les premières habitations de Montigny-Lès-Cormeilles, à 20 m à l'Ouest du périmètre d'extension en souterrain.

Le périmètre d'extension en souterrain comprend deux habitations (en rouge sur la *Figure 36*) et un bâtiment occupé en permanence (le Fort de Cormeilles, où habite un gardien). Ces habitations, propriété de la Région, seront inoccupées lorsque l'exploitation de la carrière souterraine atteindra leur niveau. En effet, les propriétaires se sont engagés à les libérer et Placoplatre les en informera un an avant.

De plus, quatre habitations isolées situées hors périmètre, constituent des enclaves. Elles sont représentées en jaune sur la *Figure 36*.

Etant données l'urbanisation importante du secteur et la proximité des premières habitations, **la sensibilité vis-à-vis des populations et de l'habitat est forte.**

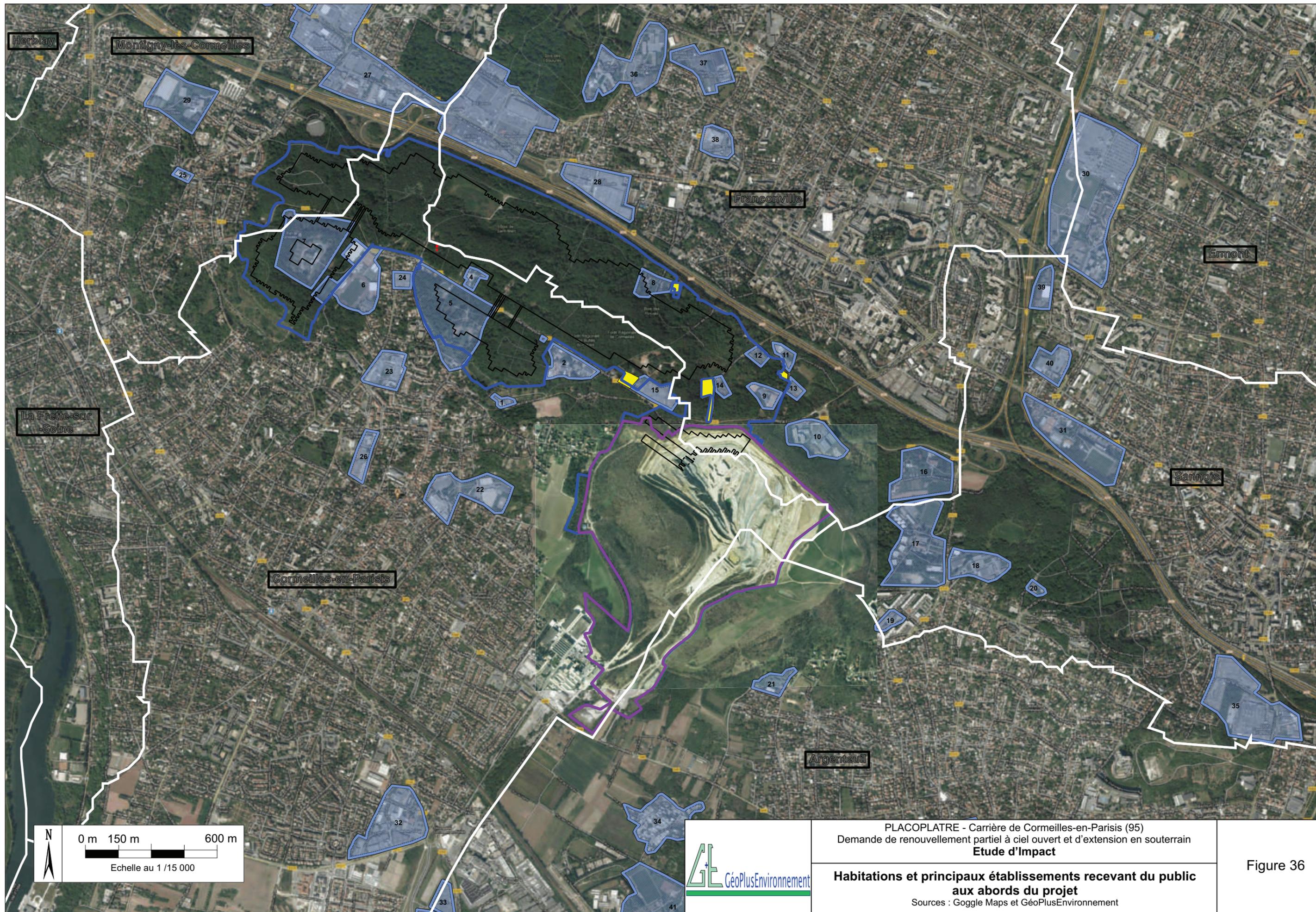
## 2.2.3 Etablissements recevant du public (ERP)

La zone étant très urbanisée, beaucoup d'Etablissements Recevant du Public (ERP) se trouvent dans les environs du projet.

Dans un rayon d'environ 800 m, les principaux ERP identifiés sont au nombre d'une quarantaine (sans compter les nombreux établissements scolaires et autres ERP "noyés" dans l'urbanisation du secteur) et sont localisés et énumérés dans la *Figure 36* et dans sa légende.

A l'intérieur même du périmètre d'extension en souterrain on trouve :

	Position par rapport au périmètre exploitable en souterrain
Des habitations occupées temporairement, qui seront libérées lorsque l'exploitation arrivera à leur niveau	Au-dessus du périmètre exploitable
Le fort de Cormeilles, qui ne sera pas occupé lorsque l'exploitation arrivera à son niveau (n°7 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable
Le stade Municipal Gaston Frémont (n°6 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable
Le parc Schlumberger, géré par l'AEV (n°5 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable
Un centre aéré (n°4 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable, la partie située dans le périmètre exploitable étant celle non bâtie
La maison forestière des Rivals (n°8 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable
Des jardins ouvriers (n°12 et 14 <i>Figure 36</i> )	En partie au-dessus du périmètre exploitable



Herblay

Montigny-les-Cornailles

Franconville

Ermont

La Frette-sur-Seine

Cormelles-en-Parisis

Sannois

Argenteuil



PLACOPLATRE - Carrière de Cormelles-en-Parisis (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Habitations et principaux établissements recevant du public  
 aux abords du projet**  
 Sources : Goggle Maps et GéoPlusEnvironnement

Figure 36

-  Habitat de type pavillonnaire
-  Habitat groupé (immeubles)
-  Habitat isolé, hors périmètre
-  Habitat qui sera libéré avant exploitation
-  Principaux ERP (n° de référence)
-  Industrie
-  Espace vert et zone agricole
-  Seine et ses berges
-  Limite communale
-  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)
-  Périmètre exploitable en souterrain

### Principaux ERP référencés aux abords du projet

- 1) Maison de famille La Châtaigneraie
- 2) Centre équestre
- 3) « CAT la Montagne » : jardinerie et un centre de réinsertion gérés par l'association Handicap Autisme Association Réunie du Parisis (HAARP)
- 4) Centre aéré
- 5) Parc Schlumberger
- 6) Stade municipal Gaston Frémont
- 7) Fort de Cormeilles
- 8) Maison forestière des Rivals
- 9) Centre équestre
- 10) ZAC des Monts Frais + maison de retraite
- 11) Stand de tir et déchetterie
- 12) Jardins ouvriers
- 13) Cimetière de Franconville
- 14) Jardins ouvriers
- 15) Cimetière de Cormeilles
- 16) Ecopark Aventures du Moulin de Sannois
- 17) Orphelinat Saint Jean : maison d'accueil, lycée, centre de formation
- 18) Enseignement secondaire
- 19) Ecole
- 20) Centre équestre
- 21) Institut médico-éducatif « les coteaux d'Argenteuil »
- 22) Collège
- 23) Lycée professionnel
- 24) Cimetière de Cormeilles
- 25) Mairie de Montigny
- 26) Mairie de Cormeilles
- 27) Zone Commerciale Franconville
- 28) IKEA Franconville
- 29) Complexe sportif
- 30) Centre commercial
- 31) Collège et complexe sportif
- 32) Restauration
- 33) Base de loisir (simulateur de chute libre)
- 34) Aire d'accueil des gens du voyage
- 35) Centre commercial
- 36) Collège-Lycée
- 37) Zone de loisir (piscine, bowling)
- 28) Ecole maternelle
- 39) Hôtel
- 40) Musée
- 41) Ecole, collège, Lycée

ERP situés dans le périmètre exploitable en souterrain



ERP n°5 : Parc Schlumberger (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°6 : Stade municipal Gaston Frémont (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°7 : Fort de Cormeilles (Cormeilles-en-Parisis)

ERP situés dans le périmètre ICPE mais hors périmètre exploitable en souterrain



ERP n°3 : Centre équestre le long de la route stratégique (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°4 : Centre aéré (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°12 et 14 : Jardins ouvriers (Franconville)

ERP limitrophe au périmètre ICPE



ERP n°1 : Maison de famille La Châtaigneraie (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°2 : CAT La Montagne (jardinerie et centre de réinsertion) (Cormeilles-en-Parisis)



ERP n°11 : Déchetterie et stand de tir (Franconville)



PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Parisis (95)  
Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Photographies de quelques ERP situés à l'intérieur du périmètre du projet (ou limitrophes)**

Source : GéoPlusEnvironnement (mai 2012)

Figure 37

Dans les abords immédiats (300 m) du périmètre de carrière en extension (Cf. Plan des abords, Tome 1, Document Administratif), on observe la présence :

- De deux maisons de retraite (Maison de Famille La Châtaigneraie, n°1 Figure 36 et la maison de retraite médicalisée de la ZAC des Montfrais, n°10 Figure 36) ;
- Un centre équestre (n°2 Figure 36) ;
- Un stand de tir et une déchetterie (n°11 Figure 36) ;
- Un cimetière de la commune de Franconville (n°13 Figure 36) ;
- Deux cimetières de la commune de Cormeilles-en-Parisis (n°15 et 24 Figure 36) ;
- Un parc d'attractions : Ecopark Adventures du Moulin de Sannois (n°16 Figure 36) ;
- L'Orphelinat Saint Jean comprenant une maison d'accueil, un lycée, et un centre de formation (n°17 Figure 36) ;
- Une école de la commune de Sannois (n°19 Figure 36) ;
- L'Institut médico-éducatif « les Coteaux d'Argenteuil » (n°21 Figure 36) ;
- Un collège et un lycée professionnel de la commune de Cormeilles-en-Parisis (n°22 Figure 36) ;

Des ERP (stade de sport, centre de réinsertion, parc, centre aéré...) se situent à l'intérieur du périmètre du projet souterrain. D'autres ERP et populations sensibles se trouvent dans ses environs immédiats (300 m). **La sensibilité vis-à-vis des ERP et des populations est donc moyen** (car les ERP se situent dans le périmètre souterrain).

## 2.2.4 Transports

### 2.2.4.1 Réseau routier

Le réseau routier de la zone d'étude est globalement bien maillé et s'articule autour des artères principales que constituent les autoroutes A15 et A115, la RD392. On retrouve d'ailleurs plusieurs échangeurs sur la zone d'étude. L'A115 se raccorde sur l'A15 en direction de Paris par l'intermédiaire d'un viaduc à 1 300 m à l'Est du projet. Ces deux axes routiers sont orientés Nord-Ouest / Sud-Est et permettent une liaison rapide avec l'A86 et Paris d'une part et la RN184 et le Vexin d'autre part.

Les axes de transit correspondant au réseau magistral défini au Plan de Déplacements Urbain de la Région Ile-de-France (P.D.U.I.F) peuvent être distingués comme suit :

- L'Autoroute A15 reliant Paris et l'A86 à Cergy Pontoise ;
- L'Autoroute A115 reliant l'A15 depuis Sannois à la Francilienne depuis Bessancourt (N184).

Les axes de transit correspondant au réseau principal défini au Plan de Déplacements Urbain de la Région Ile-de-France (P.D.U.I.F) peuvent être distingués comme suit :

- La RD 392 reliant Paris et Cergy-Pontoise via La Défense ;
- La RD 14 reliant Paris et Cergy-Pontoise via Saint-Denis ;
- La RD 909 reliant Gennevilliers à Montlignon via Eaubonne.

Ils constituent les principales voies qui écoulent et desservent les axes les plus lourds. Ils ont pour fonction "d'assurer les déplacements des voyageurs et le transport des marchandises à l'échelle de la métropole, les liaisons avec les autres régions et pays, ainsi que la structuration urbaine et territoriale".

Les axes de desserte permettant le transit local correspondent aux axes suivants :

- La RD 48 reliant Argenteuil à Conflans-Sainte-Honorine via Herblay ;
- La RD 122 reliant Argenteuil à Cormeilles via la Butte de Cormeilles (Route Stratégique) ;
- Les RD 139, RD405, RD140, RD139, RD192, d'orientations Nord/Sud, reliant la RD14 au plateau de la Forêt de Montmorency.

L'accès à la carrière à ciel ouvert se fait actuellement depuis la RD48. Il existe une voie privée PLACOPLATRE reliant les RD48 et RD392 sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.

La commune de Cormeilles-en-Parisis est irriguée par quatre principaux axes du réseau secondaire :

- La RD 392 vers et depuis l'A15 : elle permet les liaisons avec l'Ouest via la RD14, le Nord et le Nord-Est via la RN184 ;
- La RD 392 vers et depuis Bezons : elle permet les liaisons avec la petite couronne Nord et Est de Paris ;
- La RD 48 vers et depuis Argenteuil : elle permet la liaison avec la petite couronne Ouest et Sud de Paris ;
- La RD121 vers et depuis Saint-Germain-en-Laye via Sartrouville : elle permet les liaisons avec le Sud et essentiellement avec les environs de Saint-Germain-en-Laye.

Ces quatre axes traversent essentiellement des zones urbaines et convergent toutes dans le centre de Cormeilles-en-Parisis.

Les échanges entre le réseau primaire et le réseau secondaire sont peu nombreux :

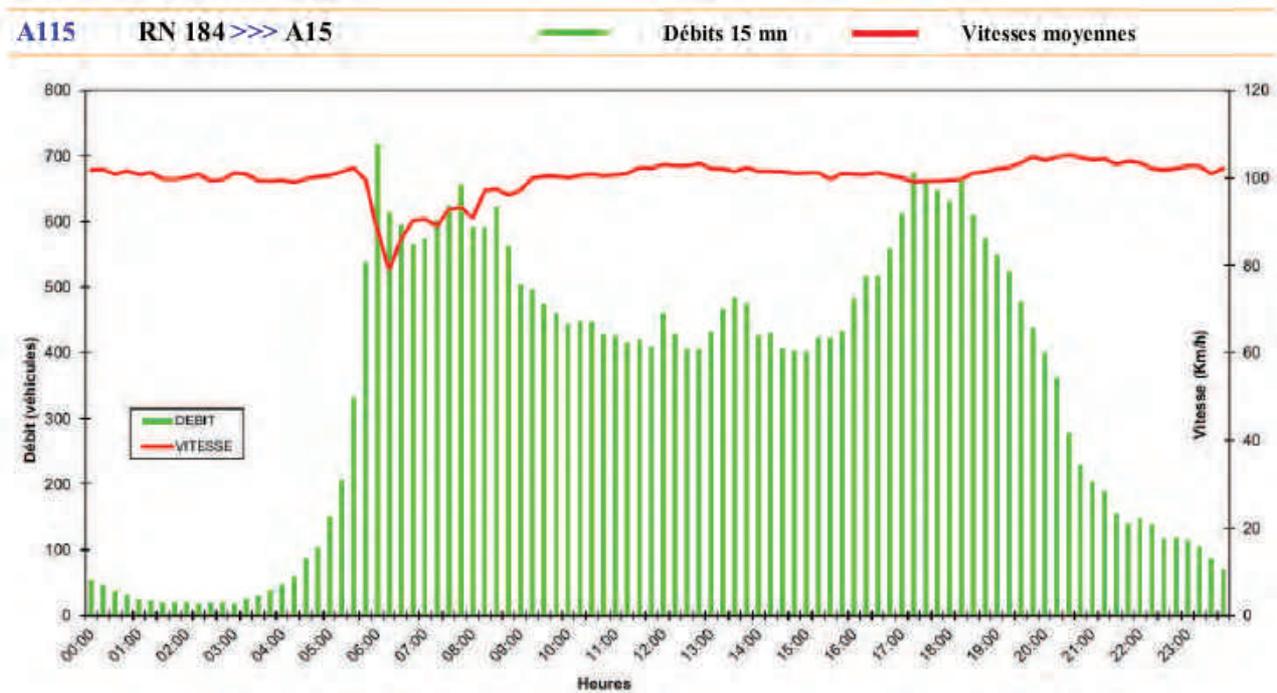
- Un échangeur complet entre l'A15 et la RD392 sur la commune d'Herblay au Nord-Ouest du secteur d'étude ;
- Un échangeur partiel entre l'A15 depuis la province vers la RD403 et la RD122 à l'Est du secteur d'étude à hauteur de l'échange entre l'A15 et l'A115.

Outre ces deux échangeurs, deux autres sont en liaison avec la RD14 parallèle à l'A15 au Nord de celle-ci. Toutefois, ces échangeurs n'ont pas d'intérêt pour la desserte de la commune de Cormeilles-en-Parisis. Ainsi, il n'existe pas de liaison entre le réseau secondaire de Cormeilles-en-Parisis et l'A15 en direction de Paris.

A l'exception de l'A15 et de la RD 14, ces voies urbaines présentent essentiellement des sections à 2x1 voie de circulation. Leur capacité théorique est de l'ordre de 900 véhicules/heure par sens.

#### **2.2.4.2 Trafic routier**

Les données de circulation 2013 mises à disposition par le Conseil Général du Val d'Oise présentent l'histogramme suivant qui indique l'évolution moyenne des trafics au cours de la journée. Les données sont recensées sur l'A115 au niveau du Plessis-Bouchard et sont représentatives du secteur d'étude. On constate la prédominance des trafics à l'heure de pointe du matin (pointe vers 8h00). Ceux de l'heure de pointe du soir (pointe vers 18h00) sont légèrement inférieurs et plus étalés dans le temps.



Source : Conseil Général du Val d'Oise, 2013

Par ailleurs, un comptage a été effectué sur l'A15 entre la D909 et l'A115. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus :

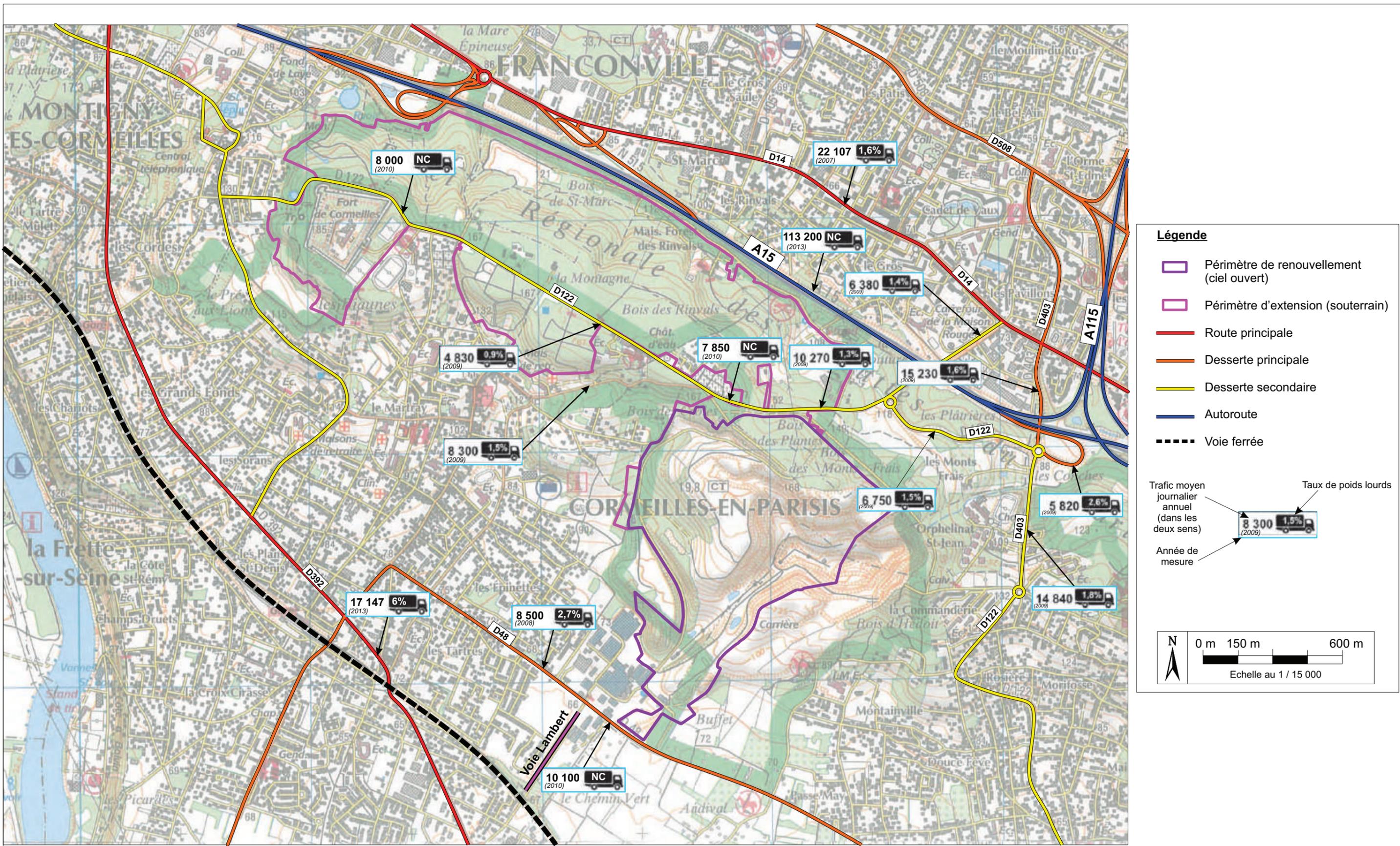
Type	Localisation	poste	2007	2012	SAI 2012	11 > 12	07 > 12
Siréo	D909 - A115 SANNOIS	9 + 420	182899	199900			4,4%
Siréo	D392 MONTIGNY - N184 (SORTIE N° 8) ST.OUEN L'AUMÔNE	18 + 40	111436				

Source : Conseil Général du Val d'Oise, 2013

L'A15, l'A115 et la RD170 sont les axes drainant les trafics les plus importants du secteur. Les autoroutes drainent, outre la desserte locale, les véhicules vers l'Eure via l'A15 et la D14 ou vers Calais via la N184 et l'A16.

L'A15 présente invariablement un niveau de trafic élevé. On dénombre environ 190 900 véh./j entre la RD 909 et l'A 115 sur 8 voies de circulation (valeur 2012, à 2 km à l'Est du projet).

L'autoroute A115 assurait, jusqu'en septembre 2004, une desserte locale. Elle draine aujourd'hui en sus, le trafic de l'A16 vers A15-Sud, qui transitait autrefois par la N184 à Saint Ouen l'Aumône et une partie du trafic de la RD301 dont le trafic diminue.



Le Tableau 3 présente les comptages routiers effectués aux abords du projet par le Conseil Général du Val d'Oise (Cf. Figure 38 et Annexe 9) :

**Tableau 3 : Comptages routiers aux abords du projet (source : Conseil Général du Val d'Oise)**

Voie de circulation	Moyenne de véhicules / jour	Pourcentage de poids lourds
RD 122, entre la ZAC des Mont Frais et le cimetière de Cormeilles-en-Parisis	10 270	1,3 %
RD 14 (entre Franconville et Herblay)	22 107	1,6 %
RD 48 (accès au site)	8 500	2,7 %
RD 392	16 633	6,2%

On peut donc considérer que le trafic est relativement élevé aux alentours de la carrière. Néanmoins les voies de circulations restent en zone très urbanisée et donc sensible à la circulation des poids lourds.

L'autoroute A15 constitue une importante infrastructure de transports dans la zone d'étude. Actuellement, la carrière de Cormeilles-en-Parisis est accessible uniquement par la route : RD48 et la voie privée Lambert permettant de rejoindre la RD392.

L'aire d'étude est structurée autour de l'A15, cependant des axes de desserte permettant le transit local maille le territoire, il s'agit de :

- La RD48 reliant Argenteuil à Conflans-Sainte-Honorine via Herblay,
- La RD122 reliant Argenteuil à Cormeilles via la Butte de Cormeilles (Route Stratégique),
- Les RD 139, RD405, RD140, RD139, RD192, d'orientation Nord-Sud, reliant la RD14 au plateau de la Forêt de Montmorency.

Il apparaît que :

- L'A15, l'A115 et la D170 sont les axes drainant les trafics les plus importants du secteur,
- L'A15 demeure l'axe privilégié pour accéder à Paris et sa petite couronne,

Les autoroutes drainent, outre la desserte locale, les véhicules vers l'Eure ou vers Calais.

### **2.2.4.3 Conditions de circulations**

Les données présentées dans ce paragraphe sont issues d'une étude menée, à la demande de PLACOPLATRE, par le bureau d'études CDVIA pour évaluer l'impact de l'augmentation du trafic des camions d'apports de terres de remblai (pour le remblayage de la carrière à ciel ouvert) sur les conditions de circulation. Cette étude est fournie en Annexe 10.

A noter que les conditions de circulation actuelles prennent déjà en compte un trafic de 124 camions par jour arrivant à la carrière de Cormeilles-en-Parisis.

#### 2.2.4.3.1 Période de pointe du matin

Le réseau autoroutier commence à être chargé dès 6h15 du matin.

Sur le réseau départemental autour de la zone d'étude, on note une circulation qui devient chargée un peu plus tard, aux environs de 7-8h :

- sur la RD122 vers Paris,
- sur la RD14 à l'ouest du carrefour avec la RD403,
- sur la Rue de Franconville vers l'ouest,
- sur la RD48 vers Paris,
- sur la RD392 vers Paris,

De manière globale le réseau départemental en direction de Paris est chargé le matin.

A plus longue distance, des saturations sont observées au niveau des franchissements de la Seine (Ponts d'Argenteuil, de Colombes et de Bezons).

La Figure 40 présente les résultats de la simulation effectuée par CDVIA pour la période de pointe du matin (nombre d'Unité de Véhicule Particulier ou UVP par tronçon de route ou d'autoroute et niveau de saturation des tronçons, 1 poids lourd = 2 UVP, 1 automobile = 1 UVP., 1 motocycle = 0.3 UVP).

#### 2.2.4.3.2 Période creuse

Entre 10 h 15 et 17h, le réseau autoroutier fonctionne de manière fluide avec toutefois le sens vers Paris légèrement plus chargé. Le réseau départemental à proximité du site PLACOPLATRE fonctionne de manière fluide. A plus longue distance on note toutefois que les franchissements de Seine sont difficiles.

#### 2.2.4.3.3 Période de pointe du soir

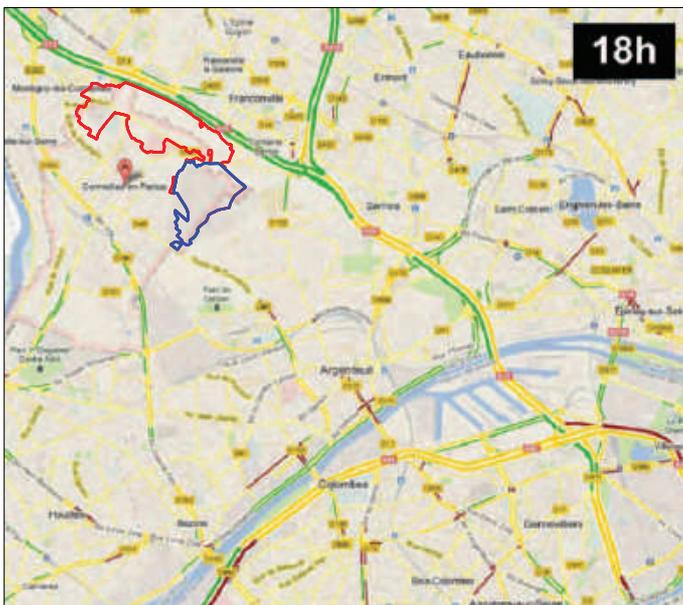
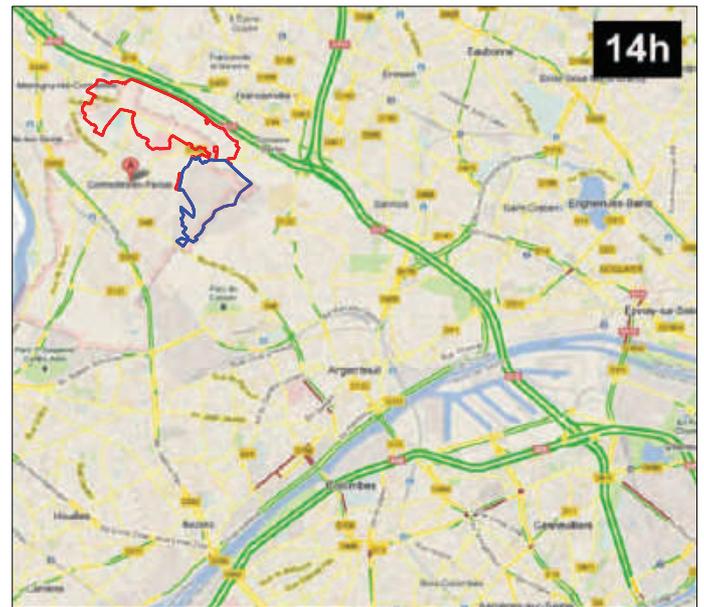
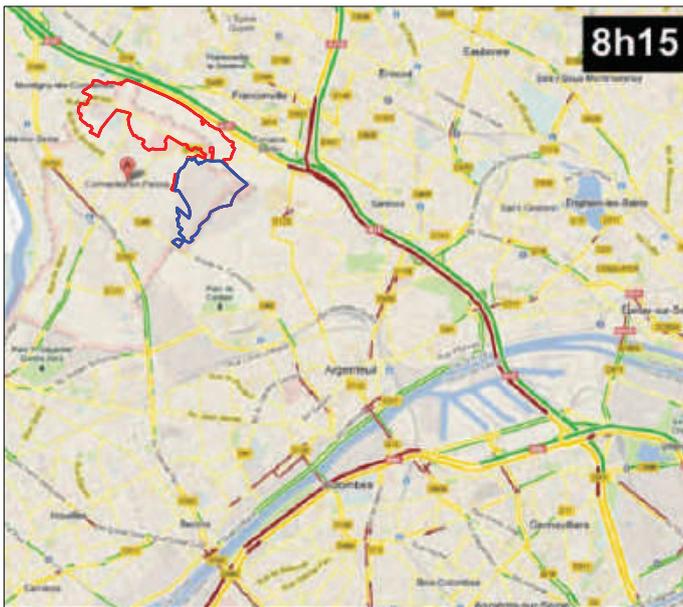
La période de pointe du soir débute vers 16h30-17h. En ce qui concerne le réseau autoroutier celui-ci est chargé vers le Nord mais de façon bien moins marquée que le matin. En effet les déplacements domicile-travail sont classiquement plus étalés sur la pointe du soir. En ce qui concerne le réseau départemental on note que la RD392 vers l'A15 Nord est chargée.

La Figure 39 présente les conditions de circulation moyennes aux alentours de la zone d'étude (moyennes sur plusieurs jeudis de 2012-2013) au cours de ces différentes périodes.

De manière globale, aux abords du projet, les réseaux routiers et autoroutiers en direction de Paris sont chargés en période de pointe du matin, et inversement en période de pointe du soir. Au droit de la zone d'étude, on n'observe pas de difficulté la journée.

Les simulations réalisées par le bureau d'études CDVIA (Cf. Annexe 10) prévoient qu'à l'heure de **pointe du matin (entre 6h15 et 9h15), les conditions de circulation se dégraderont probablement d'ici 2015-2020.**

La **sensibilité des voies de circulation et du trafic routier** aux alentours du secteur d'étude est donc **moyenne à forte.**



**LEGENDE**

**circulation  
ralentie**

**circulation  
fluide**



Périmètre de renouvellement  
(ciel ouvert)

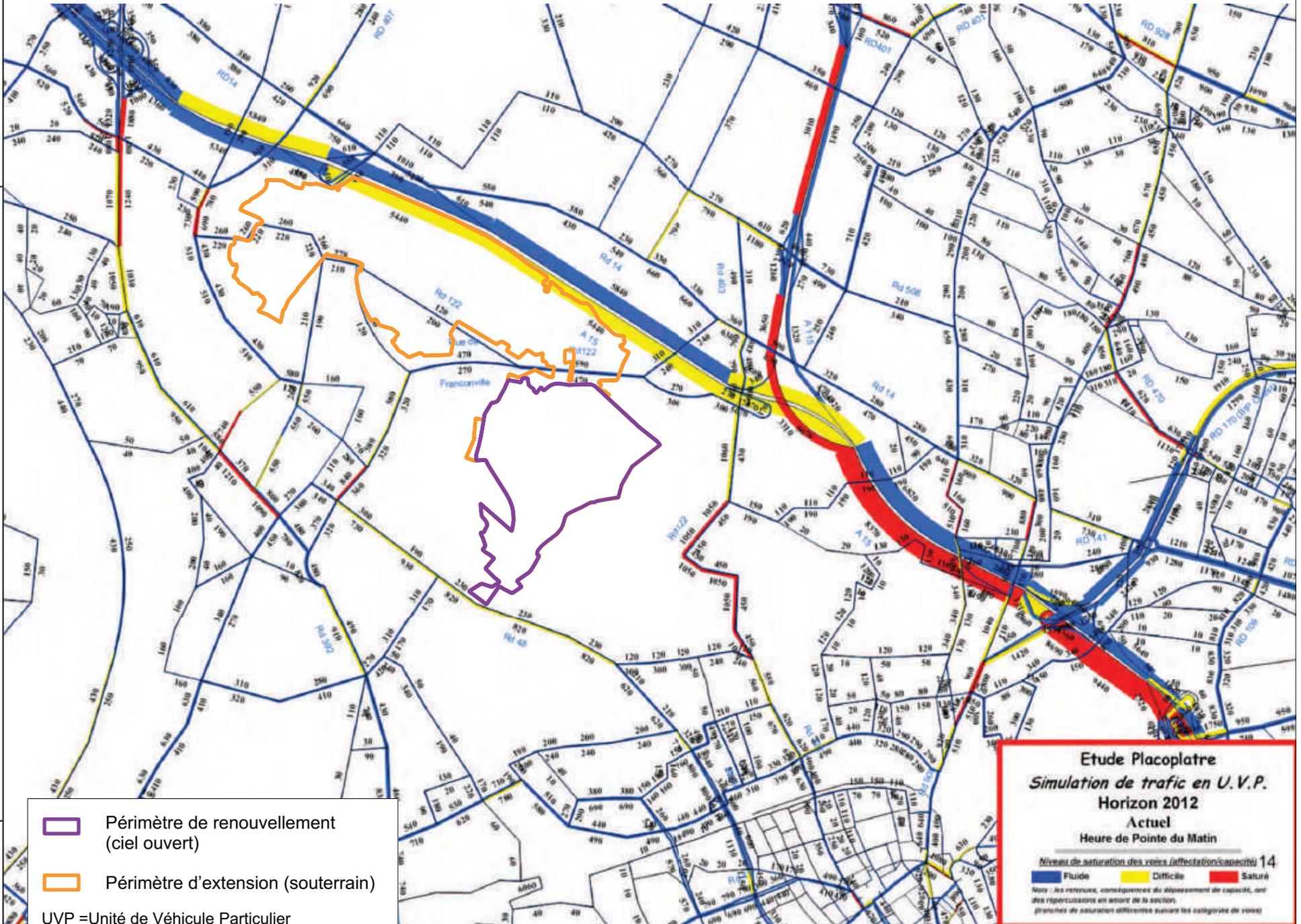


Périmètre d'extension (souterrain)

PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Simulation de trafic aux abords du projet**  
**Etude d'impact**  
 en heure de pointe du matin

Source : CDVIA, 2013

Figure 40



-  Périmètre de renouvellement (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)

UVP = Unité de Véhicule Particulier  
 1 poids lourd = 2 UVP,  
 1 automobile = 1 UVP.,  
 1 motorcycle = 0.3 UVP

**Etude Placoplatre**  
**Simulation de trafic en U.V.P.**  
**Horizon 2012**  
**Actuel**  
**Heure de Pointe du Matin**

Niveau de saturation des voies (affectation/capacité) 14

 Fluide  Difficile  Saturé

Note : les retenuës, conséquences du dépassement de capacité, ont des répercussions en amont de la section, proches de saturation différentes suivant les catégories de voies

## **2.2.5 Patrimoine culturel**

### **2.2.5.1 Archéologie**

**Aucune contrainte liée à l'archéologie** n'a été identifiée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (Cf. Annexe 11).

En effet, comme souligné par la DRAC dans son courrier, la sensibilité archéologique est nulle vis-à-vis de l'exploitation souterraine qui se déroulera entre 40 et 80 m de profondeur alors que les vestiges archéologiques se trouvent dans les premiers mètres sous la surface.

De même, les terrains situés à l'intérieur du périmètre de renouvellement partiel d'autorisation présente une sensibilité archéologique nulle car ces terrains ont été remaniés au cours de nombreuses décennies d'exploitation de carrières.

### **2.2.5.2 Monuments historiques**

Deux monuments historiques sont répertoriés dans un rayon de 2 km autour du projet :

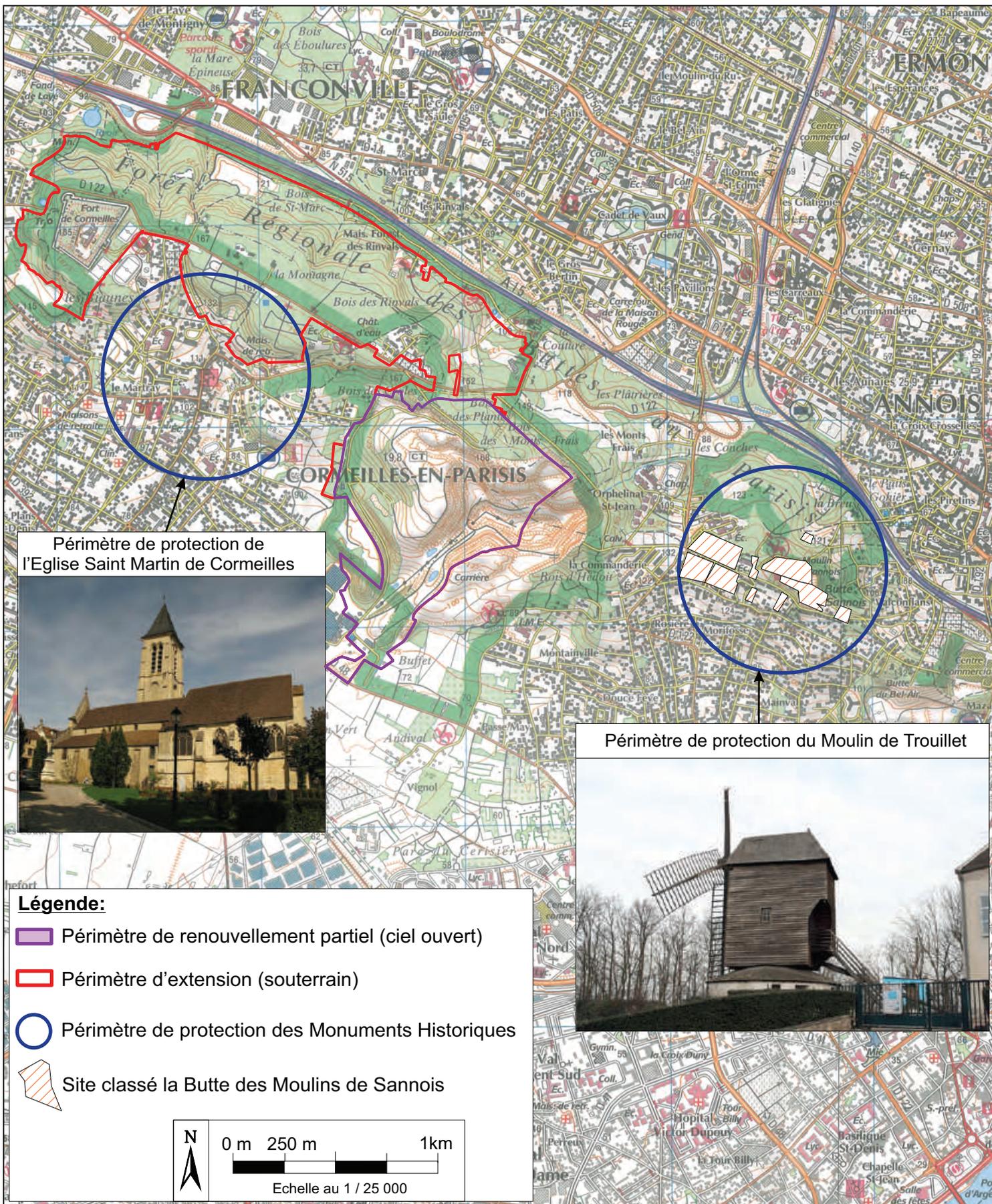
- L'Eglise Saint-Martin de Corneilles-en-Parisis, classée Monument Historique (MH), à environ 200 m au Sud de la carrière ;
- Le Moulin de Trouillet à Sannois, classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH), à 1,1 km à l'Est.

Les monuments historiques sont dotés d'un périmètre de protection de 500 m.

Le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Martin de Corneilles-en-Parisis, illustré Figure 41, recoupe le périmètre d'extension, qui est souterrain, mais pas le périmètre de renouvellement (ciel ouvert).

De plus, depuis ces deux monuments, la carrière à ciel ouvert n'est et ne sera pas visible et réciproquement. Il n'existe pas de co-visibilité entre la carrière à ciel ouvert et l'Eglise Saint-Martin de Corneilles-en-Parisis.

Néanmoins, les co-visibilités possibles avec le périmètre d'extension en souterrain sont mentionnées mais seront sans incidence de par la nature souterraine de l'exploitation (Cf. § 3.2.2).



### **2.2.5.3 Le Fort de Cormeilles**

Le Fort de Cormeilles fut construit entre 1874 et 1877 dans le cadre du plan de fortification établi par le Général Séré de Rivières. Il fait partie intégrante de la place forte de Paris. Cet ouvrage, même s'il n'était pas le plus important du dispositif d'ensemble de la défense de la capitale, tirait néanmoins de sa situation dominante proche du confluent de la Seine une valeur stratégique importante.

Le Fort de Cormeilles disposait de 64 canons et sa garde nécessitait 1 095 hommes de troupes, 36 officiers et 14 chevaux, avec 3 mois d'approvisionnements.

Des canons anti-aériens de 75 mm y furent positionnés en 1914 pour tenter d'abattre les Zeppelins venus bombarder Paris. Au début des années 1930, l'État-major du 407<sup>e</sup> RADCA y est installé ; quatre canons de 75 mm sont mis en place dans des encuvements sur le « Cavalier ».

Une compagnie de tirailleurs marocains en a la garde à partir de 1944 et il fut utilisé comme prison jusqu'en 1956. Peu après, des fonctionnaires du Ministère de la Justice y sont logés dont une grande majorité de familles de gardiens de prisons qui travaillent en des sites éloignés comme la prison de Fresnes. Ces familles sont logées dans les « traverses-abris » de l'Escarpe et du « Cavalier » de 1957 jusqu'à vers 1962. Une école maternelle est alors construite dans un bâtiment préfabriqué en face du pavillon des officiers.

Les dernières familles - principalement des Harkis et la famille du gardien - quittent le fort au début des années 1970. L'armée en reprend la gestion complète après, et le 23<sup>e</sup> RIMa de Maisons-Laffitte y installe en 1967 un centre d'initiation commando qui fonctionnera jusqu'en 1997.

Il est aujourd'hui la propriété de la région Ile-de-France qui en a confié la gestion à l'Association des « Amis du Fort de Cormeilles ». Cette association s'est donné pour objectif de sauvegarder et restaurer le site, tout en le faisant vivre en y permettant l'installation d'ateliers d'artistes et des tournages cinématographiques. Des visites sont organisées le premier dimanche de chaque mois et à l'occasion de certains évènements comme les journées européennes du patrimoine.

**Le Fort de Cormeilles est intégralement compris dans le périmètre d'extension en souterrain** (à l'extrémité Ouest, Cf. Figure 36 et Figure 37), mais seulement en partie dans le secteur qui sera exploité. Il n'y aura pas d'extraction sous les bâtiments « Casernement » et « Officier ».

Un **diagnostic sur l'état actuel du Fort de Cormeilles et sa sensibilité** a été réalisé, à la demande de PLACOPLATRE, par le bureau d'études TERRASOL à partir du rapport d'expertise de M. LABESSSE, expert en maçonnerie du patrimoine. Ces deux rapport sont fournis en Annexe 12 et en Annexe 13. Les paragraphes suivants en reprennent les principaux éléments.

#### **2.2.5.3.1 Caractéristiques architecturales et topographiques**

Le fort a été construit avec de très importants remodelages de terrain, par rapport au terrain naturel qui sur toute la butte se situe aux environs de la cote 167 m NGF :

- il est entouré sur tout son périmètre d'une butte avec un chemin de ronde, à la cote 178 m NGF environ, soit 10 à 12 m au-dessus du terrain naturel. Ce chemin de ronde est lui-même entouré d'un fossé, avec murs d'escarpe et de contrescarpe, dont le fond varie entre les cotes 168,5 m NGF au Nord-Ouest et 163 m NGF au Sud (Cf. 1) Figure 42) ;
- sous les buttes, de nombreuses galeries et salles enterrées sont aménagées, dont le radier se situe approximativement au niveau du terrain naturel ou légèrement en dessous; elles ont donc été vraisemblablement édifiées au sol après décapage plus ou moins intense,

puis remblayées postérieurement. Ces galeries sont prolongées verticalement par des puits, les mettant en communication avec des cavaliers ouverts sur l'extérieur pour l'implantation des pièces d'artillerie (*Cf. 2) Figure 42*) ;

- l'intérieur de l'enceinte est aménagé avec des cours, situées en général à des cotes 161 m NGF (soit environ 6 m sous le terrain naturel) ou 167 m NGF, et des buttes sur des constructions diverses (bâtiments des officiers et casernement notamment), qui culminent à 176 ou 185 m NGF, soit près de 20 m au-dessus du terrain naturel (*Cf. 3) et 4) Figure 42*) ;
- les constructions elles-mêmes peuvent inclure des sous-sols, et sont fondées selon les plans disponibles 2 ou 3 m sous le niveau des cours, c'est-à-dire à des cotes de 158 à 160 m NGF (7 à 9 m sous le terrain naturel d'origine). Il a même été signalé que les constructions descendaient localement jusqu'à la cote 154 m NGF, soit 13 m sous le terrain naturel. Le bâtiment casernement est lui-même surmonté de cavaliers.

Il apparaît donc que les constructions du fort sont fondées directement sur les sables de Fontainebleau, avec un niveau de nappe phréatique qui pourrait se situer 5 à 10 m sous les fondations.

#### 2.2.5.3.2 Etat et sensibilité des constructions

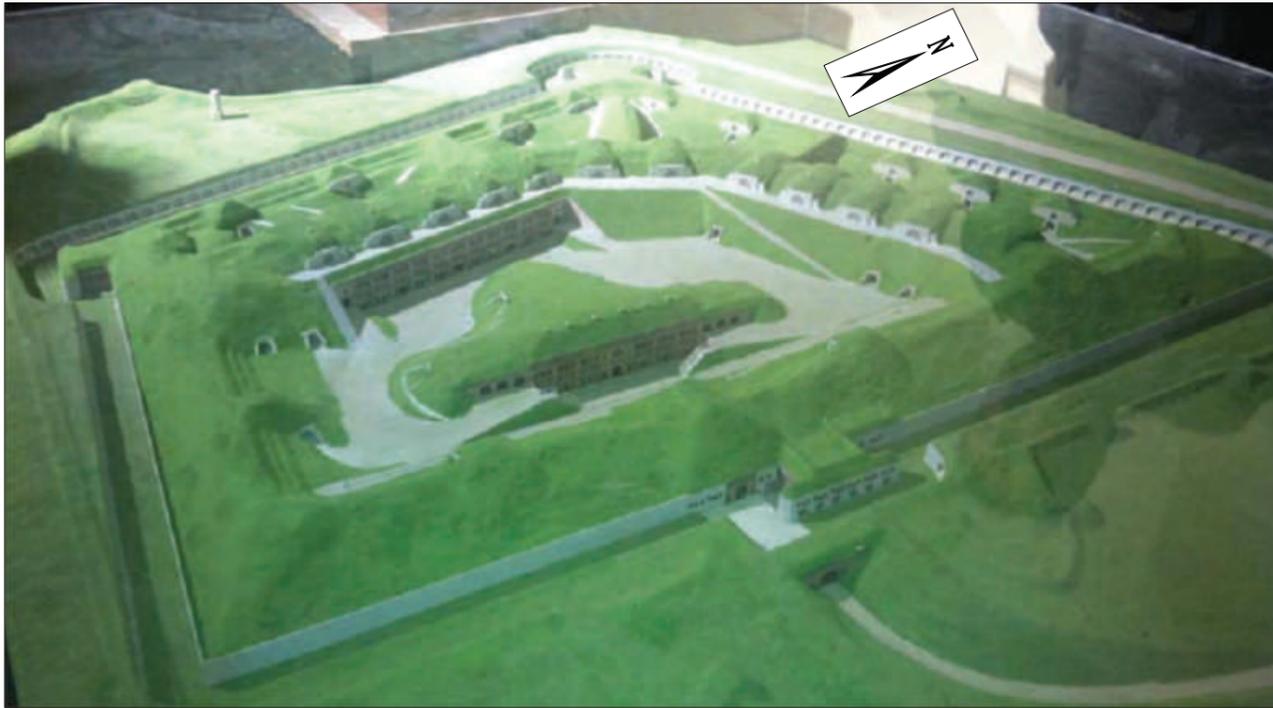
Pour toute évaluation de l'incidence d'une excavation souterraine sur un bâti en surface, il est essentiel de bien apprécier au préalable l'état de ce bâti et sa sensibilité aux actions induites pour l'excavation. C'est pourquoi il a été procédé par M. LABESSE, expert en maçonnerie du patrimoine, à un état des lieux initial, avec relevés des désordres existants (fissurations ...) et des points sensibles de la construction (façades plaquées sur la structure par exemple).

Les relevés exhaustifs et le rapport de M. Labesse mettent globalement en évidence un « bon état général » du fort compte tenu de son âge. Il a pu relever un assez grand nombre de fissures dans les voûtes de galeries et salles enterrées, qui sont attribuées à des phénomènes de retrait des structures en l'absence de joints de dilatation à la construction. Elles sont jugées non évolutives, et donc sans risque lors de l'exploitation souterraine.

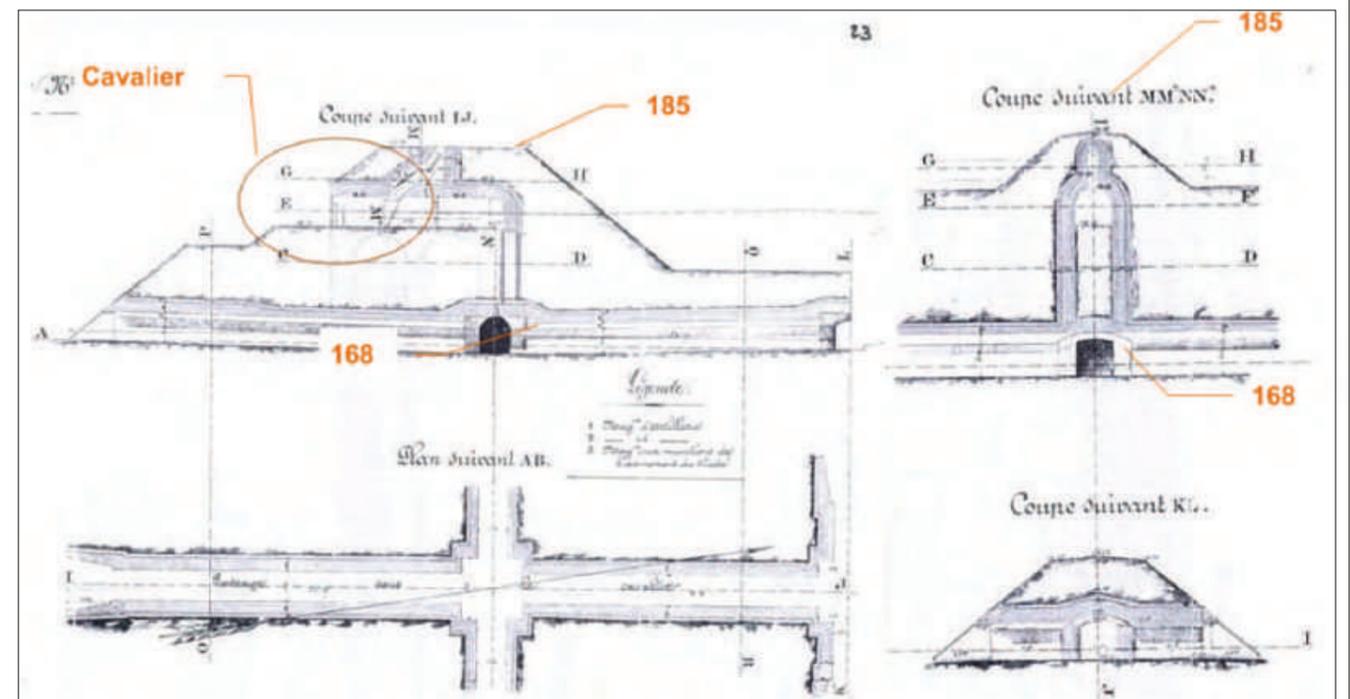
En outre, M. LABESSE a relevé trois principaux types de désordres récurrents ou zones de faiblesse potentielle :

- 1) Les cavaliers : leur façade est pour une bonne partie d'entre eux en mauvais état, voire déjà largement fissuré. Ces désordres sont certainement à attribuer à des tassements différentiels entre la partie souterraine voûtée et les murs en aile vraisemblablement fondés sur remblais, plus ou moins bien compactés.
- 2) Les façades : même si dans leur état actuel, il n'y a guère de signe inquiétant de décollement, elles constituent des points sensibles à prendre en compte dans l'analyse des impacts.
- 3) les enduits : de nombreux enduits à la chaux sont très endommagés, du fait des infiltrations d'eau. Là encore cette dégradation est inéluctable, mais ne devrait pas être accentuée par l'exploitation. En outre elle ne présente aucun risque ni pour les structures ni pour les personnes.

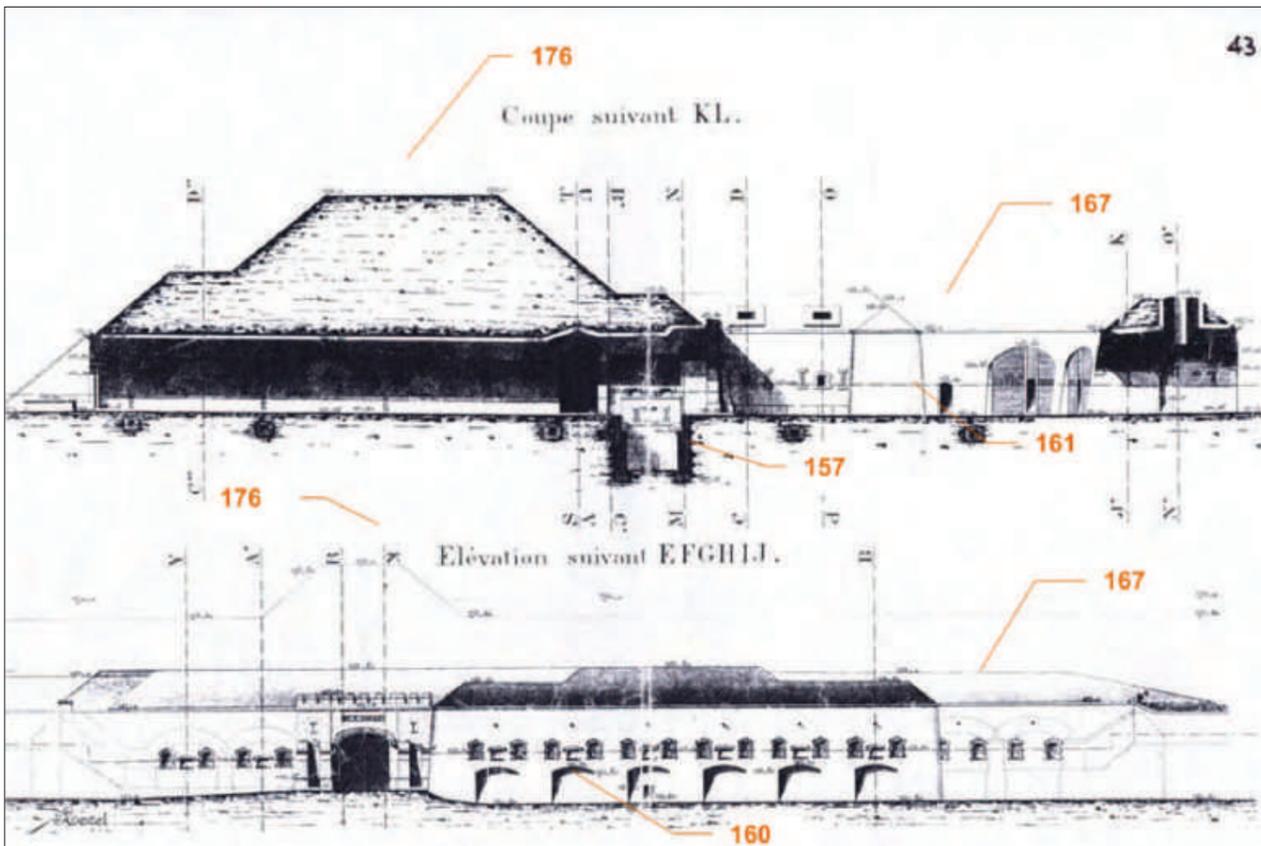
Ces éléments sont des zones sensibles qu'il conviendra de prendre en compte dans l'analyse des conséquences de l'exploitation.



1) Vue de la maquette du Fort de Corneilles



2) Exemples de coupes sur aménagement enterrés



3) Exemple de coupe et plan sur bâtiment intérieur



4) Vue du bâtiment casernement

Aucune contrainte liée à l'archéologie n'a été identifiée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

Le périmètre d'extension en souterrain recoupe partiellement le rayon de protection de l'Eglise Saint Martin de Cormeilles-en-Parisis, classée aux Monuments Historiques.

**Le Fort de Cormeilles est intégralement compris dans le périmètre d'extension ICPE en souterrain, mais seulement en partie au-dessus des zones d'extraction ; il n'y aura pas d'extraction sous les bâtiments « Casernement » et « Officiers ». Ce bâtiment, malgré son bon état général comporte un certain nombre de zones sensibles (fissures dans les voûtes de galerie ou dans les façades, altération des enduits), selon le rapport de Terrasol, qu'il conviendra de prendre en compte dans l'analyse des conséquences de l'exploitation.**

**Le projet présente ainsi une sensibilité relativement moyenne vis-à-vis du patrimoine culturel.**

## 2.2.6 Activités

### 2.2.6.1 Les secteurs d'activité en Ile-de-France

Type d'industrie	Nombre d'établissements en Ile-de-France	Nombre d'établissements dans le Val d'Oise
Agriculture	8 016	769
Industrie	46 093	3 502
Construction	82 166	7 741
Commerce, transport et services	748 515	40361
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	116 235	9 031
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 028</b>	<b>61 433</b>

Source : INSEE-2008

### 2.2.6.2 Agriculture

Les données statistiques agricoles sur les communes de la zone d'étude sont présentées dans le tableau suivant (d'après le recensement agricole de 2010) :

	Année	Argenteuil	Cormeilles-en-Parisis	Franconville	Montigny-lès-Cormeilles
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	2010	5	4	1	0
	2000	7	5	1	1
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	2010	15	16	0	0
	2000	14	13	1	4
Superficie agricole utilisée en hectare	2010	24	19	4	0
	2000	45	49	1	6
Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	2010	0	0	0	0
	2000	0	8	0	0
Orientation technico-économique de la commune	2010	Fleurs et horticulture diverse	Fleurs et horticulture diverse	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	
	2000	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

	Année	Argenteuil	Cormeilles-en-Parisis	Franconville	Montigny-lès-Cormeilles
Superficie en terres labourables en hectare	2010	s	s	s	0
	2000	22	47	0	s
Superficie en cultures permanentes en hectare	2010	12	0	0	0
	2000	20	0	0	0
Superficie toujours en herbe en hectare	2010	0	0	0	0
	2000	s	0	s	0

s : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique  
 UTA : Unité de Travail Annuel (équivalent Temps plein)

Les terrains agricoles sont principalement voués aux cultures de céréales et maraîchage. Le nombre d'exploitations a tendance à reculer depuis 1988.

Les parcelles agricoles sont majoritairement de taille importante en particulier sur la plaine agricole d'Argenteuil. Les parcelles sont desservies par un réseau de chemins ruraux.

Le Nord de la plaine d'Argenteuil et la plaine de Mainville forment globalement une zone de champs ouverts où les parcelles sont non fermées. A contrario, au Sud-Ouest de la plaine d'Argenteuil et de la plaine de Mainville, se dessine une zone de champs bocagers avec des alignements d'arbres, haies, vergers le long des chemins ruraux.

Selon le recensement agricole 2010, les communes de Montigny les Cormeilles, Franconville et Argenteuil accueillent principalement des cultures mixtes et Cormeilles-en-Parisis des cultures spécialisées.

Le site du projet se trouve dans une zone très urbanisée. Cependant environ 100 ha de terres agricoles sont encore cultivées (grandes cultures et cultures spéciales) sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et d'Argenteuil (*Cf. Figure 31*).

Les parcelles étant de petite taille, il est difficile de les cultiver. De plus, la pression de l'urbanisation engendre une baisse de l'activité agricole.

**Le périmètre du projet ne recoupe aucune surface agricole, la sensibilité vis-à-vis de l'agriculture est donc nulle.**

### 2.2.6.3 Sylviculture

Le secteur d'étude comporte le massif boisé du Bois de Cormeilles. Ce massif jeune n'est pas destiné à l'exploitation et au commerce du bois. Il est géré par l'AEV.

### 2.2.6.4 Sous-sol et industries extractives

L'Ile-de-France, en raison d'un contexte géologique particulièrement favorable, recèle dans son sous-sol plusieurs gisements de « substances minérales industrielles » d'importance nationale et régionale :

- Les argiles kaoliniques de la région de Provins (77) ;
- Les argiles pour matériaux de construction des secteurs de Chapet (78) et Breuillet (91) ;

- Le gypse dans le Val d'Oise, le Nord de la Seine-et-Marne et l'Est de la Seine-St-Denis ;
- La silice pour l'industrie dans les régions de Nemours (77) et Maisse (91) ;
- Les calcaires et marnes à ciment dans les secteurs du Mantois (78) et de Montereau-Fault-Yonne (77) ;
- Les alluvions de Seine-et-Marne (77).

Cependant, la région Ile-de-France étant fortement urbanisée, l'accès à la ressource est fortement limité, les ressources sont souvent gelées. Certains ressources stratégiques comme le gypse font parfois l'objet d'exploitation par des Périmètre Exclusifs de Carrières, au titre de l'article 109 du Code Minier.

La région Ile-de-France se caractérise donc par un **double déséquilibre en matériaux de carrières** : un déséquilibre interne, car Paris et la petite couronne consomment des matériaux d'origine naturelle, mais n'en produisent quasiment plus ; et un déséquilibre externe, car la région dépend, pour son approvisionnement, des régions limitrophes.

Différents matériaux sont produits :

- Les granulats, à partir des :
  - Sables et graviers alluvionnaires ;
  - Calcaires ;
  - Chailles ;
  - Sablons.
- Les matériaux industriels dont :
  - Argiles ;
  - Calcaires cimentiers ;
  - Sables industriels ;
  - Gypse.

Les matériaux extraits du sous-sol sont essentiellement destinés à deux types d'usages :

- Les bétons hydrauliques (activité qui consomme plus de 40% des granulats produits et quasiment la totalité des granulats alluvionnaires) ;
- Les grandes structures linéaires.

Les besoins principaux sont constitués par les travaux du bâtiment et les voiries.

Contrairement aux autres matériaux, le gypse, matière première pour le secteur du bâtiment, est produit principalement en Ile-de-France (60 % de la production française), parce que les principaux gisements s'y trouvent, et qu'ils sont de bien meilleure qualité. Il est ainsi une substance minérale d'intérêt national.

Le Val d'Oise est le premier département producteur de gypse (25 % de la production nationale).

La carrière de Corneilles-en-Parisis a une incidence économique importante. En effet, elle assure 10 % de la production nationale de gypse et 15 % de celle de l'Ile-de-France. Compte tenu de ses qualités, environ 60 % du plâtre exporté par la France provient de Corneilles-en-Parisis.

A noter que les gisements de gypse d'Ile-de-France sont désignés, par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), comme d'importance nationale et que les possibilités d'exploitation ultérieures doivent être protégées (Cf. § 5.2).

### **2.2.6.5 Activités industrielles, commerciales et de service**

Les principaux secteurs d'activités industrielles, commerciales ou de services, sur la zone d'étude et les plus proches du projet, sont essentiellement situés sur les communes de Franconville et de Sannois.

#### **2.2.6.5.1 Les zones d'activités économiques (ZAE) à gestion intercommunale**

Plusieurs ZAE sont recensées à proximité du projet :

- La ZAE de l'Ermitage, située au Sud-Est de la commune de Franconville à proximité immédiate de l'autoroute A15, accueille sur 5 hectares essentiellement des artisans et des PMI soit une vingtaine d'entreprises. Cette zone est située à moins de 250 m au Nord-Est du périmètre d'extension en souterrain ;
- La ZAE André Citroën, située à la limite entre Montigny-lès-Cormeilles et Franconville, accueillent sur 3 hectares une vingtaine d'entreprises. Cette zone est située à moins de 500 m au Nord-Ouest du périmètre d'extension en souterrain ;
- La ZA des Montfrais à moins de 300 m au Nord-Est du périmètre de renouvellement ;
- La ZA des Champs Guillaume et la ZAC des Bois Rochefort à Cormeilles-en-Parisis. Cette zone est située à 1 300 m au Sud-Ouest du périmètre de renouvellement ;
- La ZA du Chemin Vert et la ZI du Val d'Argent à Argenteuil, à 700 m au Sud du périmètre de renouvellement.

Cf. Figure 31

#### **2.2.6.5.2 Les pôles commerciaux de proximité**

Plusieurs pôles commerciaux sont présents à proximité de la zone d'étude :

- Le Pôle Cadet de Vaux, situé à proximité de la limite entre Franconville et Sannois accueille une douzaine d'enseignes de commerces. Ce pôle se trouve à 750 m au Nord-Est du périmètre d'extension en souterrain ;
- Le Pôle de la Fontaine Bertin, situé dans le quartier des Fontaines à Franconville, accueille environ 25 commerces. Ce pôle se trouve à 400 m au Nord-Est du périmètre d'extension en souterrain ;
- Le pôle commercial régional des Portes du Paris à Franconville, accueille de grandes enseignes comme Ikea ou Leclerc et un centre commercial Quai des Marques. Ce pôle se trouve à moins de 150 m au Nord du périmètre d'extension en souterrain ;
- Le centre commercial Carrefour à la limite entre Sannois et Argenteuil, à plus de 3 km à l'Est du projet ;
- Le centre commercial Cora à Ermont, à plus de 2,5 km au Nord-Est du projet.

Cf. Figure 31

La RD14 est, selon une étude sur son devenir entre Franconville et Pierrelaye, une des places commerciales les plus importantes de la région parisienne. Elle concentre donc sur les communes de Montigny-lès-Cormeilles, Franconville et Sannois une forte part de commerces de proximité et de grandes enseignes.

#### **2.2.6.5.3 Zones industrielles et de bureaux**

Les rives de la Seine d'Argenteuil à Cormeilles-en-Parisis, sont remarquablement situées par rapport à Paris et à La Défense, y compris pour l'accueil de nouvelles activités tertiaires. C'est ainsi que le secteur industriel d'Argenteuil et de Bezons (commune au Sud d'Argenteuil) est

spécialisé dans l'aéronautique, les industries métallurgiques et de haute technologie, mais aussi dans les filières de la chimie fine ou la plasturgie.

### 2.2.6.6 Les ICPE autour du projet

Le *Tableau 4* présente les ICPE soumises à autorisation présentes dans un rayon de 5 km autour du projet. On ne dénombre pas moins de 56 ICPE (aucune SEVESO) dans des domaines d'activité très variés tels que le commerce, le stockage de carburants ou de gaz liquéfié, le traitement de surface, la plasturgie, l'agro-alimentaire, le traitement et l'incinération des ordures ménagères ou la fabrication de produits de parfumerie.

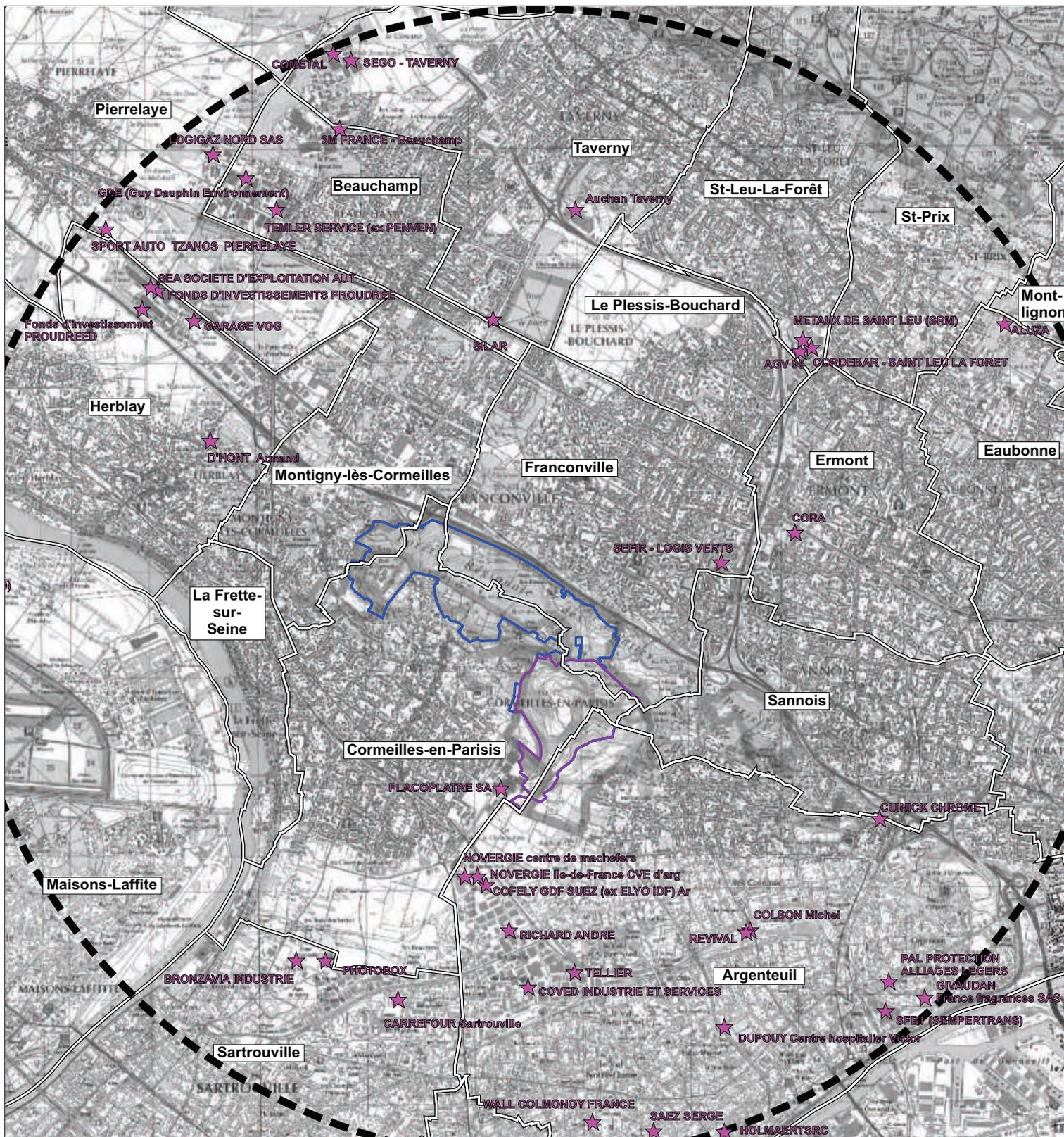
**Tableau 4 : ICPE soumises à autorisation dans un rayon de 5 km autour du projet (Source : DRIEE, 2010, base des installations classées, 2015)**

Nom établissement	Commune	Département	Secteur d'activité	Statut Seveso
ARGEVAL (ex COFELY GDF SUEZ) ARGENTEUIL	ARGENTEUIL	95	Chaufferies urbaines	Non Seveso
CENTRE HOSPITALIER V.DUPOUY	ARGENTEUIL	95	Sante	Non Seveso
COLSON Michel	ARGENTEUIL	95	Récupération, traitement du fer et des métaux	Non Seveso
COVED INDUSTRIE ET SERVICES	ARGENTEUIL	95	Regroupement d'OM, DIB	Non Seveso
CUINICK CHROME	ARGENTEUIL	95	Traitement de surface	Non Seveso
DASSAULT AVIATION	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
FINAEX	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
HOLMAERTSRC	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
NOVERGIE Ile-de-France CVE d'Argenteuil	ARGENTEUIL	95	Traitement de déchets urbains	Non Seveso
NOVERGIE centre de mâchefers	ARGENTEUIL	95	Regroupement, reconditionnement de déchets	Non Seveso
PAL PROTECTION ALLIAGES LEGERS	ARGENTEUIL	95	Traitement de surface	Non Seveso
RERO	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
REVIVAL	ARGENTEUIL	95	Déchets et traitements	Non Seveso
RICHARD ANDRE	ARGENTEUIL	95	Traitement de surface	Non Seveso
SAEZ SERGE	ARGENTEUIL	95	Récupération, traitement du fer et des métaux	Non Seveso
SFBT (SEMPERTRANS)	ARGENTEUIL	95	Caoutchouc et matières plastiques de haute qualité pour l'industrie et la médecine	Non Seveso
STEG	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
Société JR	ARGENTEUIL	95	Traitement de surface	Non Seveso
TELLIER	ARGENTEUIL	95	Traitement de surface	Non Seveso
TRADEHOS	ARGENTEUIL	95	-	Non Seveso
WALL COLMONOY FRANCE	ARGENTEUIL	95	Usinage des métaux en sous-traitance, revêtement et métallisation des surfaces métalliques en sous-traitance	Non Seveso
3M FRANCE - Beauchamp	BEAUCHAMP	95	Fabrication de colles et mastics	Non Seveso
GDE (Guy Dauphin Environnement)	BEAUCHAMP	95	Récupération, dépôts de ferrailles	Non Seveso
SILAR	BEAUCHAMP	95	Traitement de déchets industriels	Seuil Bas
TEMLER SERVICE (ex PENVEN)	BEAUCHAMP	95	Vente et réparation de transmissions et des	Non Seveso

PLACOPLATRE – Carrière de Cormeilles-en-Parisis (95)  
Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain de l'autorisation d'exploiter  
**Tome 3 : Etude d'Impact**

Nom établissement	Commune	Département	Secteur d'activité	Statut Seveso
			moteurs pour le Portuaire, l'Aéroportuaire, le Ferroviaire, le Levage, le BTP, l'Industrie et les Transport	
PLACOPLATRE SA	CORMEILLES EN PARISIS	95	<b>Carrières</b>	Non Seveso
PLACOPLATRE ex GYPSE LAMBERT Cormeilles	CORMEILLES EN PARISIS	95	<b>Fabrication de plâtre</b>	Non Seveso
CORA	ERMONT	95	Agro-alimentaire et boissons	Non Seveso
SEFIR	FRANCONVILLE	95	Chaufferies urbaines	Non Seveso
SEFIR - LOGIS VERTS (ex DALKIA)	FRANCONVILLE	95	Chaufferies urbaines	Non Seveso
Fonds d'investissement PROUDREED	HERBLAY	95	Entrepôts de produits dangereux	Non Seveso
LOGICOR (Loren) GARONOR II SAS	HERBLAY	95	-	Non Seveso
SCI FONDS D'INVESTISSEMENTS PROUDREED	HERBLAY	95	Entrepôts de produits dangereux	Non Seveso
SEA SOCIETE D'EXPLOITATION AUT	HERBLAY	95	Récupération non ferreux	Non Seveso
SEB IMMOBILIER	HERBLAY	95	-	Non Seveso
SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES CHALL.	HERBLAY	95	-	Non Seveso
VOG	HERBLAY	95	Dépôts de ferraille	Non Seveso
PROCUVES	LE PLESSIS BOUCHARD	95	-	Non Seveso
VAL'HORIZON	MONTLIGNON	95	-	Non Seveso
FRANCE DEMOLITION	PIERRELAYE	95	-	Non Seveso
LOGICOR (Loren) GARONOR II SAS	PIERRELAYE	95	-	Non Seveso
LOGIGAZ NORD SAS	PIERRELAYE	95	Stockage et conditionnement des gaz et liquéfiés	Seuil Bas
LUX METAL	PIERRELAYE	95	-	Non Seveso
MECACHIMIQUE	PIERRELAYE	95	-	Non Seveso
PICHETA	PIERRELAYE	95	-	Non Seveso
SPORT AUTO TZANOS PIERRELAYE	PIERRELAYE	95	Dépôts de ferraille	Non Seveso
AGV 95	ST LEU LA FORET	95	Dépôts de ferraille	Non Seveso
CORDEBAR - SAINT LEU LA FORET	ST LEU LA FORET	95	Dépôts de ferraille	Non Seveso
METAUX DE SAINT LEU (SRM)	ST LEU LA FORET	95	Dépôts de ferraille	Non Seveso
ALLIECO ENVIRONNEMENT - TAVERNY	TAVERNY	95	-	Non Seveso
Auchan Taverny	TAVERNY	95	-	Non Seveso
COMETAL	TAVERNY	95	Récupération non ferreux	Non Seveso
SEGO - TAVERNY	TAVERNY	95	Imprimerie, presse, édition	Non Seveso
BRONZAVIA INDUSTRIE	SARTROUVILLE	78	Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	Non Seveso
CARREFOUR Sartrouville	SARTROUVILLE	78	Détail de carburants	Non Seveso
PHOTOBOX	SARTROUVILLE	78	Laboratoires photographiques	Non Seveso

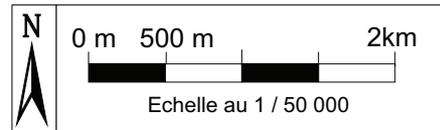
Ces ICPE sont localisées sur la *Figure 43*.



**Légende**

-  Périmètre de renouvellement (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)

-  Limite communale
-  Rayon de 5 km



SAEZ SERGE ICPE

PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement et d'extension en souterrain de l'autorisation d'exploiter  
**Etude d'Impact**

**ICPE soumises à autorisation localisées autour du projet**

Sources : IGN, DRIEE Ile-de-France (2010), Base des Installations Classées (2015)

Figure 43

Les ICPE les plus proches du projet sont :

- l'usine PLACOPLATRE qui exerce une activité connexe à la carrière de gypse de Cormeilles, puisque directement alimenté par cette dernière en gypse. Cette usine est adjacente à la partie Sud-Ouest du périmètre de renouvellement d'autorisation, les effets de cette usine sont traités au paragraphe 4.4.2 ;
- l'usine NOVERGIE de regroupement, reconditionnement et incinération de déchets ménagers (production de mâchefers), située sur la commune d'Argenteuil, à 800 m au Sud Sud-Ouest du périmètre de renouvellement d'autorisation ;
- les chaufferies urbaines COFELY GDF SUEZ situées sur la commune d'Argenteuil, à 800 m au Sud Sud-Ouest du périmètre de renouvellement d'autorisation.

Le site du projet est entouré de nombreuses ICPE. Il n'entre en conflit avec aucune d'entre elles en termes d'activité ou d'occupation des sols. **La sensibilité du projet vis-à-vis des activités environnantes est donc faible d'un point de vue environnemental.** Les risques liés à une éventuelle interaction avec ces activités extérieures seront étudiés dans le Tome 4 : Etude de dangers. Les activités connexes sont traitées au paragraphe 4.4 de ce tome.

### 2.2.6.7 Le tourisme

Le Val d'Oise est limitrophe des départements de l'Oise au Nord, de la Seine-et-Marne à l'Est, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et des Yvelines au Sud et de l'Eure à l'Ouest.

Le centre et le Sud-Est du département font partie de l'agglomération parisienne. L'Ouest, formé d'une partie du Vexin français, est resté rural.

Les sites touristiques du département sont :

- Les châteaux du Domaine de Villarceaux ;
- L'Abbaye du Royaumont ;
- La forêt de l'Isle Adam ;
- Pontoise et ses souterrains.

Aux alentours du site, on peut citer :

- Le Fort de Cormeilles, sus-jacent au périmètre (4 000 visiteurs/an) ;
- L'Eglise Saint-Martin de Cormeilles-en-Parisis, à 200 m environ du périmètre d'extension ;
- Le moulin de Sannois, à 890 m du site ;
- « Les Musées réunis » : regroupement du musée du Vieux Cormeilles et du musée du Plâtre, à 300 m au Sud du périmètre de renouvellement.

Aucun circuit de VTT ne passe à proximité du projet d'après la carte des pistes cyclables en Ile-de-France.

Aucun itinéraire de randonnée, défini par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ne passe à proximité du site (Cf. Annexe 14).

Plusieurs itinéraires de promenade passent au sein du périmètre d'extension en souterrain (Cf. Figure 44 et Annexe 14).

**La remise en état de la carrière va ouvrir de nouveaux circuits de promenade.  
La sensibilité du projet vis-à-vis des activités de tourisme est donc forte.**

PLACOPLATRE - Carrère de Cormeilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'impact**

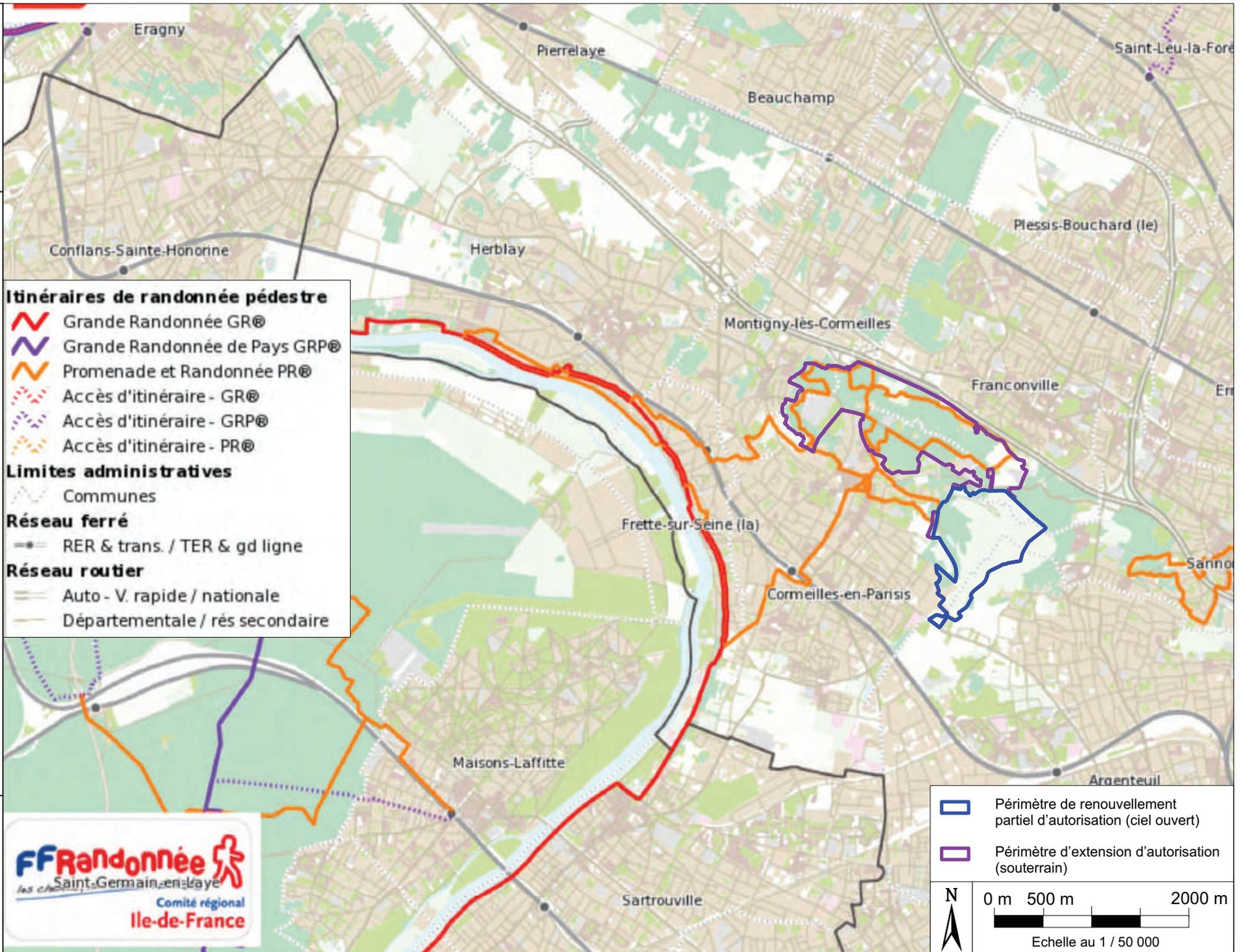


Figure 44



## 2.2.7 Qualité de l'air

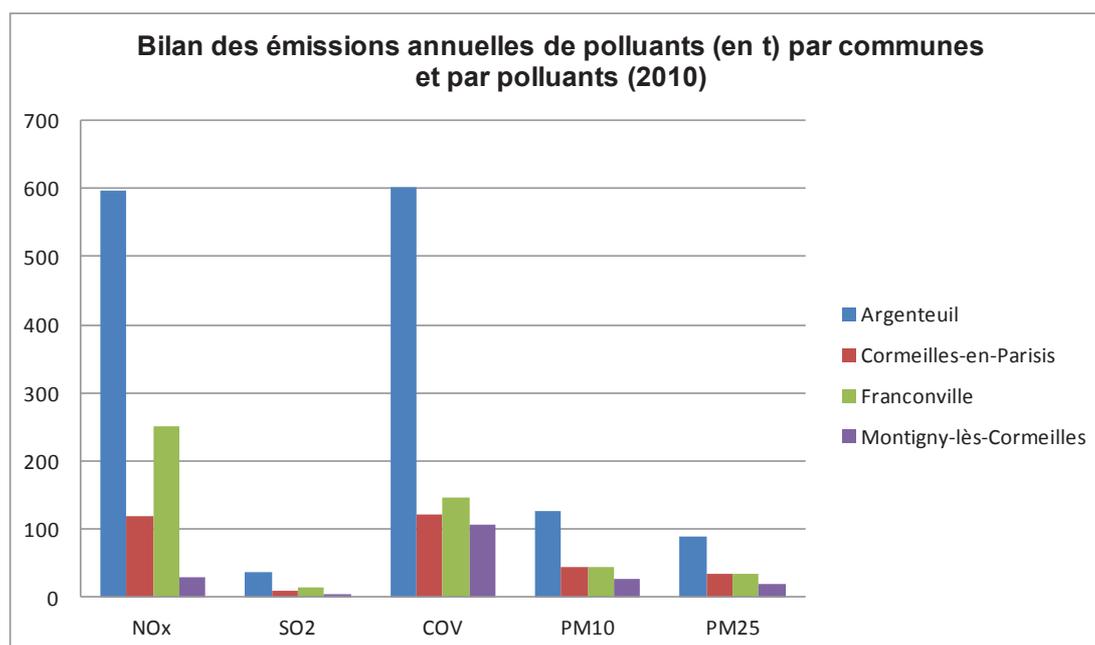
En ce qui concerne la qualité de l'air, les communes environnantes d'Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Franconville et Montigny-lès-Cormeilles disposent des stations permanentes, permettant la surveillance régulière de la qualité de l'air. Cette surveillance est mise en place par AirParif (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France). Les relevés atmosphériques publiés en 2012 la période 2010-2011 indiquent une **bonne qualité de l'air : indice de pollution très faible à faible 60 à 65% des jours de l'année, moyen 30% des jours de l'année et élevé à très élevé 8 à 10% des jours de l'année.**

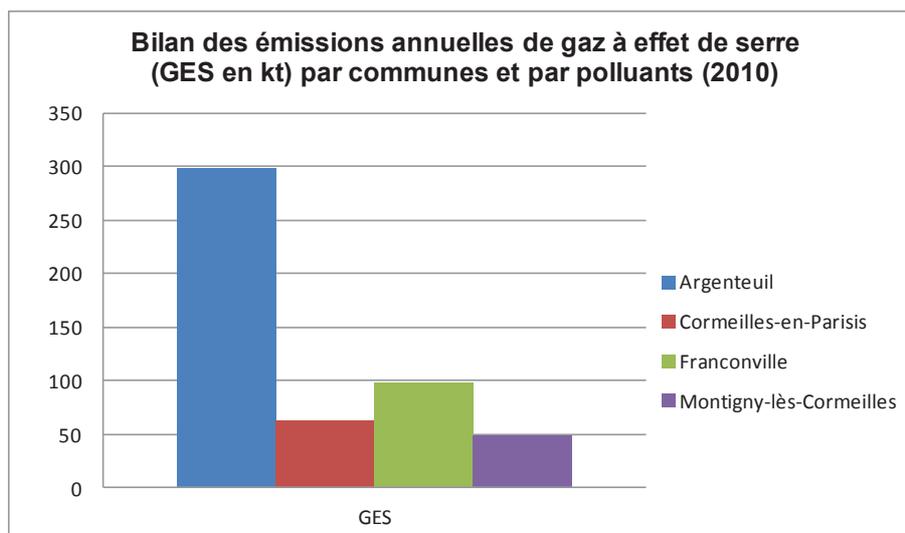
Tableau 5 : Valeur de l'indice de pollution Citeair sur les communes concernée par le projet au cours de l'année 2011 (AirParif, 2011)

Indice Citeair	% du nombre de jours de l'année 2011			
	Argenteuil	Cormeilles-en-Parisis	Franconville	Montigny-lès-Cormeilles
[0-24]	3.56	4.66	4.66	4.93
[25-49]	55.34	58.63	59.45	60.55
[50-74]	31.51	28.22	27.67	26.58
[75-100]	9.59	8.49	8.22	7.95
[>100]	0	0	0	0



Les graphiques suivants reprennent le bilan des émissions annuelles de différents polluants atmosphériques (NOx, SO<sub>2</sub>, COV, PM10, PM2,5 et gaz à effet de serre – Source : AirParif, 2011). La commune d'Argenteuil présente les émissions les plus élevées des communes recoupées par le projet, d'un facteur 2 à 6, selon les communes et les polluants.





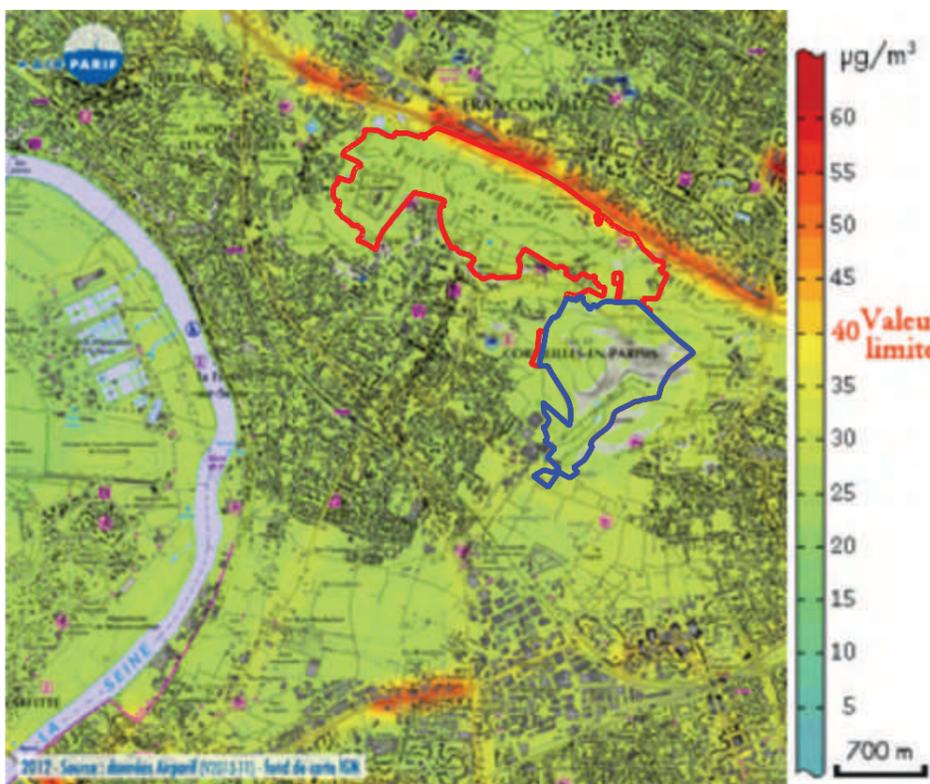
La *Figure 45* permet d'observer, pour chaque commune concernée par le projet ou voisine, la contribution des différents secteurs d'activité aux émissions atmosphériques. On peut noter que :

- Le secteur résidentiel et tertiaire est responsable de près de 80% des émissions de SO<sub>2</sub> sur toutes les communes du secteur ;
- La contribution des industries manufacturières est plus importante sur les communes d'Argenteuil et de Cormeilles-en-Parisis, notamment en ce qui concerne les poussières (35 à 50% des PM10) ;
- Les émissions de gaz à effet de serre de la commune d'Argenteuil sont liées à 40% à l'incinération des déchets au niveau de l'usine de la zone industrielle du chemin vert (à 700 m au Sud du projet) ;
- L'influence du trafic routier est plus importante sur les communes de Franconville, Montigny-lès-Cormeilles et Sannois, du fait de la proximité de l'A15.

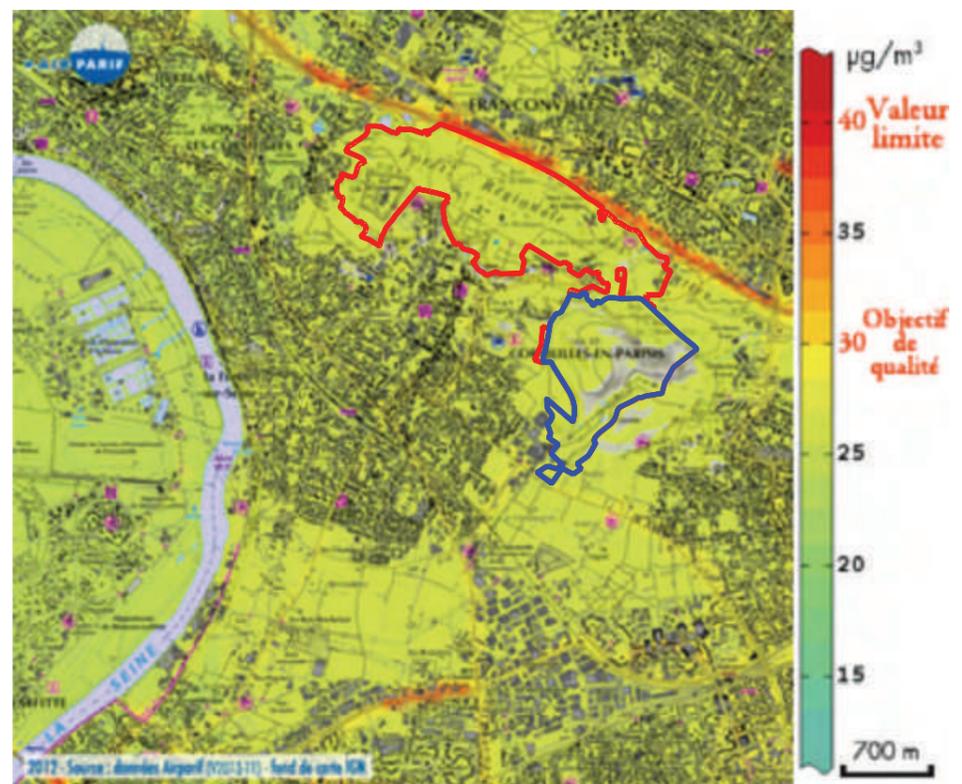
La circulation automobile et le trafic aérien sont très denses dans la zone étudiée, favorisant la dégradation de l'air. De plus, le site est encadré par au moins 3 zones industrielles, contribuant à la pollution de l'air atmosphérique.

D'après AirParif, la **qualité de l'air** dans le secteur du projet est **relativement bonne** (indice de pollution Citeair faible à très faible 60% des jours de l'année). L'air atmosphérique reste néanmoins **pollué et altéré** du fait de la forte urbanisation (très nombreux riverains) du secteur, de la densité du réseau routier et de la présence d'activités industrielles.

**La sensibilité du projet vis-à-vis de la qualité de l'air est ainsi moyenne à forte.**

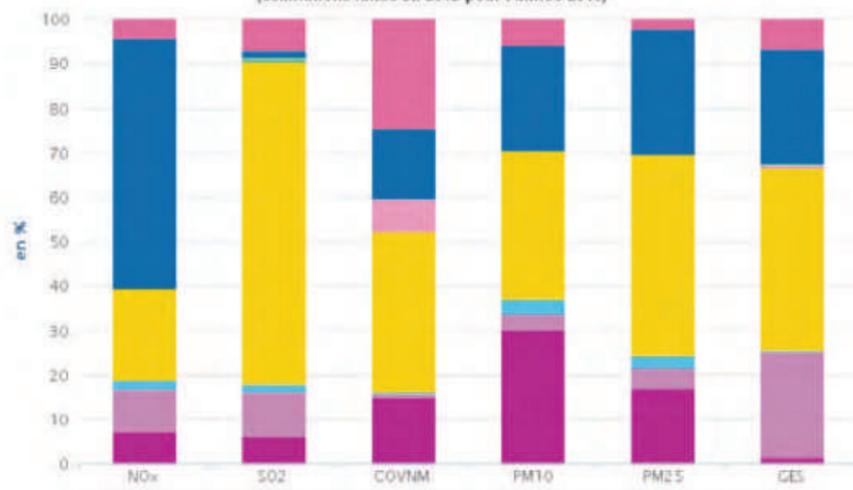


Concentration annuelle moyenne en dioxyde d'azote en 2012

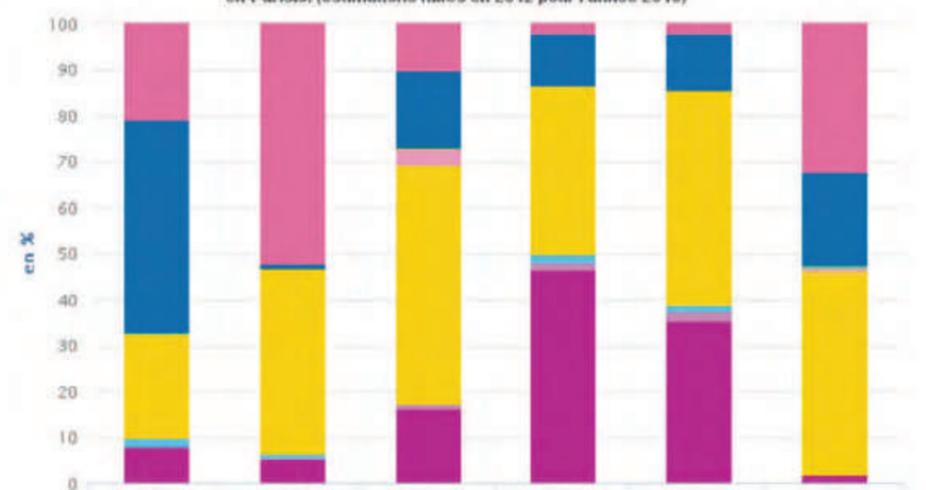


Concentration annuelle moyenne en poussières <math>< 10\mu m</math> en 2012

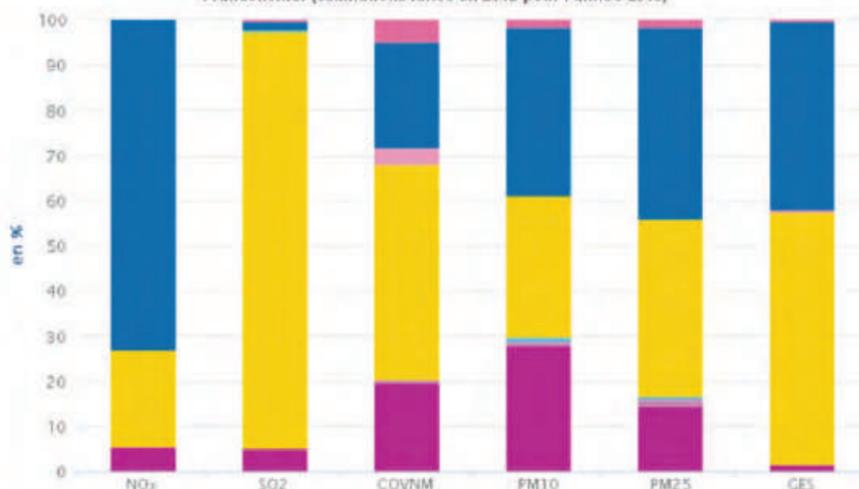
Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Argenteuil. (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)



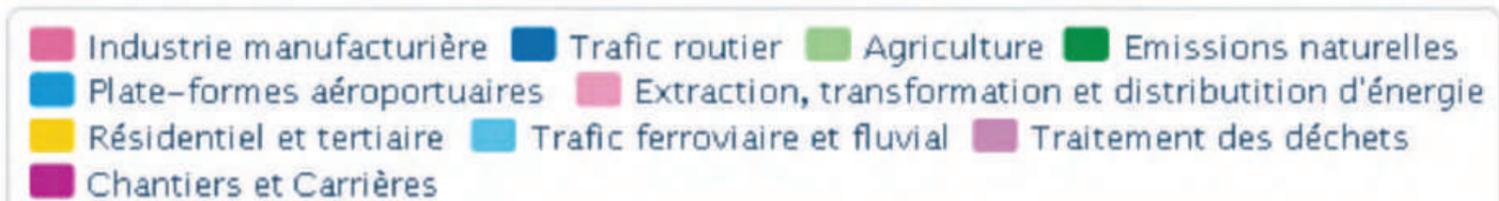
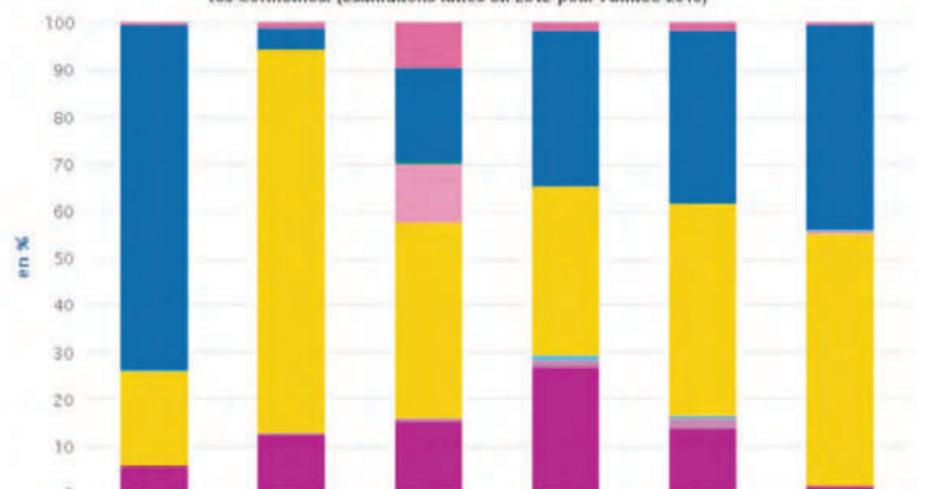
Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Corneilles-en-Parisis. (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)



Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Franconville. (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)



Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Montigny-lès-Cormeilles. (estimations faites en 2012 pour l'année 2010)



## 2.2.8 **Ambiance sonore**

### 2.2.8.1 **Rappels théoriques sur le bruit et sa mesure**

L'intensité d'un son est appréciée par une grandeur physique : le **niveau de pression acoustique**, dont l'unité est le **décibel** ou dB.

L'échelle des décibels **suit une loi logarithmique** qui correspond à l'augmentation des sensations perçues par l'oreille.

Cette pression acoustique est corrigée en fonction de la "hauteur" de son, soit sa fréquence en hertz. Les sonomètres apportent ce type de **correction** ; la **pondération A** qui correspond le mieux à la sensation perçue est généralement celle qui est retenue. L'unité est donc le **décibel A** ou dB(A).

La mesure de bruit correspond donc à un **niveau sonore équivalent** (Leq) ou niveau de bruit continu et constant qui a la même énergie totale que le bruit réel pendant la période considérée.

Le type d'appareillage utilisé permet l'enregistrement de la valeur **Leq(A)** : il s'agit du niveau sonore équivalent de pression acoustique, d'un bruit fluctuant pondéré exprimé en décibels pondérés (A) - ou **dB(A)**.

La pondération est effectuée avec un **filtre (A)** correspondant à une courbe d'atténuation en fréquence bien définie pour reproduire la sensibilité de l'oreille. En effet, le signal issu d'un sonomètre restitue le plus fidèlement possible les variations de pression captées par le micro. Or, l'oreille ne fonctionne pas de la même façon, les fréquences graves et aiguës étant fortement atténuées, alors que les fréquences intermédiaires sont retransmises avec le maximum de sensibilité.

#### **Références de niveaux sonores :**

Pour apprécier le niveau des bruits, il paraît utile de rappeler quelques niveaux sonores auxquels chacun de nous est exposé dans sa vie :

- seuil d'audition	0 dB(A)
- forêt calme	10 - 15 dB(A)
- appartement	30 - 60 dB(A)
- conversation normale	50 - 60 dB(A)
- bureau	60 - 65 dB(A)
- trafic urbain moyen	80 - 85 dB(A)
- marteau pneumatique	100 - 110 dB(A)
- seuil de douleur	120 - 130 dB(A)
- avion à réaction (au décollage à 100 m)	120 - 130 dB(A)

### 2.2.8.2 **Normalisation de la mesure des émissions sonores**

Les procédures de mesurage doivent être conformes à la **norme AFNOR NF S 31-010** de décembre 1996 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage ».

La méthode mise en œuvre ici est la méthode dite d'expertise.

### 2.2.8.3 Méthodologie mise en œuvre

Cf. Chapitre 10 « Méthodes et sources utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement ».

#### • Description des mesures

Les mesures ont été réalisées par le bureau d'études en acoustique ACOUPLUS en 2014 :

- du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2014 pour une campagne de mesure réalisée spécifiquement pour la présente étude d'impact. La campagne de mesures comprend **huit mesures d'une durée de 24 heures et 1 mesure d'une durée de 30 minutes**
- les 3 et 4 novembre 2014 dans le cadre du suivi réglementaire de la carrière pour une mesure de 24 heures sur un autre point (station A).

Simultanément aux mesures, les conditions météorologiques ont été relevées sur la station de Cormeilles (95). Le détail des données météorologiques est fourni dans le rapport de mesure d'ACOUPLUS fourni en Annexe 15.

Lors de la campagne de mesures, les horaires de fonctionnement de la carrière PLACOPLATRE étaient de 6h à 16h.

#### • Les sources sonores autour du site

Le secteur de la carrière est caractérisé d'un point de vue ambiance sonore par :

- ✓ Le trafic routier de l'A15, la RD 48, la RD 392 et la RD 122 ;
- ✓ Le trafic aérien régulier (source principale) ;
- ✓ Le trafic ferroviaire avec une ligne RER (source secondaire peu distinguable).

#### • Les zones à émergence réglementée

Les mesures ont été réalisées en 6 points situés en limite de Zone à Emergence Réglementée à proximité du site.

Pour ce site les zones à émergence réglementée les plus proches sont les maisons les plus riveraines :

- ✓ Les premières maisons de Cormeilles-en-Parisis, au Nord-Ouest, à 18 m du périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert : **station n°1** au 3 Chemin des Cordelets ;
- ✓ Les maisons de Cormeilles-en-Parisis, à 250 m à l'Ouest du périmètre de renouvellement à ciel ouvert : **station n°3** au 25 rue du Clos Garnier ;
- ✓ La résidence des Montfrais, à 150 m au Nord-Est du périmètre de renouvellement : **station n°4** au 25 rue du Chemin Neuf à Franconville ;
- ✓ Les habitations de Cormeilles-en-Parisis, limitrophes du périmètre d'extension en souterrain : **station n°6** au 13 Route Stratégique ;
- ✓ Les premières habitations d'Argenteuil, à 330 m au Sud-Est du périmètre de renouvellement à ciel ouvert : **station n°8** au 23 rue de Buffet ;
- ✓ La Cité du Moulin vert à Sannois : **station A**.

Ces zones ont été prises en compte dans le choix des points de mesure (10 stations de mesure, dont 6 à proximité des habitations), comme le montre la Figure 46.

#### • Les limites de site

- 4 points de mesure, répartis en limite de site, ont été choisis (Cf. Figure 46).
- La mesure au niveau de la station n°5 (limite Nord du périmètre d'extension en souterrain) a été effectuée sur une période d'une demi-heure seulement car compte tenu de la position de ce point (en bordure de l'autoroute), la source de bruit principale est le trafic routier.

## 2.2.8.4 Les mesures de niveau de bruit INITIAL ou « RESIDUEL » (carrière à ciel ouvert et installation de traitement à l'arrêt)

2.2.8.4.1 Afin de quantifier le niveau sonore initial, il a été procédé à une campagne de mesures de bruit, diurne et nocturne, dans l'environnement du projet lorsque la carrière à ciel ouvert n'était pas en activité.

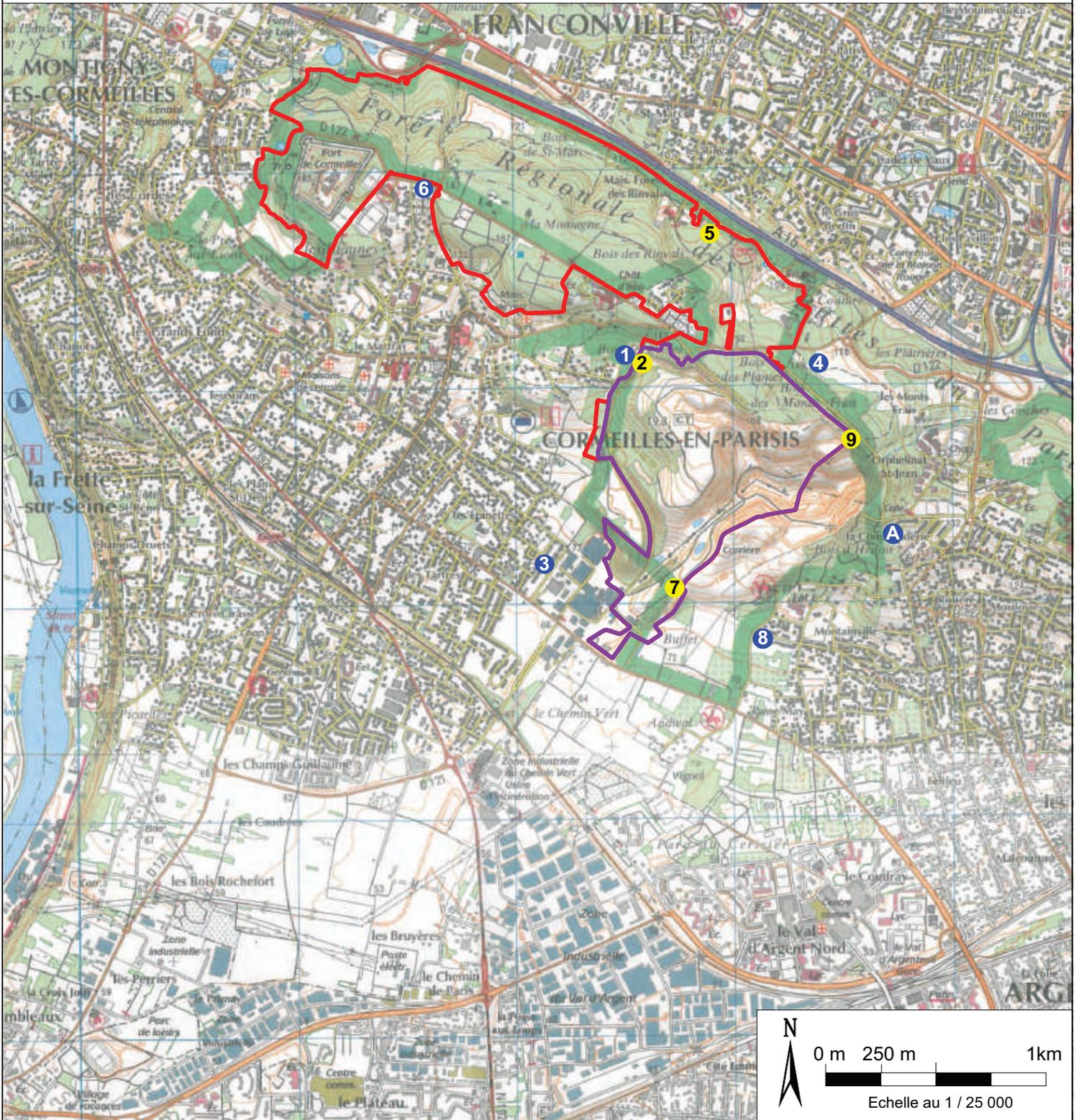
Le tableau suivant récapitule les résultats de cette campagne de mesures diurnes :

N° station	Commentaire	Emplacement	Période de mesure	Niveau sonore résiduel Leq(A) en dB(A)
1	ZER	3 Chemin des Cordelets, Cormeilles-en-Parisis, à 18 m du périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert	18/12/2014 16h-22h	52,8
3	ZER	25 rue du Clos Garnier, Cormeilles-en-Parisis, à 250 m à l'Ouest du périmètre de renouvellement à ciel ouvert	17/12/2014 16h-22h	61,3
4	ZER	Résidence des Montfrais, Franconville, 150 m au Nord-Est du périmètre de renouvellement	18/12/2014 16h-22h	53,4
6	ZER	13 Route Stratégique, Cormeilles-en-Parisis, à 40 m du périmètre d'extension en souterrain	17/12/2014 16h-22h	50,9
8	ZER	23 rue de Buffet, Argenteuil, à 330 m au Sud-Est du périmètre de renouvellement à ciel ouvert	18/12/2014 16h-22h	50,3
A	ZER	Cité du Moulin vert à Sannois	3/11/2014 18h-22h	51,9
2	Limite de site	Limite Nord-Ouest du site de la carrière à ciel ouvert	15/12/2014 16h-22h	48,1
5	Limite de site	Limite Nord du périmètre d'extension en souterrain, le long de l'A15	16/12/2014 16h30-17h	72,3
7	Limite de site	Limite Sud-Est de la carrière à ciel ouvert	15/12/2014 16h-22h	50,6
9	Limite de site	Limite Est du site de la carrière à ciel ouvert	17/12/2014 16h-22h	49,0

**Légende:**

- Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
- Périmètre d'extension (souterrain)

- Zone à Emergence Réglementée
- Limite de Site



PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Localisation des stations de mesure de bruit**

Figure 46

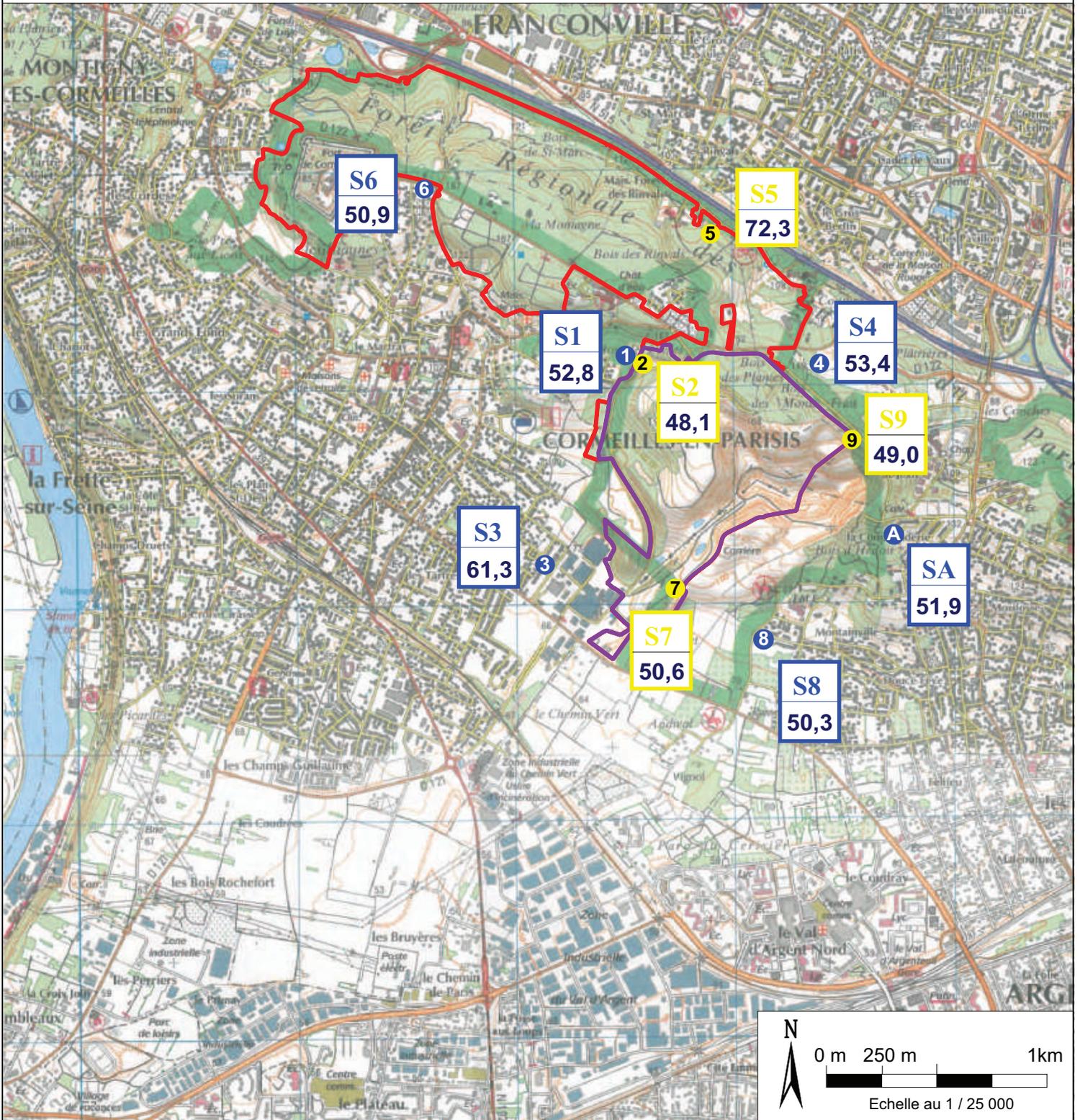
Sources : ACOUPLUS, 2014 et IGN

**Légende:**

- Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
- Périmètre d'extension (souterrain)

- Zone à Emergence Réglementée
- Limite de Site

**48,2** Bruit résiduel (hors activité / en dB(A))



PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

**Résultats des campagne de mesures de bruit résiduel diurne (hors activité)**

Sources : ACOUPLUS (2014) et IGN

Figure 47

Le tableau suivant récapitule les résultats de cette campagne de mesures **nocturnes** :

N° station	Commentaire	Emplacement	Période de mesure	Niveau sonore résiduel Leq(A) en dB(A)
1	ZER	3 Chemin des Cordelets, Cormeilles-en-Parisis, à 18 m du périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert	18/12/2014 22h-6h	50,1
3	ZER	25 rue du Clos Garnier, Cormeilles-en-Parisis, à 250 m à l'Ouest du périmètre de renouvellement à ciel ouvert	17/12/2014 22h-6h	50,6
4	ZER	Résidence des Montfrais, Franconville, 150 m au Nord-Est du périmètre de renouvellement	18/12/2014 22h-6h	46,1
6	ZER	13 Route Stratégique, Cormeilles-en-Parisis, à 40 m du périmètre d'extension en souterrain	15/12/2022h-6h-22h	41,3
8	ZER	23 rue de Buffet, Argenteuil, à 330 m au Sud-Est du périmètre de renouvellement à ciel ouvert	18/12/2014 22h-6h	44,2
A	ZER	Cité du Moulin vert à Sannois	3/11/2014-4/11/2015 22h-6h15	46,6
2	Limite de site	Limite Nord-Ouest du site de la carrière à ciel ouvert	15/12/2014 5h-6h	38,5
7	Limite de site	Limite Sud-Est de la carrière à ciel ouvert	15/12/2014 22h-5h	44,5
9	Limite de site	Limite Est du site de la carrière à ciel ouvert	18/12/2014 16h-22h	43,9

Les fiches détaillées des mesures de bruit et les conditions météorologiques lors des mesures sont présentées dans le rapport d'ACOUPLUS présenté en Annexe 15.

En conclusion, le niveau de **bruit initial** (ou résiduel) est compris :

- Entre 50,3 dB(A) et 61,3 dB(A) au niveau des zones à émergence réglementée pour les mesures diurnes, et entre 41,3 dB(A) et 50,6 dB(A) pour les mesures nocturnes ;
- Entre 48,1 dB(A) et 50,6 dB(A) pour les limites de site en mesures diurnes, et entre 38,5 dB(A) et 44,5 dB(A) en mesures nocturnes.

L'ambiance sonore de ce secteur est légèrement bruyante. Il est important de noter que le bruit de fond est alimenté par la circulation routière, la circulation aérienne (aéroport Roissy Charles de Gaulle) et les riverains.

Ces valeurs élevées correspondent assez bien à une zone urbaine avec beaucoup de circulation et un trafic aérien important.

Le résultat de la station n°5 (30 min de mesures en période diurne), 72,3 dB(A) est représentatif du bruit généré par la circulation sur l'autoroute A15 bordant le périmètre d'extension en souterrain au Nord.

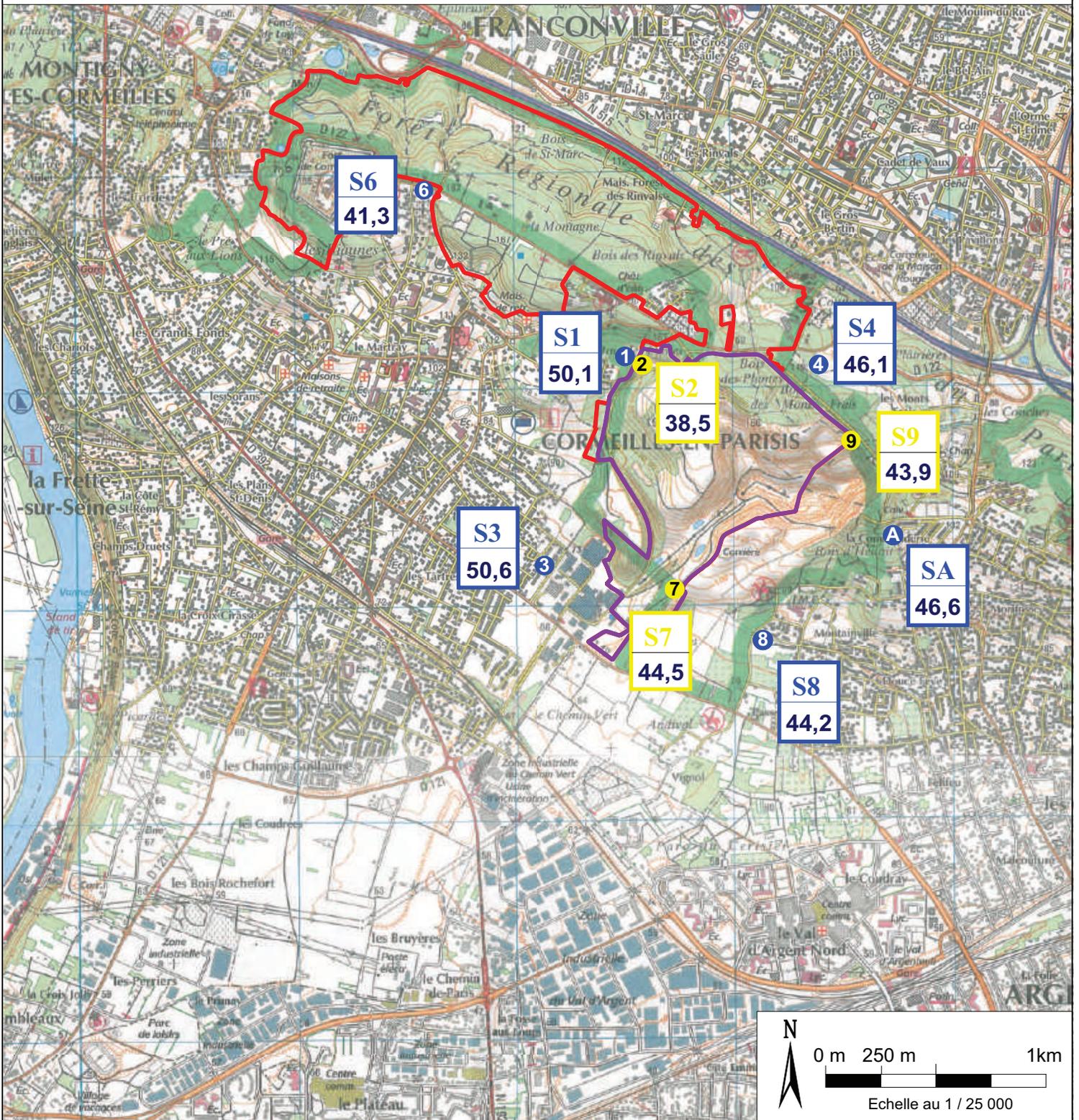
Du fait d'une ambiance sonore relativement bruyante, la **sensibilité** vis-à-vis du bruit est plutôt **faible à moyenne**.

**Légende:**

- Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
- Périmètre d'extension (souterrain)

- Zone à Emergence Réglementée
- Limite de Site

**48,2** Bruit résiduel (hors activité / en dB(A))



PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95)

Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain

**Etude d'Impact**

**Résultats des campagne de mesures de bruit résiduel nocturne (hors activité)**

Sources : ACOUPLUS (2014) et IGN

Figure 48



#### 2.2.8.4.2 Vibrations

Les éléments générateurs de vibrations aux alentours du projet sont les nombreuses routes dont :

- L'A15 au Nord du site ;
- La RD 48 au Sud, permettant l'accès à la carrière à ciel ouvert ;
- La RD 122 au Nord.

De plus, la proximité de la voie ferrée (RER) engendre des vibrations pour les riverains.  
Les passages de nombreux avions, génèrent également des vibrations.

Le projet de étant situé en contexte urbain, de très nombreux ouvrages et ERP sensibles aux vibrations se trouvent au sein du périmètre ou à proximité (*Cf. Figure 36*) :

- La Maison de famille La Châtaigneraie, à 190 m au Sud du périmètre exploitable en souterrain ;
- Le centre équestre de Cormeilles-en-Parisis, à 110 m à l'Est du périmètre exploitable en souterrain ;
- Le « CAT la Montagne » : jardinerie et un centre de réinsertion gérés par l'association Handicap Autisme Association Réunie du Parisis (HAARP), à 50 m à l'Est du périmètre exploitable en souterrain ;
- Un centre aéré, à 30 m du périmètre exploitable en souterrain ;
- Le Parc Schlumberger qui recoupe en partie le périmètre exploitable en souterrain
- Le Stade municipal Gaston Frémont qui recoupe en partie le périmètre exploitable en souterrain
- Le Fort de Cormeilles compris dans le périmètre exploitable en souterrain
- La maison forestière des Rivals qui recoupe en partie le périmètre exploitable en souterrain
- Le centre équestre de Franconville, à 200 m à l'E du périmètre exploitable en souterrain ;
- La maison de retraite de la ZAC des Monts Frais, à 630 m à l'E du périmètre exploitable en souterrain ;
- Le cimetière de Cormeilles, à 100 m du périmètre exploitable en souterrain ;
- La zone Commerciale Franconville, à 230 m au Nord du périmètre exploitable en souterrain ;
- L'IKEA de Franconville, à 330 m au Nord du périmètre exploitable en souterrain ;
- La RD 122 (route stratégique), à 100 m du périmètre exploitable en souterrain ;
- L'autoroute A15, à 190 m au Nord du périmètre exploitable en souterrain ;
- Le château VEOLIA, proche du cimetière de Cormeilles-en-Parisis ;
- Les réservoirs d'eau de la ville de Montigny-lès-Cormeilles.

**La sensibilité du projet vis-à-vis des vibrations est moyenne**, étant donné que des habitations et ERP se trouve au sein du périmètre d'extension en souterrain, mais que celles-ci auront été libérées lorsque l'exploitation les atteindra.

## 2.2.9 *Ambiance lumineuse nocturne*

La carrière étant située dans une zone très urbanisée, les sources lumineuses nocturnes sont nombreuses.

L'obscurité nocturne est très dégradée dans ce secteur.

La sensibilité vis-à-vis de l'ambiance lumineuse nocturne est nulle.

## 2.3 Interrelations entre les différentes composantes de l'environnement

Parmi les thématiques dégagées pour décrire l'environnement de la carrière, plusieurs sont susceptibles d'interférer l'une sur l'autre. Cela concerne des thématiques du milieu naturel aussi bien que du milieu anthropique. Par exemple, l'une des interrelations les plus évidentes est celle qui lie l'hydrogéologie et l'hydrographie, au niveau d'une émergence de nappe qui peut former une source ou un ru.

Dans cette partie, les interrelations entre les éléments naturels et anthropiques qui peuvent éventuellement être affectées par le projet de renouvellement partiel et d'extension en souterrain de la carrière de Cormeilles-en-Parisis seront décrites.

La *Figure 49* représente une vision schématique des principales interrelations qui existent entre les thématiques du milieu dans lequel s'inscrit le projet de carrière.

### 2.3.1 *Géologie / Paysage / Activités*

La géologie est une thématique de base du milieu, qui a une influence directe ou indirecte sur quasiment tous les autres paramètres.

En particulier, la géologie justifie la présence de la carrière de Cormeilles-en-Parisis. La Butte de Cormeilles constitue une **butte-témoin** du Bassin Parisien, formée par une érosion localement moins forte des terrains. Les roches qui la constituent y ont donc été préservées, notamment le gypse qui forme le gisement exploité par PLACOPLATRE. La géomorphologie du paysage local est également l'expression de cette structure géologique particulière (*Cf. 2.1.3 p 46*).

Les activités humaines se sont adaptées à la fois au relief et à la présence de la ressource gypsifère. La carrière à ciel ouvert de Cormeilles-en-Parisis existe depuis plus d'un siècle et des anciennes galeries d'extraction en souterrain ont été repérées sur la Butte de Cormeilles (*Cf. Figure 9 p 40*). Ce projet de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain résulte directement de la **répartition limitée de la ressource en gypse** (ce qui est valable à l'échelle de la région).

Les activités humaines ont contribué à façonner le paysage du secteur tel qu'il a été décrit au § 2.1.9 p 122. Les zones de végétation et de culture ont régressé au profit des zones urbanisées et des champs de grandes cultures. La plupart des boisements sont aujourd'hui concentrés au niveau des reliefs comme la Butte de Cormeilles et les autres buttes alentour, les villes et les cultures occupant les versants et les plaines en contrebas.

Réciproquement, le contexte géologique et géomorphologique est responsable de la répartition de l'urbanisation sur la Butte de Cormeilles :

- Le versant nord-est est plus court, et descend sans nuance, avec une pente continue et un piedmont court sur lequel est désormais implantée l'autoroute A15. Cette physionomie n'a

pas invité à l'urbanisation. On ne retrouve que quelques habitations ponctuellement en bas de versant, au profit d'un vallonnement ("les Rivals", "la Couture").

- Le versant sud-ouest est ondulé car marqué par des entailles d'érosion, formant par endroit des vallées sèches comme à hauteur du "Bois des Croles" ou du nouveau cimetière de Cormeilles", ce qui a favorisé l'implantation de voies de liaison entre le sommet et le bas de la butte. Le versant affiche une pente moins prononcée avec une rupture à mi coteau nettement perceptible : la pente est d'abord forte en rebord du plateau, puis s'adoucit en descendant jusqu'au piedmont. Cette configuration a favorisé la progression de l'urbanisation jusqu'à mi-pente.

### **2.3.2 Hydrogéologie / Hydrographie**

La Butte de Cormeilles-en-Parisis héberge la « **nappe perchée de l'Oligocène** » constituée par l'ensemble Sables de Fontainebleau – Marnes à huîtres – Calcaire de Sannois et ayant pour substratum les Marnes vertes.

De nombreuses sources sont connues en pied de butte. Elles étaient utilisées pour l'alimentation en eau potable des habitants de la région. Elles constituent des exutoires de la nappe perchée. Ces sources ne sont plus utilisées pour l'eau potable, elles ont maintenant un usage domestique.

L'étude hydrogéologique fournie en Annexe 1 montre que cette **nappe est isolée et déconnectée des horizons sous-jacents**. Les seules entrées et sorties du système correspondraient respectivement à la recharge par les pluies efficaces et aux zones de sources et d'émergences de nappe plus ou moins diffuses (écoulements dans les éboulis) à flanc de coteaux. **Des communications entre la nappe des Sables de Fontainebleau et les niveaux sous-jacents au travers des zones d'accidents structuraux localisées, sans être exclues, n'ont pas été mises en évidence, et sont donc très peu probable.**

Cette « **nappe perchée de l'Oligocène** » est peu profonde, et se trouve au-dessus du niveau du gisement de gypse. Elle est alimentée par les précipitations qui s'infiltrent en partie dans le sous-sol. Sur les pourtours de la Butte de Cormeilles, où la couche abritant l'aquifère s'interrompt, l'eau de la nappe s'écoule au niveau de nombreuses sources. Cette nappe est libre, et donc intimement liée au régime des précipitations.

Les nappes sous-jacentes (sables de Beauchamp, Calcaire de St-Ouen, Sables de Montceau, calcaires du Lutétien et les sables yprésiens) sont plus profonde et isolées des terrains de surface par plusieurs dizaines de mètres de niveaux étanches, n'ont pas de lien direct avec le réseau hydrographique local.

### **2.3.3 Géologie / Hydrographie / Milieux naturels**

La configuration géomorphologique des deux versants de la Butte de Cormeilles joue sur les caractéristiques écologiques, notamment en apportant de la diversité voire des contrastes en fonction de l'exposition, des successions d'affleurements géologiques, et par conséquent des variations de nature de sols... Ces contrastes peuvent être résumés ainsi :

- versant sud-ouest sensiblement plus chaud (thermophile), plus pentu et bien drainé ;
- versant nord-est plus froid, de pente plus faible mais continue, accentuant les ruissellements.

Ces contrastes conditionnent surtout la végétation. Le respect de cette configuration géomorphologique sera un élément déterminant pour la remise en état de la carrière à ciel ouvert.

Les particularités géomorphologiques peuvent conditionner les caractères écologiques du site. Les particularités rencontrées et qui conditionnent la végétation sur la butte sont essentiellement d'origine anthropique. On retiendra :

- les fronts d'exploitation des anciennes sablières sur le versant nord-est de Franconville, laissant des talus raides sablonneux en raison de l'affaissement ou de l'érosion des anciens fronts ;
- les talus des chemins creux parcourant le versant nord-est ;
- les remblais et douves autour de Fort de Cormeilles, pour lesquels c'est moins la morphologie que le remaniement de matériaux qui conditionne la végétation ;
- les dépressions sommitales correspondant aux zones d'emprunt de meulières ;
- les fossés forestiers et dépressions bordant des ouvrages (canalisation d'hydrocarbure liquide) ;
- les mares (Parc Schlumberger, fontaine de Montigny).

### **2.3.4 Activités / Paysages / Milieux naturels**

Dans la carrière à ciel ouvert, les particularités morphologiques font partie du Schéma global de remise en état du site afin de favoriser la diversité écologique, mais c'est plutôt la nature des matériaux affleurants ou la présence d'eau qui conditionne la végétation et la faune. Les éléments qui figurent dans la carrière sont :

- les corniches sablonneuses correspondant au sommet des anciens fronts de découverte ;
- les anciens fronts d'exploitation du gypse aux abords de l'usine plâtrière ;
- les bassins de gestion des eaux de ruissellements.

L'exploitation du gypse depuis plus d'un siècle a sensiblement modifié le paysage. **Le projet de remise en état consiste ainsi à reconstituer une topographie de la «Butte de Cormeilles» proche de l'état initial.** Une ligne de crête sera recrée dans la continuité de la Route Stratégique. Un cheminement piéton y sera installé de manière à offrir un maximum de vues belvédères aussi bien vers le sud que vers le Nord.

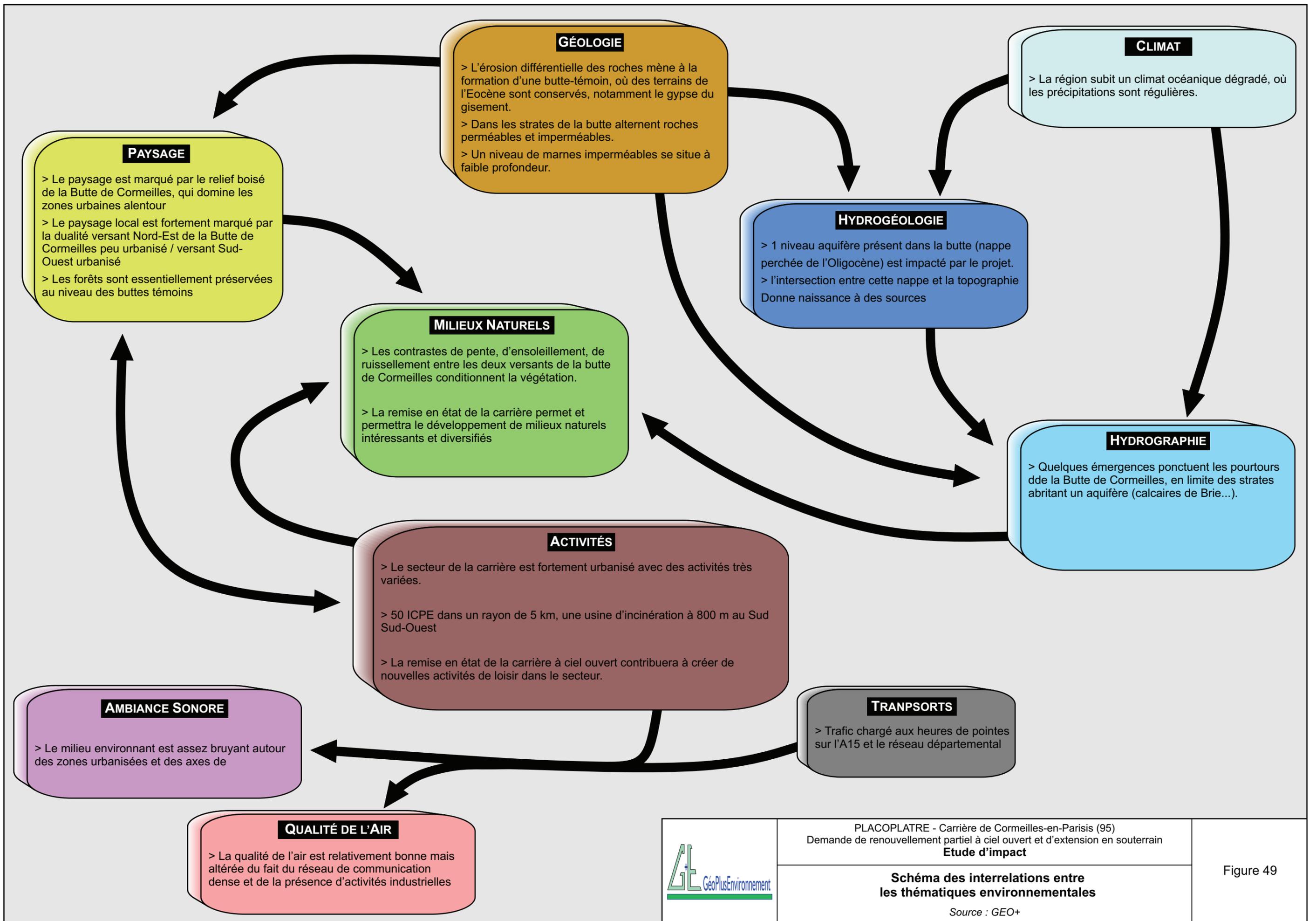
Au Sud du chemin de crête, une plaine sommitale légèrement orientée vers le Sud présentera de larges espaces ouverts aisément praticable par le public, à l'inverse des coteaux boisés du reste de la butte. En limite Sud de la plaine sommitale, en rupture de pente, un cheminement s'étirera le long de la corniche qui surplombe les pentes boisées qui s'inclinent vers la plaine d'Argenteuil.

Au Nord du chemin de crête, les boisements replantés abriteront des clairières étroites conformes aux impératifs de reboisements continus. Ces clairières installées dans la continuité des thalwegs naturels orientés Nord/Sud, ouvriront des perspectives vers la "Vallée de Montmorency" et le massif des "Trois Forêts du Parisis".

Les boisements seront installés sur les espaces à forte inclinaison et des zones humides accompagneront les dépressions situées dans la continuité des bassins de rétention.

La remise en état de la carrière devra également aboutir à une géomorphologie permettant de reconstituer un site adapté à l'ouverture au public (praticabilité, assise de cheminements...) et un espace vert adapté aux moyens de gestion.

Ainsi la remise en état de la carrière de Cormeilles-en-Parisis reconstituera la géomorphologie et le paysage proche de l'état initial et les différents aménagements contribueront à créer de nouvelles activités de loisir sur le site.



## 2.4 Contraintes et servitudes

### 2.4.1 Au titre du Code de l'Urbanisme

L'étude de la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme des communes concernées par le projet est développée au § 5.1 p 329.

**Le projet de renouvellement partiel d'autorisation de la carrière à ciel ouvert et son extension en souterrain est compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur sur les communes d'Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Franconville et Montigny-lès-Cormeilles.**

**Le projet de création d'accès Nord à la carrière sera compatible avec le PLU de Cormeilles-en-Parisis après révision allégée du PLU pour l'emprise du projet de rond-point. Cette révision allégée est actuellement en cours (document projet pour Enquête Publique soumis en juillet 2014).**

### 2.4.2 Au titre du Code Minier

Le périmètre de renouvellement à ciel ouvert est en grande partie compris dans Permis Exclusif de la carrière de Cormeilles-en-Parisis validé l'**Arrêté Ministériel du 23 octobre 2012** prolongeant sa validité jusqu'au 24 octobre 2019, au bénéfice de PLACOPLATRE.

Le périmètre de ce Permis Exclusif de carrière est délimité sur la Figure 54.

### 2.4.3 Au titre des contraintes relatives au Document Départemental des Risques Majeurs

Le Document Départemental des Risques Majeurs du Val d'Oise permet de déterminer les risques présents sur le site d'étude.

Trois risques ont été identifiés sur le secteur :

- Le risque inondation (Cf. § 2.1.5.4, Figure 20 et Annexe 16) ;
- Le risque mouvement de terrain qui comprend :
  - Le risque mouvement de terrain lié aux carrières souterraines abandonnées à la dissolution du gypse (Cf. 2.1.1.5 et Figure 9) ;
  - Le risque mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles (Cf. 2.1.1.6 et Figure 10) ;
- Le risque transport de matières dangereuses (TMD), notamment pour le transport d'hydrocarbures (pipeline Le Havre-Paris traversant le périmètre d'extension en souterrain) (Cf. Figure 51 et 2.4.7.5).

**La sensibilité vis-à-vis du Document Départemental des Risques Majeurs est forte**, le site se trouvant notamment dans la zone à risque de dissolution du gypse en milieu urbain et dans une zone de risque transport de matières dangereuses (pipeline Le Havre-Paris traversant le périmètre d'extension en souterrain).

Rappelons que l'exploitation ne se développe pas dans les zones affectées par la dissolution.

## 2.4.4 Au titre du Plan de Prévention des Risques (PPR)

Le tableau suivant indique les PPR identifiés au niveau des communes concernées par le projet.

**Tableau 6 : Risques identifiés et plans de prévention des risques sur les communes concernées par le projet (sources : DDRM 95 et Prim.net)**

Commune	PPR	Arrêté de catastrophe naturelle
Argenteuil	PPR mouvements de terrain (effondrement, glissement de terrain, tassement différentiel) approuvé le 24/02/2014) Zonage R 111-3 valant PPR mouvements de terrain	5 arrêtés de catastrophe naturelle concernant des <b>mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b> (entre 1990 et 2008)
Cormeilles-en-Parisis	PPR mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines) prescrit le 18/04/2014 et approuvé le 6/02/2015 Zonage R 111-3 valant PPR mouvements de terrain	2 arrêtés de catastrophe naturelle concernant des <b>mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b> (1991 et 1998)
Franconville	Néant	3 arrêtés de catastrophe naturelle concernant des <b>mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b> (1994, 1997 et 2000)
Montigny-les-Cormeilles	PPR mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines) prescrit le 23/04/2014 Zonage R 111-3 valant PPR mouvements de terrain	10 arrêtés de catastrophe naturelle concernant des <b>mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b> (entre 1990 et 2008)

### 2.4.4.1 PPR inondation

Les PPR inondation de Cormeilles-en-Parisis et d'Argenteuil ne concernent que les bords de Seine (les zones d'aléa sont indiquées en *Figure 20*). Le projet se trouve hors zonage de ces PPR.

### 2.4.4.2 PPR Mouvement de terrain

La commune d'Argenteuil s'est dotée d'un PPR Mouvements de Terrain (PPRMT), approuvé le 24/02/2014. La définition des zonages réglementaires est basée sur l'analyse des aléas glissement de terrain et retrait-gonflement des argiles, et des enjeux. Le zonage réglementaire retenu comporte 3 zones :

- zone A0 exposée aux risques de glissement de terrain et de retrait-gonflement de sols argileux faible à fort ;
- zone A1 exposée au risque de retrait-gonflement de sols argileux fort ;
- zone A2 exposée au risque de retrait-gonflement des sols argileux faible ou modéré.

**La frange Sud-Est du périmètre de renouvellement partiel de la carrière à ciel ouvert recoupe des zones A1 et A2 du PPRMT d'Argenteuil (*Cf. Figure 50*).**

Les mesures applicables au projet en zones A1 et A2 concernent l'éventuelle construction de nouveaux bâtiments ou l'extension de bâtiments existants. Le PPRMT prescrit la réalisation d'une investigation géotechnique définissant les dispositions constructives et environnementales nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des sols argileux.

Le projet de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain de la carrière de Cormeilles ne prévoit aucune nouvelle construction ni extension de construction existante sur des zones A1 ou A2 du PPRMT d'Argenteuil.

Un PPRMT (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines) a été prescrit sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et de Montigny-lès-Cormeilles le 18/04/2014 et le 23/04/2014.

Le **PPRMT pour affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines de Cormeilles-en-Parisis** a été approuvé le 6/02/2015.

La carrière à ciel ouvert recoupe des **zones G et g** du PPR mouvements de terrain pour affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines de Cormeilles-en-Parisis. Le périmètre exploitable de la carrière souterraine recoupe une zone G au Nord et borde une **zone OG** au Sud-Ouest du Fort de Cormeilles (anciennes carrières souterraines de gypse au lieu-dit « les Biaunes »). (*Cf. Figure 50*).

Les **zones oranges OG** sont fortement à très fortement exposées aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposées aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse. En ce qui concerne le projet, la zone OG bordant le périmètre exploitable correspond à une **marge de reculement** d'une zone rouge (très fortement exposée aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse). Le projet ne prévoit pas de construction dans les secteurs recoupés par cette zone, aucune prescription particulière n'est applicable.

Les **zones G** sont modérément à fortement exposées aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse. Le projet ne prévoit pas de construction dans les secteurs recoupés par cette zone, aucune prescription particulière n'est applicable.

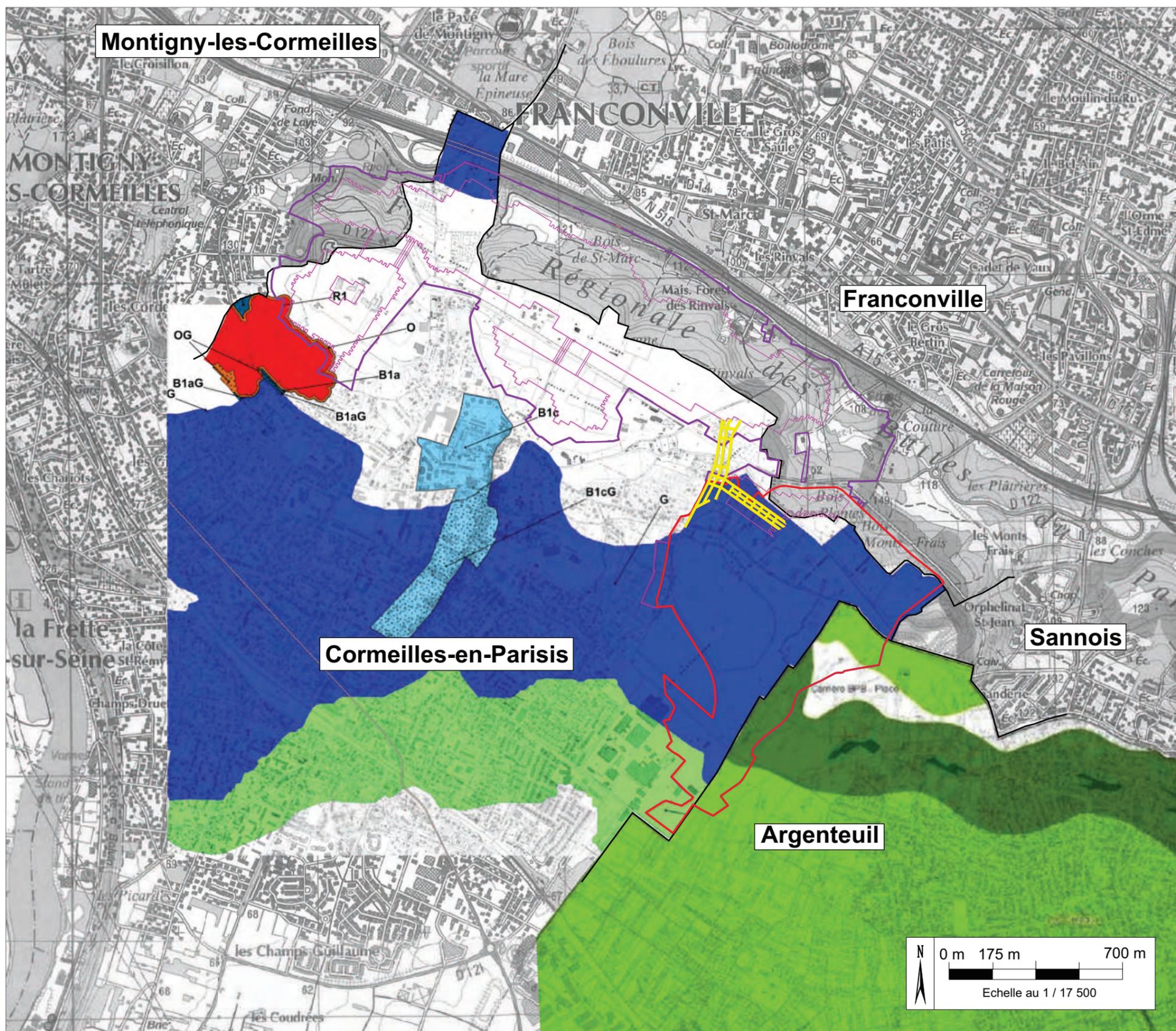
Les **zones g** sont des zones faiblement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse. Aucune prescription particulière n'y est applicable.

Le périmètre de renouvellement à ciel ouvert recoupe des zones A1 et A2 du PPRMT d'Argenteuil (effondrement, glissement de terrain, tassement différentiel) et des zones G et g du PPRMT de Cormeilles-en-Parisis (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines).

Le périmètre d'extension en souterrain recoupe des zones OG zones G et g du PPRMT de Cormeilles-en-Parisis.

**Le projet ne prévoyant aucune construction sur les zones concernées, il est compatible avec les PPRMT d'Argenteuil et de Cormeilles-en-Parisis.** Une attention toute particulière sera néanmoins portée à la présence potentielle de cavités souterraines, sensibilité évoquée au § 2.1.1.5.

Les précautions prises par PLACOPLATRE dans le cadre du remblayage de la carrière à ciel ouvert et de l'exploitation souterraine (*Cf. § 7.1.1*) renforceront la compatibilité du projet avec le PPRMT de Cormeilles-en-Parisis.



**Légende**

Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)

Périmètre d'extension (souterrain)

Périmètre exploitable en souterrain

Tunnels d'accès à la carrière souterraine

**Zonage du PPR Mouvements de Terrains d'Argenteuil (retrait-gonflement des argiles) :**

Zone A0 : retrait gonflement des sols argileux faible, modéré ou fort et glissement

Zone A1 : retrait gonflement des sols argileux fort

Zone A2 : retrait gonflement des sols argileux faible ou modéré

**Zonages réglementaires du PPR Mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines) de Cormeilles-en-Paris**

**R1** Zone très fortement exposée aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

**O** Zone fortement à très fortement exposée aux risques d'effondrement de carrières

**OG** Zone fortement à très fortement exposée aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

**g** Zone faiblement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

**G** Zone modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

**B1a** Zone modérément exposée aux risques d'effondrement de carrières

**B1aG** Zone modérément exposée aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

**B1c** Zone modérément exposée aux risques d'effondrement de carrières

**B1cG** Zone modérément exposée aux risques d'effondrement de carrières et modérément à fortement exposée aux risques de mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse

## **2.4.5 Au titre du Code Forestier**

L'ensemble de la zone sollicitée en extension est entièrement recouverte d'une forêt appartenant à l'Espace Naturel Sensible (ENS) du domaine régional des Buttes du Parisis.

Cet ENS est lui-même inclus dans un **Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)**, au sein duquel l'Agence des Espaces Verts d'Île de France (AEV) dispose d'un droit de préemption des terrains et en a déjà acquis environ 50%.

La forêt incluse dans le périmètre d'extension est donc gérée par l'AEV.

L'exploitation du gypse dans le **périmètre d'extension** se faisant en souterrain, **aucune surface ne sera à défricher**.

En ce qui concerne le **périmètre demandé en renouvellement**, l'entrée en terre finale ayant été atteinte, **aucun défrichement supplémentaire ne sera nécessaire**. Le reboisement du site est déjà bien avancé dans le secteur Ouest de la carrière à ciel ouvert.

En revanche, des défrichements ponctuels seront nécessaires dans le cadre des travaux :

- de création / aménagement de pistes et accès (0,41 ha) ;
- de création de l'accès définitif à la carrière souterraine (1,6 ha).

Les secteurs à défricher sont indiqués sur la *Figure 6*

**Le projet prévoit un défrichement de 2,01 ha. Une demande d'autorisation de défrichement qui détaille les travaux est déposée à la DDT, en parallèle du présent dossier.**

## **2.4.6 Au titre du Code de la Santé**

Le périmètre du projet ne recoupe aucun périmètre de protection de captage AEP et les horizons de gypse exploités sont hydrogéologiquement indépendants des aquifères exploités dans le secteur (*Cf. § 2.1.4.2*).

**La sensibilité du projet vis-à-vis du Code de la Santé est donc nulle.**

## **2.4.7 Au titre des réseaux techniques et servitudes d'utilité publique**

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sont des limitations administratives au droit de propriété instituées au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales, établissements publics), des concessionnaires de services ou de travaux publics, (ERDF, GrDF, etc.), de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires d'énergie hydraulique, de canalisations destinées au transport de produits chimiques, etc...).

Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés et qui peuvent aboutir :

- Soit à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires du droit d'occuper ou d'utiliser le sol ;
- Soit à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages ;
- Soit à imposer certaines obligations de faire aux propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation).

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols sont les servitudes d'utilité publique définies par le Code de l'Urbanisme dans ses articles L.123-1 et L.126-1 et dont la liste est fournie par l'annexe à l'article R.126-1 du Code de l'Urbanisme.

Mises en œuvre par l'État, elles s'imposent aux communes, communautés de communes, syndicats de communes ou établissements publics lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Ces décideurs publics doivent tenir compte de l'ensemble des servitudes dans leurs projets et documents de planification (POS : Plan d'Occupation des Sols ou PLU : Plan local d'Urbanisme).

Les POS ou PLU doivent respecter et annexer ces servitudes dont la liste est dressée par décret en Conseil d'État (Code de l'Urbanisme article R. 126-1).

Les servitudes d'utilité publique sont classées en quatre grandes catégories :

- Les **servitudes relatives à la conservation du patrimoine** (par exemple, les périmètres de protection des monuments historiques affectent l'aspect architectural des constructions environnantes) ;
- Les **servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et certains équipements** (I3, EL3, T5, ... par exemple, les servitudes relatives au passage des lignes électriques réduisent les possibilités de construction aux abords de celles-ci) ;
- Les **servitudes relatives à la défense nationale** (par exemple les servitudes relatives aux transmissions radio-électriques) ;
- Les **servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique** (Par exemple, les plans de préventions des risques naturels ou technologiques).

L'aire d'étude est potentiellement concernée par plusieurs servitudes d'utilité publique, décrites ci-après.

#### **2.4.7.1 Servitudes de protection des monuments historiques (AC1)**

Les édifices classés ou inscrits au titre d'ancienne loi du 31 décembre 1913 sur la protection des Monuments Historiques (loi aujourd'hui abrogée et codifiée au titre II du livre VI du Code du Patrimoine) déploient autour d'eux un rayon de protection de 500 mètres.

Deux servitudes de ce type sont recensées dans la zone d'étude (Cf. § 2.2.5.2 et Figure 41).

Ces servitudes impliquent l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour :

- Les modifications apportées à l'édifice inscrit ou classé ;
- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour du monument classé ou inscrit.

A noter que les périmètres de 500 mètres peuvent être remplacés par des Périmètres de Protection Modifiés (périmètres adaptés à chaque site, notamment vis-à-vis de la topographie, des bâtiments alentours...).

(Cf. Annexe 17)

**Le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Martin de Corneilles-en-Parisis, illustré Figure 41, recoupe le périmètre d'extension en souterrain, mais pas le périmètre de renouvellement (ciel ouvert). Il ne pourra y avoir de co-visibilité du fait de l'exploitation en souterrain.**

**Aucune modification ne sera apportée au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'Eglise Saint-Martin de Corneilles-en-Parisis.**

L'avis de l'Architecte de Bâtiments de France ne sera donc pas nécessaire pendant l'instruction du dossier.

#### **2.4.7.2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels (AC2)**

Les sites inscrits et les sites classés correspondent à des protections définies par les articles L 341-1 et L 342-1 du Code de l'Environnement (loi du 2 mai 1930 modifiée). Les sites classés sont créés par décret ou arrêté ministériel. Ils concernent des territoires d'intérêt national classés pour leur très grande qualité du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le projet se trouve à proximité des sites suivants :

- « Buttes et Moulins de Sannois » (site classé), à 900 m à l'Est ;
- « Bords de la Seine » à la Frette-sur-Seine (site inscrit), à 1 500 m au Sud-Ouest.

Seule, une légère visibilité existe, depuis le Moulin de Sannois sur l'extrémité Sud-Est de la Butte de Corneilles, c'est-à-dire les zones réaménagées de la carrière à ciel ouvert (Cf. § 2.1.10).

(Cf. Annexe 17)

**Le périmètre du projet ne recoupe aucun périmètre de protection des sites et des paysages. Il peut néanmoins exister une visibilité depuis le site classé « Buttes et Moulins de Sannois » sur la zone du projet (mais aucune co-visibilité puisque l'exploitation se fera en souterrain).**

### **2.4.7.3 Servitudes d'alignement (EL7)**

Les plans d'alignement fixent la limite de séparation des voies publiques et des propriétés privées. Ils portent attribution immédiate, dès leur publication, du sol des propriétés non bâties à la voie publique et frappent de servitude de reculement et d'interdiction de travaux confortatifs les propriétés bâties ou closes de murs (immeubles en saillie).

**Le périmètre du projet ne recoupe qu'une rue soumise à une servitude d'alignement : la rue de Verdun, menant au Fort de Cormeilles, à l'extrême Nord-Ouest du périmètre d'extension en souterrain.**

### **2.4.7.4 Servitudes de protection de captage (AS1)**

La servitude vise à protéger les captages d'alimentation en eau potable par la délimitation de périmètres de protection à l'intérieur desquels sont définies des prescriptions particulières à respecter afin de préserver la ressource en eau..

Le périmètre du projet ne comprend **aucun captage AEP** et ne recoupe **aucun périmètre de protection de captage AEP**.

En revanche, 7 captages d'eau privés à usage domestique ou industriel (usine plâtrière PLACOPLATRE) ont été répertoriés dans le périmètre du projet, ou en bordure immédiate.

*(Cf. Annexe 4 et Figure 21)*

A noter qu'il existe une usine de conditionnement d'eau située à Franconville.

Aux alentours du site on ne trouve **aucun point de captage AEP référencé par l'ARS Ile-de-France** (*Cf. § 2.1.6.1*).

De plus, le site ne recoupe **aucun Périmètre de Protection de captages AEP**.

### **2.4.7.5 Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la Société des transports pétroliers par pipe-lines (TRAPIL)**

Le Décret n°91-1147 du 14 Octobre 1991 (abrogé par le Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, codifié aux articles R. 554-1 à R. 554-38 du Code de l'Environnement) indiquait que :

« En ce qui concerne, les travaux effectués à proximité des ouvrages souterrains de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, les exploitants arrêtent, en accord avec l'exécutant des travaux, les mesures à prendre pendant les travaux pour assurer dans l'immédiat et à terme la conservation de la stabilité des ouvrages et la sécurité des personnes et de l'environnement. Ces mesures peuvent, en cas de risque exceptionnel pour la sécurité, comporter l'information des Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité. »

NB : Les articles R. 554-1 à R. 554-38 du Code de l'environnement ne distinguent plus spécifiquement les travaux effectués à proximité des ouvrages souterrains de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.

**La zone du projet est traversée par le pipeline Le Havre-Paris n°3.** Cette canalisation transporte des produits très volatiles (kérozène, essence) à de très fortes pressions (100 bars à

plein régime). Elle est de plus stratégique puisqu'elle alimente les aéroports de Roissy et d'Orly. La vanne d'isolement la plus proche se situe à Cergy-Pontoise, à 15 km au Nord-Ouest.

(Cf.  
Figure 51)

Par ailleurs, PLACOPLATRE devra adresser à l'exploitant (TRAPIL) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux - DICT.

**La zone du projet est traversée par le pipeline Le Havre-Paris n°3 qui est géré par la société TRAPIL.**

Ce pipeline longe également la RD122 au niveau de la zone projetée pour les futurs travaux de création de l'accès Nord à la carrière PLACOPLATRE (création d'un rond-point au niveau du cimetière de Corneilles et élargissement de la RD122 entre le parc d'activité des Montfrais et ce futur rond-point).

**PLACOPLATRE a pris contact avec le responsable de la surveillance/maintenance du réseau Ile-de-France pour définir les mesures à mettre en place (Cf Chapitre 7 de ce Tome).**

#### **2.4.7.6 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)**

Le Décret n°91-1147 du 14 Octobre 1991 (abrogé par le Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, codifié aux articles R. 554-1 à R. 554-38 du Code de l'environnement) indiquait que :

« En ce qui concerne, les travaux effectués à proximité des ouvrages souterrains de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, les exploitants arrêtent, en accord avec l'exécutant des travaux, les mesures à prendre pendant les travaux pour assurer dans l'immédiat et à terme la conservation de la stabilité des ouvrages et la sécurité des personnes et de l'environnement. Ces mesures peuvent, en cas de risque exceptionnel pour la sécurité, comporter l'information des Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité. »

Nb : Les articles R. 554-1 à R. 554-38 du Code de l'environnement ne distinguent plus spécifiquement les travaux effectués à proximité des ouvrages souterrains de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.

Par ailleurs, PLACOPLATRE devra adresser aux exploitants (GRTgaz et GrDF) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux - DICT.

**Le périmètre d'extension en souterrain est traversé par une canalisation de distribution de gaz.** Cette canalisation longe le Chemin des Rommes, au niveau du cimetière de Corneilles.

D'autres canalisations de transport et de distribution de gaz longent le périmètre du projet. On notera notamment la canalisation de transport de gaz longeant la RD48 et qui est reliée à l'usine PLACOPLATRE.

**Aucune de ces canalisations n'est concernée par les travaux prévus dans le cadre du projet.**

(Cf.  
Figure 51 et Annexe 19).

#### **2.4.7.7 Servitudes relatives à l'établissement de lignes électriques (I4)**

La présence de ces lignes électriques entraîne des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres. Par ailleurs, elles induisent de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer les travaux à proximité des ouvrages (procédure de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux - DICT).

Des recommandations techniques sont d'ailleurs émises par ErDF pour les travaux réalisés à proximité des canalisations et installations électriques. Des travaux sont considérés comme proches pour des distances de 1,5 m – 3 m ou 5 m (selon la nature de la canalisation ou de l'installation électrique).

Des déclarations de projet de travaux ont été réalisées auprès de RTE et d'ErDF (*Cf. Annexe 19*). Il s'avère que :

Le périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert ne recoupe aucune ligne de transport d'électricité. La plus proche se trouve à 450 m au Sud de l'entrée de la carrière à ciel ouvert.

**Le périmètre d'extension en souterrain recoupe au moins deux lignes de distribution d'électricité** : l'une longeant la RD 122 et l'autre longeant la rue de Franconville, à proximité du cimetière de Cormeilles.

Quoi qu'il en soit, **l'exploitation souterraine du gypse se faisant entre 60 et 80 m de profondeur, elle ne sera pas "à proximité des canalisations et installations électriques"**.

#### **2.4.7.8 Servitudes relatives à la protection des installations sportives (JS1)**

La suppression totale ou partielle ou la modification d'affectation d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré pour 20% au moins par une ou des personnes de droit public est soumis à l'autorisation de celles de ces personnes ayant participé pour la plus grande part à ce financement, après avis du Maire. L'autorisation est soumise à la condition que cet équipement soit remplacé par un équipement équivalent.

**Le périmètre d'extension en souterrain recoupe une partie du stade communal Gaston Frémont sur la commune de Cormeilles en Parisis.**

**L'exploitation du gypse étant souterraine dans le périmètre d'extension, le stade communal Gaston Frémont ne sera pas affecté par le projet.**

#### **2.4.7.9 Servitudes liées aux risques naturels prévisibles (PM1)**

Cf. § 2.4.1.

#### **2.4.7.10 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1)**

Le plan des servitudes détermine autour des centres de réception classés en trois catégories les différentes zones de protection radioélectrique. Ces zones de protection sont aménagées :

- Autour des centres de réception de troisième catégorie, s'étendant sur une distance maximale de 200 m des limites du centre de réception au périmètre de la zone ;
- Autour des centres de réception de deuxième catégorie, s'étendant sur une distance maximale de 1 500 m des limites des centres de réception au périmètre de la zone ;
- Autour des centres de réception de première catégorie s'étendant sur une distance maximale de 3 000 m des limites du centre de réception au périmètre de la zone.

Des zones de garde radioélectrique sont instituées à l'intérieur des zones de protection des centres de deuxième et première catégorie s'étendant sur une distance de 5 000 m et 1 000 m des limites du centre de réception au périmètre de la zone (art. R.28 et R.29 du Code des Postes et des Télécommunications), où les servitudes sont plus lourdes que dans les zones de protection.

**Le projet est recoupé par des zones de garde (500 m autour de la station) et de protection (1 500 m autour de la station) de la station CENTRE DE CORMEILLES-EN-PARISIS. - C.C.T.n°095.71.001. Pour cela un certain nombre de contraintes sont à respecter :**

- Pas d'émissions radio à proximité ;
- Pas d'élément électrique non protégé (respect de la norme CE).

Tous les appareils électriques et les moyens de communication utilisés sur la carrière respectent et respecteront les normes européennes, n'engendrant ainsi aucun désordre électro-magnétique.

#### **2.4.7.11 Servitudes relatives à la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception des transmissions radio (PT2)**

Ces servitudes protègent les zones spéciales de dégagement des faisceaux hertziens contre les obstacles. Dans les zones concernées par cette servitude, la hauteur des constructions et des installations nouvelles est réglementée.

**Le site du projet est recoupé par la zone spéciale de dégagement de la liaison TAVERNY / BESSANCOURT - HOUILLES.**

#### **2.4.7.12 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication (PT3)**

La servitude a pour effet d'autoriser l'Etat d'établir des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif. De plus l'Etat peut établir des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

**Le site du projet n'est recoupé par aucune ligne téléphonique.**

Au final, le projet devra tenir compte des servitudes d'utilité publique suivantes :

- Servitudes d'alignement ;
- Servitudes de protection des monuments historiques ;
- Servitudes liées aux risques naturels prévisibles (anciennes carrières souterraines) ;
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz ;
- Servitudes relatives à l'établissement des lignes de transport et de distribution d'électricité ;
- Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la Société des transports pétroliers par pipe-lines (TRAPIL) ;
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques ;
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.

La

Figure 51 cartographie l'ensemble de ces servitudes sur fond de photographie aérienne.

En revanche, le projet n'est pas concerné par des servitudes au titre :

- De l'aéronautique (Cf. Annexe 20) ;
- Du réseau téléphonique (Cf. Annexe 19) ;
- De l'alimentation en eau potable (Cf. § Annexe 4 et § 2.1.6.1 de ce tome) ;
- Du réseau ferroviaire.

Les réseaux, les servitudes radioélectriques et les autres servitudes d'utilité publique identifiées aux environs du projet sont synthétisés sur la Figure 51.

## **2.4.8 Au titre des réseaux AEP et d'assainissement**

Le périmètre du projet ne recoupe pas le réseau d'alimentation en eau potable (Cf. Annexe 19).

Le positionnement du projet par rapport au réseau d'assainissement est précisé dans la Figure 52 les zones du périmètre du projet recoupant le réseau d'assainissement font partie du périmètre d'extension ou seuls, des travaux souterrains à plus de 40 m de profondeur seront réalisés.

## **2.4.9 Au titre du stockage d'eau**

Le périmètre du projet se trouve à proximité de 3 réservoirs d'eau :

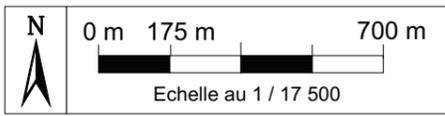
- Réservoir R3 semi-enterré (45 000 m<sup>3</sup>) sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles ;
- Réservoir « Fort de Cormeilles », semi-enterré, sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles ;
- Réservoir « Cormeilles stratégique » type château d'eau, sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.

Ces réservoirs sont gérés par la société VEOLIA. **PLACOPLATRE est entré en contact avec le responsable gestion technique du réseau afin d'établir les mesures à mettre en place.**



**Servitudes techniques et d'utilité publique**

- |                                                                  |                    |                                                           |                                                                              |                                            |                                                        |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| servitudes de protection des Monument Historiques classés (AC1)  | site classé (AC2)  | canalisation téléphonique (PT3)                           | mines et carrières (I6)                                                      | servitudes radioélectriques (PT1, PT2)     | captages d'eau privés à usage domestique ou industriel |
| servitudes de protection des Monument Historiques inscrits (AC1) | site inscrit (AC2) | canalisation électrique (I4)                              | zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines (PM1) | servitudes relatives au chemin de fer (T1) | Réservoir d'eau                                        |
| Périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert                | site inscrit (AC2) | hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (I1bis) | installations sportives (JS1)                                                | PPRI (PM1F)                                |                                                        |
| Périmètre d'extension en souterrain                              |                    | Canalisation de transport de gaz (réseau GRTgaz)          | servitudes d'alignements (EL7)                                               |                                            |                                                        |
| Périmètre exploitable en souterrain                              |                    | Canalisation de distribution de gaz (réseau GrDF)         |                                                                              |                                            |                                                        |
| Accès à la carrière souterraine                                  |                    |                                                           |                                                                              |                                            |                                                        |
| Puits d'aéragé                                                   |                    |                                                           |                                                                              |                                            |                                                        |

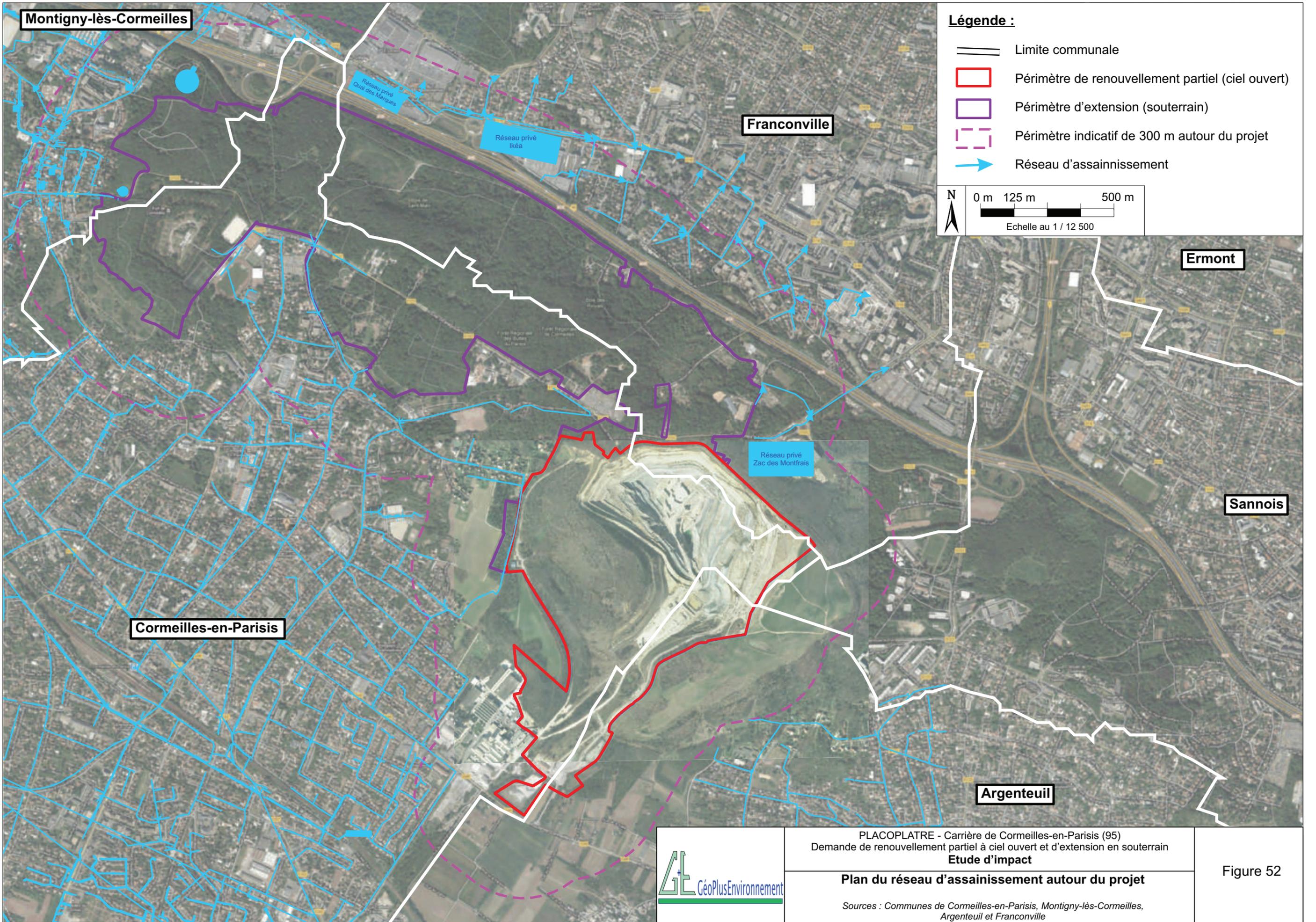


PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'Impact**

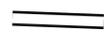
**Plan des réseaux et servitudes d'utilité publique**

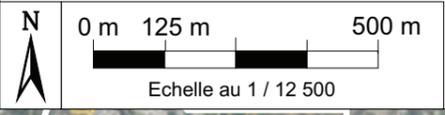
Sources : PLACOPLATRE, EGIS (2011), EDF, GrDF, GRTgaz, PLU de Corneilles-en-Paris

Figure 51



**Légende :**

-  Limite communale
-  Périmètre de renouvellement partiel (ciel ouvert)
-  Périmètre d'extension (souterrain)
-  Périmètre indicatif de 300 m autour du projet
-  Réseau d'assainissement



PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Parisis (95)  
 Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'impact**

**Plan du réseau d'assainissement autour du projet**

Sources : Communes de Cormeilles-en-Parisis, Montigny-lès-Cormeilles, Argenteuil et Franconville

Figure 52

## 2.5 Conclusion : Synthèse des sensibilités et contraintes du site

La présente une cartographie des principales contraintes et servitudes identifiées au droit et aux environs du projet. La sensibilité environnementale de ce projet d'exploitation, ainsi que les contraintes et servitudes liées sont récapitulées dans les tableaux suivants.

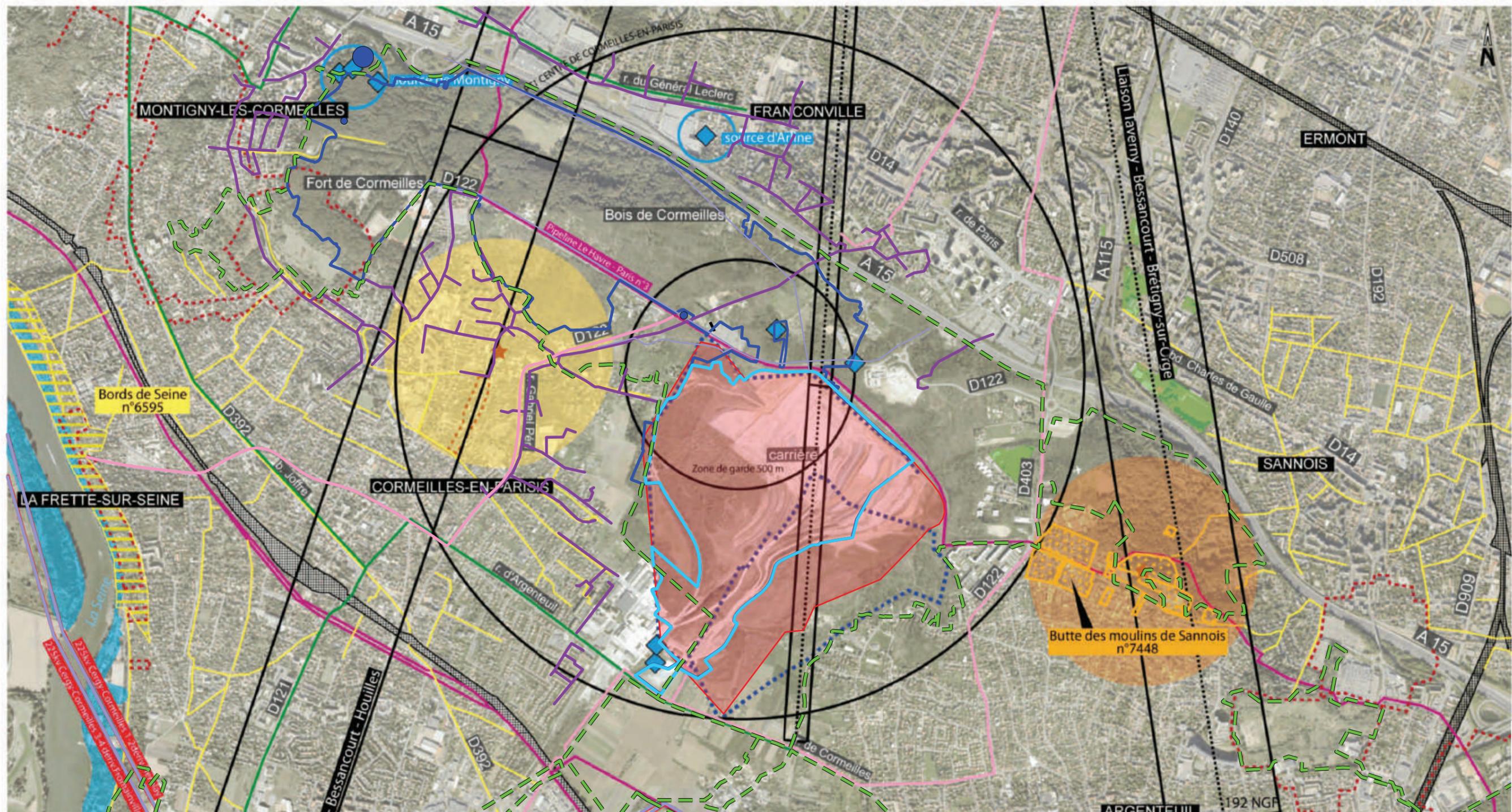
Nature		Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	Terrain alternant des couches perméables (sables et calcaires) et imperméables (argiles et marnes). Sensibilité aux pollutions moyenne.  La capacité de dissolution du gypse (cavités souterraines) et l'aléa retrait-gonflement des argiles (moyen à fort) entraînent une sensibilité faible à moyenne mais localisée pour la stabilité des sols.	★ à ★★
	Pédologie	Sols bruns (brunisol oligo-saturés) moyennement fertiles  Sols relativement perméables au-dessus des sables de Fontainebleau, sensibilité forte vis-à-vis des pollutions de surface pour la carrière à ciel ouvert	★★★
	Hydrogéologie	L'hydrogéologie du milieu est <b>sensible, en terme quantitatif</b> , au niveau de la nappe des sables de Fontainebleau uniquement. En effet, les écoulements superficiels et ponctuels sont perturbés par les excavations de la carrière à ciel ouvert.  Les eaux des exutoires de la nappe des sables de Fontainebleau présentent des minéralisations (conductivités) élevées (dissolution de gypse).  Les nappes sous-jacentes sont isolées de la 1ère masse de gypse par une succession de couches géologiques dont certaines sont imperméables (marnes). Elles ne présentent donc pas de sensibilité particulière vis-à-vis de l'exploitation en souterrain. Les eaux de ces nappes sont naturellement séléniteuse et ne présentent pas de sensibilité particulière vis-à-vis du relargage de sulfates par les matériaux de remblaiement.	★★
	Hydraulique	La carrière ne recoupe aucune zone inondable.  2 PPRI approuvés mais ne concernant pas le projet.  Qualité des eaux superficielles bonne.	0 à ★
	Ressource en eau	Pas de captage AEP à proximité, pas de périmètre de protection de captage AEP.	0 à ★
	Milieus naturels	Projet inscrit en ENS  Les habitats présentant le plus d'intérêt écologique sont issus des réaménagements passés. Il s'agit de milieux ouverts ou humides, qui peuvent notamment héberger des espèces remarquables, animales ou végétales.  La menace du projet sur ces habitats serait plutôt liée à un réaménagement mal dirigé ou un manque d'entretien.  L'intérêt des milieux boisés est lié principalement à leur rôle de corridor biologique.	★★
	Paysage et visibilité	<b>Sensibilité paysagère de la zone du projet relativement forte</b> pour la carrière à ciel ouvert de par une position surélevée dominant une plaine et des enjeux de protections forts (ENS, PRIF). Elle <b>réduira progressivement au fur et à mesure de la remise en état</b> .  Mais la situation de la carrière à ciel ouvert (relief, mode d'extraction en fouille, réaménagement coordonné) et l'exploitation en souterrain sur l'extension permettent de limiter très fortement la visibilité possible sur le site.  <b>La sensibilité du projet pour la carrière à ciel ouvert est nulle.</b>	★★ à 0

Nature		Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Habitat et ERP	Présence d'habitations très proches du site. ERP situés à l'intérieur du périmètre. Les habitations situées au-dessus du périmètre d'exploitation seront libérées.	★★
	Transports	RD 48 = voie d'accès au site. Zone urbaine sensible à la circulation de PL. RD 122 traverse le périmètre d'extension Trafic important	★★★
	Patrimoine culturel	Aucune contrainte liée à l'archéologie n'a été identifiée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France Le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Martin de Cormeilles-en-Parisis (monument historique), recoupe le périmètre d'extension, qui est souterrain, il n'existe pas de co-visibilité avec la carrière à ciel ouvert mais des co-visibilités sont possible avec le périmètre d'extension en souterrain (mais sans enjeu). Le Fort de Cormeilles se trouve dans le périmètre d'extension en souterrain, mais seulement en partie dans le périmètre d'exploitation	★★
	Activités	Zone urbaine, nombreuses activités. Peu d'activités touristiques à proximité. Très peu d'agriculture. Plus de 50 ICPE dans un rayon de 5 km. La remise en état de la carrière va ouvrir de nouveaux circuits de promenade	★ +
	Air	Air globalement de bonne qualité.	★★ à ★★★
	Bruit	Bruit résiduel (hors activité PLACOPLATRE) élevé (riverains ; trafics aérien, routier et ferroviaire).	★
	Vibrations	Infrastructures et habitations à proximité situés dans le périmètre d'extension en souterrain	★★
	Luminosité	Fortes sources lumineuses aux alentours.	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Code de l'Urbanisme	Projet compatible avec les PLU d'Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Franconville et Montigny-lès-Cormeilles. Révision allégée du PLU pour déclassement des boisements recoupés par l'emprise du projet de rond-point de l'accès Nord.	0
	Code Minier	Périmètre de renouvellement à ciel ouvert intégralement compris dans Permis Exclusif de la carrière de Cormeilles-en-Parisis validé l'Arrêté Ministériel du 23 octobre 2012 prolongeant sa validité jusqu'au 24 octobre 2019.	0
	Risques majeurs	Risque mouvement de terrain et de dissolution du gypse sur le secteur d'implantation de la carrière (mais pas sur le secteur d'exploitation)	★★★
	Code Forestier	Défrichements ponctuels	★
	Réseau gaz	Canalisations de transport de gaz bordant l'extrême Sud périmètre de renouvellement à ciel ouvert (raccordement à l'usine plâtrière) Canalisation de distribution de gaz passant dans le périmètre d'extension en souterrain.	★
	Radio-électriques	Respect des contraintes relatives aux servitudes radio-électriques	★★
	Réseau électrique	Lignes de distribution électrique passant dans le périmètre d'extension en souterrain.	★
	Réseau téléphone	Néant	0
	Aéronautique	Néant	0
	Transport hydrocarbures	Passage du pipeline Le Havre-Paris dans le périmètre d'extension en souterrain. Ce pipeline longe également la RD122 sur le tronçon prévu d'être élargi dans le cadre des travaux de création de l'accès Nord à la carrière.	★★★
	Stockage d'eau	Réservoirs d'eau (semi enterré ou château d'eau) à proximité du périmètre d'extension en souterrain.	★★
	Réseau AEP et d'assainissement	Le périmètre d'extension en souterrain recoupe le réseau d'assainissement	★

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte
+	Favorable au projet

Les sensibilités particulières du projet sont, par ordre décroissant d'importance :

- La forte sensibilité des sols vis-à-vis d'éventuelles pollutions de surface ;
- Une **visibilité** relativement importante sur la «Butte de Cormeilles» ;
- **Le périmètre de protection de l'Eglise Saint Martin de Cormeilles-en-Parisis (monument historique) et Fort de Cormeilles** qui recoupe le périmètre d'extension en souterrain ;
- La présence de **2 risques majeurs** (risque mouvement de terrain et de dissolution du gypse) sur le secteur ;
- L'existence d'une **canalisation de transport d'hydrocarbure (pipeline Paris-Le Havre n°3)** gérée par TRAPIL et traversant le périmètre d'extension en souterrain → servitudes et risques majeurs (TMD) qui en découlent ;
- La **géologie/pédologie** du secteur avec la forte sensibilité aux pollutions et l'instabilité des sols, notamment à cause de la dissolution du gypse et de l'aléa retrait-gonflement des argiles ;
- L'**hydrogéologie** du site avec le contact de la nappe des sables de Fontainebleau et de l'extraction, et la nappe de Beauchamps à proximité (pour la carrière à ciel ouvert) ;
- La **présence d'habitations et d'ERP** à l'intérieur ou proches du périmètre du projet souterrain, et notamment certains ERP en partie à l'intérieur du périmètre exploitable. A noter que les habitations situées au-dessus du périmètre d'exploitation seront libérées ;
- **Les Milieux naturels** : les habitats présentant le plus d'intérêt écologique sont issus des réaménagements passés et ne seront pas concernés par le projet. Il s'agit de milieux ouverts ou humides, qui peuvent notamment héberger des espèces remarquables, animales ou végétales. On notera malgré tout la présence d'espèces d'amphibiens protégées (Crapaud Calamite et Alyte accoucheur) au sein de la carrière à ciel ouvert.
- **Des réseaux techniques denses et de nombreuses servitudes d'utilité publique** :
  - Servitudes d'alignement ;
  - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz ;
  - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques ;
  - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- Des stockages d'eau à proximité (réservoirs semi-enterrés et château d'eau).



servitudes de protection des Monument Historiques classés (AC1)	site classé (AC2)	canalisation téléphonique (PT3)	mines et carrières (I6)	servitudes radioélectriques (PT1, PT2)	captages d'eau privés à usage domestique ou ind
servitudes de protection des Monument Historiques inscrits (AC1)	site inscrit (AC2)	canalisation électrique (I4)	zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines (PM1)	servitudes relatives au chemin de fer (T1)	Réservoir d'eau
Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) et Espace Naturel Sensible (ENS) du Domaine régional des Buttes du Paris		hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (I1bis)	installations sportives (JS1)	PPRI (PM1F)	
Périmètre du Permis Exclusif de carrière de PLACOPLATRE		Canalisation de transport de gaz (réseau GRTgaz)	servitudes d'alignements (EL7)		
Périmètre de renouvellement partiel à ciel ouvert		Canalisation de distribution de gaz (réseau GrDF)			
Périmètre d'extension en souterrain					

0 m 175 m 700 m

Echelle au 1 / 17 500

PLACOPLATRE - Carrière de Corneilles-en-Paris (95)  
Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain  
**Etude d'impact**

**Synthèse des contraintes et servitudes**

Sources : PLACOPLATRE, EGIS (2011), EDF, GrDF, GRTgaz, PLU de Corneilles-en-Paris

Figure 53